



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 12 AVRIL 2024 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Mathieu OLIVEIRA

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Ghislaine DUBOST	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 12 AVRIL 2024

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

11 à 18

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Concordance des comptes avec les comptes de gestion de Monsieur le Payeur Départemental pour 2023 : budget principal du Département et budgets annexes	19
102	Compte Administratif du budget principal du Département pour 2023	20 à 23
103	Affectation des résultats 2023 et couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes	24
104	Budget Primitif principal du Département pour 2024	25 à 29
105	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Compte Administratif 2023	30
106	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget Prévisionnel 2024	31
107	Centre Départemental de Santé - Compte Administratif 2023	32

108	Centre Départemental de Santé – Budget Primitif 2024	33
109	Décision Modificative n° 1 du budget de Corrèze Autonomie pour 2024	34
110	Vote des taux 2024 : taux de répartition de la taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement – Taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers	35
111	Politique des Ressources Humaines – Budget Primitif 2024	36
112	Actualisation du tableau des emplois budgétaires	37
113	Politique départementale relative aux Systèmes d'Information de la Collectivité – Budget Primitif 2024	38
114	Corrèze Transition Ecologique – Budget Primitif 2024	39 à 41
115	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	42

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301	Routes et Infrastructures – Budget Primitif 2024	43 et 44
302	Bâtiments et Moyens Généraux – Budget Primitif 2024	45
303	Aménagement Numérique du Territoire – Budget Primitif 2024	46 et 47
304	Corrèze Numérique : usages et services – Budget Primitif 2024	48 et 49
305	Aides aux Collectivités – Budget Primitif 2024	50 et 51
306	Politique départementale de l'Habitat – Budget Primitif 2024	53 et 53
307	Tourisme – Budget Primitif 2024 – Convention de partenariat Corrèze Tourisme	54 et 55
308	Développement et attractivité des territoires – Année 2024	56 et 57
309	Voies vertes pâles – Schéma et mise en œuvre – Budget Primitif 2024	58 à 61

COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

401	Participation Citoyenne – Budget Primitif 2024	62
-----	--	----

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Politique de l'Autonomie – Budget Primitif 2024	63 à 66
-----	---	---------

202	Candidature à l'expérimentation de nouvelles modalités de financement de la dépendance	67 et 68
-----	--	----------

203	Contrat Départemental Solidarités/Insertion	69 et 70
-----	---	----------

204	Politique de l'Emploi et de l'Insertion – Budget Primitif 2024	71 et 72
-----	--	----------

205	Politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé – Budget Primitif 2024	73
-----	---	----

206	Santé et Prévention : Protection Maternelle et Infantile – Budget Primitif 2024	74
-----	---	----

207	Politique de Prévention et de Protection de l'Enfance – Budget Primitif 2024	75 à 78
-----	--	---------

208	Collèges publics – BP 2024 – Convention-cadre – EPLE/Département	79
-----	--	----

209	Actions en faveur des collèges publics, de l'éducation et de la jeunesse - Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile – Budget Primitif 2024	80 et 81
-----	---	----------

210	Politique culturelle départementale – Budget Primitif 2024	82
-----	--	----

211	Archives Départementales – Budget Primitif 2024	83
-----	---	----

212	Bibliothèque Départementale – Budget Primitif 2024	84
-----	--	----

213	Politique sportive départementale – BP 2024 – Soutiens aux sports	85
-----	---	----

M. LE PRESIDENT — Je déclare la séance ouverte et vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président, et Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance. Je lui passe la parole pour effectuer l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Je vous prie d'excuser notre Député et Conseillère Départementale de Malemort, ainsi que Julien BOUNIE, qui sont retenus par la Commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et nous rejoindront juste après.

* *

*

Depuis plusieurs semaines, les agriculteurs de France et d'Europe lancent un cri de colère, un cri de dépit et de douleur, un cri qui vient de loin. Un cri face à la crise qu'ils traversent, un cri qui est avant tout un appel à agir. Agir pour une juste rémunération, agir pour la transmission des exploitations et le renouvellement des générations. Agir face à la pression fiscale, la concurrence déloyale, l'inflation normative qui fait qu'être agriculteur aujourd'hui revient à lire du Kafka sur un tracteur avec un double boulet au pied.

Le premier boulet est celui d'une Europe déconnectée des territoires. La Commission Européenne joue contre l'Europe : l'Europe du Green Deal, l'Europe du plan Ecophyto sans appliquer le principe de réalité (pas d'interdiction sans solution), l'Europe de la ferme à la fourchette, dont les objectifs draconiens vont finir par tuer l'élevage, et paradoxalement, l'élevage de qualité et extensif de nos terroirs qui stockent du carbone. Le second boulet est, quant à lui, plus proche de nous : c'est celui de la France et de notre Région. A force de vouloir faire toujours plus vert que vert, en surtransposant les directives européennes puis nationales, en empilant les règlements, en multipliant les normes et les indicateurs, la France, comme parfois la Nouvelle-Aquitaine, a perdu de vue l'essentiel : la défense de notre souveraineté agricole et alimentaire et, bien sûr, la survie de nos agriculteurs qui en sont les garants et dont nous devons entendre le cri d'alarme.

Cri d'alarme qui est partagé par beaucoup de nos concitoyens, entrepreneurs, artisans, commerçants, élus locaux, qui sont méprisés, écrasés par des décisions de plus en plus descendantes, déconnectées et unilatérales. Cri d'alarme qui va inévitablement se traduire dans les urnes ce 9 juin, celui-là même des Corrégiens et des Français, qui ne sont pas dupes et comprennent bien que le Président MACRON et ses Gouvernements nous mentent et nous conduisent vers un budget caché, dès cet été, avec une forte augmentation de ses recettes, donc de nos impôts et taxes, et autres coûts de rabot sur notre pouvoir d'achat ce lundi. Ce lundi, Emmanuel MACRON a déclaré publiquement que la France n'a pas un problème de dépenses excessives, mais un problème de moindres recettes. Il est parfaitement exact de souligner que le tassement avéré de la croissance en cours, qualifiée d'atone par L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), porte atteinte au volume de recettes fiscales du pays. Ainsi, le manque à gagner avoisine les 30 milliards d'€ sur la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), l'impôt sur les sociétés, etc. Le raisonnement vaut aussi pour nos collectivités territoriales avec, notamment, une baisse drastique des droits de mutation foncière à titre onéreux.

Emmanuel MACRON, Président de la République, Inspecteur Général des Finances et doté de capacités cognitives reconnues et appréciées, aurait donc raison. Hélas, 3 fois hélas, comme l'a dit un jour fameux le Général de Gaulle, l'histoire financière de notre pays donnera tort à l'auteur de cette formule, tant il est vrai que le niveau de la dépense publique en France est continuellement ascendant et doté d'une dynamique désormais fort préoccupante. Le déficit public, qui est le plus fort de tous les pays européens, traduit un dérapage des comptes à hauteur du double du manque à gagner des recettes. La dette ne cesse de prospérer et de renforcer nos impositions futures. Quant au dérapage budgétaire, il est net. Il est question, purement et simplement, d'insécurité budgétaire. Globalement, pour 2023, notre pays présentera un score terrible : le plus lourd déficit budgétaire de la V^{ème} République (plus de 175 milliards d'€) et le plus fort niveau d'emprunt. L'Agence Française du Trésor devra lever 285 milliards d'€.

Non, la formation administrative et financière d'Emmanuel MACRON ne le prive pas de comprendre le réel et de voir que les dépenses publiques étouffent le pays qu'il préside. Bien entendu, le trou d'air, voire l'entrée en récession de la croissance, génère un embarras pour nos finances, mais c'est raconter des carabistouilles que de le placer en variable de rang 1. Mon papa m'a toujours répété : « Celui qui sème en désordre ne peut pas avoir l'audace d'accuser la pluie si la récolte est décevante ». Le Chef de l'Etat et son Ministre des Finances n'ont pas le courage, et je dirais l'honneur républicain, d'assumer le miroir que nous tend leur piètre gestion. Petit à petit, le voile se lève. On nous avait parlé jusqu'à plus soif du COVID, et maintenant, on découvre que seuls 280 milliards d'€ sont imputables à cette calamité séculaire, sur les 1 000 milliards additionnels de cette dette estampillée 100 % MACRON. On nous prend pour des jambons, avant de préparer la tonte des moutons après les élections européennes pour lesquelles, d'ailleurs, il est patent que la candidate du parti présidentiel est, elle aussi, approximative en économie.

En tant que contribuables, préparons-nous à l'addition de ce fiasco, où la gestion est évanouie et où la cigale de la fable triomphe. En tant qu'élus, nous aurions voulu croire que le Président MACRON, peut-être sur les pas de Mendès-France, aurait l'audace et l'ardeur de faire élaborer un collectif budgétaire avant l'été pour nous éviter le pire. La puissance médiatique donnera peut-être un relief à la bourde conceptuelle d'Emmanuel MACRON. Un point est acquis : nous ne disposons pas d'un capitaine portant de fortes houles, mais d'un homme qui recule par tous les moyens lors du gong. Rassurez-vous Emmanuel MACRON, l'histoire vous rattrapera et saura être impitoyable pour ce second mandat.

Heureusement, ici, dans notre belle Corrèze, nous avons des collectivités locales, au premier rang desquels le Département qui montre un tout autre exemple. Heureusement que, grâce à une véritable gestion saine et responsable, nous pouvons jouer pleinement notre rôle de bouclier social. Nous pouvons garantir notre modèle de solidarité humaine à la corrézienne et permettre de tenir un niveau d'investissement, le plus élevé depuis 15 ans, dans cette période de décroissance qui pointe. Le vote du budget primitif constitue toujours un temps fort pour notre Assemblée, à travers les équilibres budgétaires proposés pour chacune des politiques publiques départementales. Le budget est le reflet des orientations stratégiques du Département et des engagements pris par les Conseillers Départementaux envers les Corrèziens. Construites à partir des Orientations Budgétaires définies lors de la séance du 23 février dernier, les propositions budgétaires 2024 transcrivent le rôle central du Département, pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens.

Ce budget est avant tout construit autour de la conviction que la réponse aux incertitudes sociales, économiques et culturelles que connaît notre société, ne réside pas dans le chacun pour soi, mais implique d'approfondir les solidarités humaines et territoriales pour construire un collectif plus juste, plus solidaire et plus harmonieux. En effet, il s'agit d'être au rendez-vous imposé par le contexte économique actuel, en assurant pleinement notre mission d'accompagnement social envers les personnes les plus fragiles, et en soutenant notre territoire à travers les compétences qui sont les nôtres, afin de préserver l'économie et l'emploi. Malgré un contexte à nouveau contraint, le retour de l'effet ciseaux (avec 18 M€ de charges nouvelles et 10 M€ de recettes en moins), l'incertitude, la baisse de la croissance et de la dynamique de la TVA, ce budget traduit la volonté et la détermination des élus de renforcer la place du Département au cœur des solidarités humaines et territoriales. A cet effet, face à une crise qui s'installe dans la durée, le Conseil Départemental a bâti son budget autour de 4 grandes priorités.

Tout d'abord, les solidarités humaines renforcées et garanties jusqu'à la fin du mandat se traduisent concrètement par un soutien financier humain sans précédent de l'enfance en danger, avec un budget en augmentation post-COVID de plus de 8 M€, passant de 22 à près de 30 en 3 exercices. Nous soutenons également les assistants familiaux, que je veux remercier ici pour leur engagement et pour la définition des conditions d'amélioration d'exercice de leur beau métier et de son attractivité. Citons également la création d'une vingtaine de places dans des lieux de vie et d'accueil, la création d'une unité de répit et de réadaptation. Nous avons également pris un engagement sur l'insertion, avec près de 500 000 € pour soutenir l'emploi et expérimenter un rSa (revenu de Solidarité active) rénové ; un engagement autour de la santé, qui reste l'une de nos priorités « extra compétences principales du Département », qui mobilise toujours plus de moyens autour de médecins salariés et d'aides à la formation et l'installation pour plus de 1,5 M€. C'est aussi la montée en puissance de Corrèze Autonomie, la création de la dotation complémentaire du bonus qualité et d'un fonds d'urgence en faveur des services à domicile pour renforcer le maintien à domicile, avec 1,8 M€.

Le Département de la Corrèze porte également la volonté d'être un territoire d'expérimentation et d'innovation sociale. C'est à ce titre que nous nous portons candidats à l'expérimentation de nouvelles modalités de financement de la dépendance en établissement, en parallèle du vote de ce budget. Agir en faveur des solidarités humaines demeure dans l'ADN (Acide Désoxyribonucléique) de notre Département qui consacre un budget, hors masse salariale, de 167 M€ en 2024, soit près de 2/3 des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La deuxième priorité est de booster encore plus l'investissement pour soutenir l'économie et l'emploi, et aménager la Corrèze. C'est un investissement sans précédent que porte le Département cette année sur l'entretien des routes et des bâtiments, avec respectivement plus de 40 M€ dédiés à la déviation de Lubersac, et 11 M€ consacrés à la transition énergétique de nos bâtiments. La transition écologique n'est pas en reste avec le lancement d'un plan départemental d'envergure (et unique) de mobilité douce autour des voies vertes pâles.

La troisième priorité consiste dans davantage de solidarité territoriale pour une meilleure qualité de vie. Le Département soutient les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets et investissements, car il agit en faveur du bien-être des Corrèziens. L'objectif est également de leur permettre, quel que soit leur lieu de résidence, en ville ou en milieu rural, de bénéficier d'équipements et de services adaptés à leurs besoins et aux évolutions des modes de vie. Le budget 2024 inclut une enveloppe de 21 M€ dédiés à l'aide aux collectivités, dont une action complémentaire de 500 000 € sur la restructuration d'eau potable. Préparer l'avenir, c'est aussi aménager nos bourgs et villages, notamment par la reconquête du bâti vacant. Nous adaptons nos aides à la pierre, avec une enveloppe de 5 M€ pour rénover ces bâtis et faciliter leur primo accession. Préparer l'avenir, c'est favoriser l'épanouissement des jeunes. Le Département construit la Corrèze de demain, une Corrèze à l'environnement et au paysage préservés, où l'on peut étudier et travailler durablement. Ce budget œuvre donc à la création des conditions de la réussite et de l'émancipation des collégiens et fixe des priorités, dont celle d'investir pour moderniser et rénover les collèges, adapter les établissements aux effectifs accueillis et aux nouvelles façons d'enseigner, améliorer la performance thermique des bâtiments, poursuivre le désamiantage, la mise en sécurité et l'accessibilité tout public, et moderniser les équipements. Préparer l'avenir, c'est notre engagement en faveur de l'environnement, bien au-delà des compétences que nous assigne la loi. Soucieux de garantir le cadre de vie des Corrèziens, ce budget 2024 fait, du développement durable du territoire, le fil rouge de l'ensemble de ses politiques (éducation, habitat, entretien du patrimoine, aide aux collectivités), et renforce le cap sur les transitions écologiques et énergétiques, sans oublier le soutien au développement du tourisme, l'accès aux sports et à la culture. Je souhaite tout particulièrement remercier l'ensemble des bénévoles des associations caritatives, sociales, sportives et culturelles, qui sont la spécificité de notre ruralité, donnent sans compter, font notre fierté et permettent notre bien vivre ensemble.

Notre quatrième priorité est de poursuivre activement le désendettement du Département entamé en 2015. Nous sommes certainement un exemple, que le Président MACRON et son Ministre des Finances, Bruno LE MAIRE, devraient analyser. 150 M€ de désendettement : nous sommes passés de 360 à 210 M€. Notre bonne gestion nous a permis de faire face à ces 2 années de taux d'intérêt élevés, sans avoir à recourir à l'emprunt. Dans la même période, nous avons augmenté considérablement notre investissement, réalisé respectivement à 60 et 70 M€ cette année. Je rappelle que nous n'avons jamais augmenté la fiscalité quand cela nous a été permis, car elle ne constitue plus un levier : à l'instar des régions, nous n'avons plus d'autonomie financière. Le Gouvernement a supprimé notre pouvoir de taux et nos taxes foncières pour nous enfermer dans une redistribution d'une fraction de TVA. La dette et la gestion financière ne constituaient plus un sujet en Corrèze, mais nous avons, à bas bruit, tenu un cap : consolider notre collectivité départementale. A l'heure où la dette et les comptes publics se réinventent dans le débat national, et bientôt dans le quotidien de chacun, l'argent facile et le quoi qu'il en coûte va permettre à chacun de comprendre ce qui va lui en coûter.

La Corrèze ne se laissera pas faire les poches et maintiendra son cap. Elle luttera et résistera comme elle l'a toujours fait, sans compter sur un Etat providence, mais plutôt un Etat juste, péréquateur, protecteur, que nous devons appeler de nos vœux et que nous devons aider à reconstruire, sans céder à aucune forme de mode, et encore moins de démagogie. Chaque jour, les élus se mobilisent pour accompagner les Corrèziens dans toutes les étapes de leur vie, favoriser leur quotidien et construire le territoire que nous léguerons aux générations futures. Ce budget 2024 en est

la traduction concrète en agissant sur l'éducation, la solidarité, l'action sociale ou encore l'environnement. Il prouve que le Département constitue un acteur de terrain central dans l'architecture des politiques publiques territoriales et proches des préoccupations de ses concitoyens. Je suis fier des Corrèziens et Corrèziennes. Fixant un cap clair pour l'avenir, ce budget repose enfin sur une méthode qui a fait ses preuves depuis 2015 : anticipation et responsabilité. Des maîtres mots qui permettent aujourd'hui à la collectivité de présenter un budget solide et ambitieux, au service des Corrèziens, et d'agir plutôt que de subir, malgré le contexte. Travailler à la fois pour le présent et pour les générations futures, c'est tout le sens de ce budget et de ses priorités, notamment pour relever les grands défis qui nous attendent d'ici 2030. Cette approche est le reflet de l'époque et de ce qu'elle commande : chaque euro doit être efficient, mobilisé à bon escient et au bon moment ; chaque investissement doit être engagé à l'aune de son bénéfice pour les habitants et leur territoire.

Je vous remercie.

M. COMBES — Monsieur le Président, chers collègues, vous excuserez mon rhume. J'espère que mon expression sera quand même convenable, du moins en termes de compréhension. Pour ce qui est du cognitif, vous n'aurez qu'à vous en débrouiller.

Je vais revenir sur ce que vous avez exposé et je crois que nous partageons un certain nombre de visions sur l'état de la société. La situation de notre pays a de quoi, vous en conviendrez, nous angoisser. Le déficit public bat des records. Les fonctionnaires qui assurent la cohésion de notre société méritent maintenant le chômage. Les chômeurs sont vilipendés, et plutôt que de cibler ceux qui profitent honteusement du système et le font s'effondrer à coups de ruptures conventionnelles et autres filouteries, les périodes d'indemnisation vont être réduites. Il est vrai que nous connaissons tous, de près ou de loin, des personnes parfois qualifiées, qui s'arrêtent pendant 6 mois pour refaire leur salle de bain ou leur terrasse, ou des jeunes qualifiés qui partent chercher le soleil en Australie avec leurs indemnités de chômage. Il faudrait peut-être régler cela, avant de s'occuper des plus fragiles, qui vont voir leur période d'indemnisation réduite. Un petit coup de rabot sur les remboursements maladie, avec augmentation du ticket modérateur, viendra s'ajouter. La liste sera longue et égrenée tout au long des mois qui viennent. Le Président de la République reprend de volée votre ami Bruno, qui n'a jamais su compter et qui passe son temps à se pavaner en présentant son sixième livre depuis qu'il est Ministre, ce qui démontre bien qu'il ne manque pas de temps. En général, ses œuvres tournent autour de sa vie et ses réalisations. Beaucoup de blablabla. Nous ne sommes pas aidés mais, même si c'est affligeant, il va falloir faire avec.

Tous ces tracasseries ne sont pas bons pour les Européennes qui se profilent. « Attalou » (c'est le petit surnom sympathique que j'ai trouvé pour notre Premier Ministre) copie son Président : il s'est cassé sa jambe gauche et s'étonne de ne plus marcher droit. Il me rappelle Bourvil : « Evidemment, elle va beaucoup moins bien marcher ma voiture maintenant ». Il est vrai qu'en ces temps de déficit abyssal, il n'est pas concevable de relever de 2 points la flat tax, ni pratiquer un tant soit peu la redistribution de richesses. Le CAC 40 bat des records, les grandes fortunes ne savent plus où mettre leur argent. Bref, taisez-vous les pauvres.

Mais tout n'est pas si sombre : en Corrèze, nous avons ouvert un beau musée et avec Rachida DATI. Et vous, Monsieur le Président, vous accédez à un rôle de président supplémentaire, celui de la Mission d'Information et d'Évaluation de la Région concernant l'agriculture, l'eau et l'alimentation. C'est une belle mission. J'aurais juste une question : la sentez-vous bien, cette Commission ? Faites-vous semblant de croire que sieur ROUSSET vous a offert un cadeau, ou êtes-vous persuadé qu'il n'y aura pas que des coups à prendre quand vous remettrez vos conclusions ? Personnellement, je n'aurais jamais mis les pieds là-dedans. Mais je n'ai pas votre sens politique ni votre capacité à rebondir. Vous me direz qu'il fallait bien que le plus courageux s'y colle. Vous êtes de toute façon fin connaisseur de l'agriculture et vous serez utile à cette profession essentielle. Je suis sûr que nous pouvons compter sur vous pour ne pas vous intéresser seulement à la viticulture du Bordelais, mais aussi à l'élevage bovin, entre autres.

Venons-en au sujet qui nous réunit aujourd'hui dans cette Assemblée : les budgets des politiques mises en œuvre par le Conseil Départemental. Dans le secteur social, qui reste en principe votre premier domaine de compétence, vos interventions soulèvent beaucoup d'interrogations. Ainsi, vos choix budgétaires ne répondent pas aux besoins de la

population âgée et fragile en augmentation en Corrèze comme partout en France. Il semble que le social ne mérite pas qu'on lui porte intérêt ou qu'il ne soit pas très porteur sur le plan électoral.

Pourtant, investir dans le social, c'est aussi faire progresser la société. C'est garantir de nouveaux droits, aider les plus fragiles et les plus vulnérables. Vous ne serez pas contre cette idée. Par exemple, savez-vous que, lorsqu'une assistante sociale du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de Tulle appelle un chef de secteur pour obtenir un rendez-vous, elle doit faire face à un délai de 4 semaines ? Savez-vous que, l'année dernière, le CCAS de cette même ville a reçu 92 jeunes en situation de fragilité extrême, ou des mineurs non accompagnés déclarés subitement majeurs qui frappent à notre porte pour un bon d'alimentation ? Ils sont dans les villes, pas dans les campagnes. Investir dans le social, c'est chercher à répondre à ces besoins-là, ce n'est pas condescendre à dépenser un « pognon de dingue ». Nous vous avons demandé un audit sur le fonctionnement du secteur social du Département, vous avez refusé, prétextant le faire en interne. Quelles en sont les conclusions ? Le taux de dépense sociale du Département représente 58 % de son budget total, quand la moyenne des autres départements est de 70 %. Vous faites d'autres choix, vous les assumez. Nous les discutons et parfois les réfutons. Nous disposons de solutions et nous sommes prêts à les partager.

A ce propos, nous ne pouvons que déplorer que le Gouvernement ait renoncé à présenter une loi de programmation financière pour la prise en charge du Grand âge, alors que le Président de la République s'y était engagé dès 2018 et que la Première Ministre avait réaffirmé cet engagement. En lieu et place de cette loi, une autre a été édictée, autorisant les résidents des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) à avoir des animaux de compagnie. Ce n'est pas tout à fait la même chose. « Couchez, Rex » ! Il est dommage que la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, lorsqu'elle est venue en Corrèze le mois dernier, n'ait parlé à propos du Grand âge que de soins palliatifs, même s'il est grand temps de se préoccuper aussi de ce sujet. Vous savez que, dans notre Département, l'implantation des lits d'EHPAD accuse un déséquilibre de plus en plus flagrant entre d'une part, la haute Corrèze et, d'autre part, la moyenne et la basse Corrèze. Supprimer des lits ne revient pas forcément ipso facto à en ouvrir ailleurs. Une politique d'adaptation est urgente, ne croyez-vous pas ? Vous pensez souvent que nos idées visent seulement à vous empêcher d'exercer vos politiques publiques en rond. C'est faux. Nous estimons que vous les gadgétisez un peu trop, et au détriment des grandes compétences centrales et régaliennes du Département.

Monsieur le Président, nous n'en avons peut-être pas fini avec les déconvenues. Compte tenu du déficit grand format, l'Etat va probablement réduire ses dotations aux collectivités, si bien que les départements, comme toutes les communes, vont sans doute devoir se serrer la ceinture dans les années qui viennent.

Il me reste un point d'interrogation existentielle : quelle est la différence entre la politique du Gouvernement et celle que les Républicains mettraient en œuvre s'ils étaient tout seuls au pouvoir (ce qui, vous en conviendrez, n'est pas près d'arriver pour vous, comme pour nous d'ailleurs) ? MACRON, c'est GISCARD sans l'accordéon, mais avec 2 mandats et l'autoritarisme en bandoulière en plus. Heureusement, le Département de la Corrèze dispose d'un peu de réserves, constituées par nos efforts communs et votre stratégie. Vous prévoyez toujours de subventionner beaucoup de projets communaux, mais nombre de ces projets sont reportés d'année en année, parce qu'ils ne sont techniquement pas prêts, financièrement irréalisables, ou que les communes n'ont pas les moyens de les mettre en œuvre. Pour les projets contractualisés sur la période 2018/2020, 4 M€ de subventions n'ont pas été versés aux communes par le Département. Sur la période 2021/2023, ce sont 7 M€ qui n'ont pas été versés. Pour que les communes puissent réaliser leurs projets, il faudrait que l'Etat cesse de les étrangler, et que le Département modifie les conditions d'attribution des subventions ou bien les aide davantage (mais peut-être dans moins de domaines). Il faudrait également adapter vos aides à la réalité : les logiques à l'œuvre ne répondent peut-être plus aux enjeux d'équipements et d'infrastructures de nos collectivités municipales.

Enfin, je ne peux pas ne pas évoquer les investissements routiers du Département et en particulier les déviations. Après celle de Malemort-sur-Corrèze, viendra celle de Lubersac, qui sera sans doute suivie de la déviation de la RD 901 à Varetz. Et sans doute le Département ne reportera-t-il pas celle de Meymac dont les terrains, je le rappelle, ont déjà été achetés. Les Meymacois semblent ne pas avoir votre oreille, mais viennent à l'instant de la retrouver.

Georges PEROL, qui nous a quittés le mois dernier et pour lequel nous avons une pensée amicale, n'aura donc pas pu voir ce très ancien et très utile projet, qui finit par ne plus patiner. Ce ne sont pas les voies vertes pâles qui remplaceront la déviation de Meymac, mais vous vous êtes engagé à la réaliser. J'espère que ces voies gagneront petit à petit en fréquentation.

Nous allons discuter budget, Monsieur le Président. Il faut nous pardonner, mais nous ne le voterons pas. Nous n'avons pas vocation à jouer les idiots utiles de cette majorité, mais nous avons d'autres rôles à jouer, dont celui de représenter nos électeurs et de défendre nos convictions. Ce budget n'est pas irréaliste, infondé dans ses orientations ou imprévoyant, mais il ne correspond pas à nos visions, nos priorités, nos choix et aux orientations que nous défendrions si nous étions aux affaires.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE — Monsieur le Président, chers collègues, traditionnellement consacrée au budget de notre collectivité, la séance d'aujourd'hui s'ouvre dans un contexte de dégradation des finances publiques nationales. « Dégradation » : un bel euphémisme pour qualifier la gestion budgétaire pour le moins erratique du Gouvernement qui, mercredi encore, annonçait un nouveau dérapage du déficit à 5 % du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2024, au lieu des 4,4 % espérés. Rappelons-nous qu'une candidate malheureuse de la dernière élection présidentielle avait eu cette formule aussi lucide que lapidaire à l'adresse du Chef de l'Etat : « Emmanuel MACRON a cramé la caisse ». C'était en septembre 2021. Les faits, et désormais tous les économistes de France, lui donnent aujourd'hui raison. Une fois de plus, l'histoire retiendra qu'il ne faut pas avoir raison trop tôt. Avec 1 000 milliards d'€ de dette créée depuis 2017, et 154 milliards d'€ de déficit public pour la seule année 2023, soit 5,5 de la richesse produite, oui, la caisse est bel et bien « cramée ». Elle est même calcinée, carbonisée. Conclusion ? La politique des chèques n'est rien d'autre qu'une politique de l'échec.

Pour leur défense, les responsables de cette gabegie se retranchent volontiers derrière la crise sanitaire, dont ils ont, par ailleurs, profité pour s'ériger, non sans immodestie, en sauveteurs de l'économie. Mais la pandémie ne saurait tout expliquer car, en dépit de la politique du quoi qu'il en coûte, la dette COVID ne représente en effet qu'un quart de la dette générée sous le mandat d'Emmanuel MACRON. Il y a donc d'autres facteurs à rechercher pour justifier l'endettement record de notre pays, qui nous place parmi les pires élèves de l'Union Européenne. Or, plutôt que de faire amende honorable, le Gouvernement refuse toujours d'assumer ses responsabilités et persiste dans ses errements. Après les années fastes qui ont vu tourner la planche à billets, c'est désormais une facture salée qui attend les Français. Des Français déjà malmenés par l'inflation, qui voient leurs conditions de vie se détériorer et nourrissent les plus vives inquiétudes pour l'avenir. Des Français qui vont encore être mis à contribution pour renflouer les caisses de l'Etat désespérément vides ou, devrais-je dire, « remplir le tonneau des Danaïdes ». Sans surprise, les collectivités locales devraient, elles aussi, faire les frais de ce nouveau tour de vis du Gouvernement, comme l'a indiqué Bruno LE MAIRE lors du Haut Conseil des Finances Publiques Locales de mardi. Rien de nouveau, me direz-vous, car c'est toujours la même fable qui se joue, celle de l'Etat-cigale qui, après avoir chanté tout l'été, se trouve désormais fort dépourvu et vient crier famine auprès des collectivités-fourmis.

Des collectivités qui en ont plus qu'assez de représenter les variables d'ajustement de la mauvaise gestion du Gouvernement. Des collectivités qui, contrairement à l'Etat, ont l'obligation de présenter chaque année un budget à l'équilibre. Des collectivités dont le Gouvernement vante la bonne santé financière, mais qui sont bel et bien victimes d'un effet ciseaux caractérisé par des dépenses nouvelles imposées par l'Etat, et une baisse des recettes en regard de laquelle s'ajoute la non-indexation des dotations sur l'inflation. Des collectivités qui subissent un encadrement toujours plus restrictif de leurs dépenses par le Gouvernement. C'était déjà l'objectif des contrats de Cahors en 2017, et c'est encore le cas aujourd'hui, avec le plafond des progressions de dépenses de fonctionnement fixé par la loi de programmation des finances publiques. Non content d'appeler les collectivités à participer au redressement des comptes publics, le Gouvernement se permet également de leur donner des leçons de sérieux budgétaire. C'est le monde à l'envers. Mais pouvait-on s'attendre à autre chose de la part du soi-disant Nouveau Monde ?

Alors, ici, en Corrèze, nous n'entendons pas nous laisser dicter notre ligne de conduite par un Gouvernement qui navigue perpétuellement à vue, au gré du calendrier électoral. Ici, en Corrèze, nous contribuons déjà activement au redressement des finances publiques, grâce à un cap clair dont nous n'avons pas dérivé depuis 2015 : désendetter la collectivité tout en renforçant nos investissements et en préservant notre modèle social. Ici, en Corrèze, nous avons toujours eu le souci d'une gestion saine et responsable des deniers publics, en refusant, par exemple, de financer des dépenses pérennes par des recettes exceptionnelles. Ici, en Corrèze, nous nous tenons à une méthode simple, efficace et transparente : faire ce que nous avons dit et dire ce que nous avons fait. Ici, en Corrèze, contrairement au Gouvernement qui s'agite, nous avons l'ambition d'agir. L'ambition d'agir plutôt que de subir l'uniformisation à marche forcée des politiques nationales qui ne tient nullement compte des spécificités et des besoins locaux. Aux injonctions contradictoires d'un Gouvernement déconnecté des réalités, nous opposons notre connaissance du territoire et de nos concitoyens. Chaque jour, nous sommes à l'écoute et nous agissons pour eux, en proximité, sans attendre la bonne parole de l'échelon national. L'ambition d'agir en anticipant les décisions venues d'en haut, c'est notre marque de fabrique depuis 2015, et la Ministre Catherine VAUTRIN ne s'y est pas trompée en saluant le caractère préfigurateur de notre Département lors de sa visite du 15 mars dernier.

Anticiper, c'est ce que nous avons fait en lançant Corrèze Autonomie, notre Service Public Départemental visant à répondre aux nouvelles attentes de nos aînés tout en préservant notre modèle social à la corrézienne. Anticiper, c'est aussi ce que nous faisons en matière d'insertion par l'emploi, dans le cadre de la mise en œuvre de France Travail et du contrat local des solidarités en partenariat avec l'État. On aurait d'ailleurs pu espérer de ce dernier une participation plus ambitieuse que les 470 000 € promis pour 2024, qui font pâle figure en comparaison des 165 M€ mobilisés chaque année par le Département pour les solidarités sociales. Anticiper, c'est ce que nous faisons aujourd'hui en candidatant à l'expérimentation de nouveaux modes de financement des EHPAD, fondés sur une fusion des sections tarifaires soins et dépendance, un mode de financement plus cohérent et que nous espérons plus efficient pour les établissements avec, à la clé, une meilleure qualité de vie pour nos résidents. L'ambition d'agir, c'est renforcer notre modèle social, protecteur de tous les Corrèziens, notamment les plus vulnérables.

Je pense à cet égard à la protection de l'enfance et aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur elle. Depuis la crise COVID, les alertes ne cessent de se multiplier : associations, collectivités, professionnels, tous soulignent l'aggravation de la situation sociale qui, dans notre Département, se traduit par une forte hausse de 15 % des mesures judiciaires et une explosion de 90 % des mises à l'abri des mineurs non accompagnés. Dans ce contexte, nous avons la chance de pouvoir compter sur le plein engagement des services et des agents du Département, en particulier des assistants familiaux, dont je veux ici saluer le travail en notre nom à tous. Face à la complexification des accompagnements, le Département et ses professionnels se retrouvent néanmoins bien seuls pour relever le défi de la protection de l'enfance, qui réclame une approche de plus en plus transversale, allant de la santé à l'éducation, en passant par la justice et la pédopsychiatrie. Conscients des difficultés et des tensions actuelles, nous veillerons à adapter nos réponses à brève échéance. Par ailleurs, un audit interne plus approfondi devrait nous permettre d'identifier de nouvelles pistes d'actions à moyen terme. Gardons cependant à l'esprit que la protection de l'enfance est aujourd'hui une préoccupation nationale qui a d'ailleurs été au cœur d'une récente rencontre de l'Assemblée des Départements de France. C'est la raison pour laquelle l'État doit impérativement prendre ses responsabilités et agir aux côtés des départements pour assurer aux enfants les conditions nécessaires à leur épanouissement.

L'ambition d'agir, c'est aussi améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens au quotidien. Cet engagement pour le bien vivre en Corrèze irrigue chacune de nos politiques. Notre politique pour la jeunesse tout d'abord, avec le déploiement du plan Bien vivre au collège, pour garantir les meilleures conditions d'apprentissage à nos 10 500 collégiens. Une politique qui prend tout son sens alors même que l'école est de plus en plus le théâtre de harcèlements, de violences et parfois de drames qui reflètent les fractures de notre société. Le bien vivre se trouve aussi au cœur de notre politique culturelle et sportive pour tous, et partout en Corrèze. Cette année, ce sont ainsi quelque 1 000 clubs sportifs et 430 associations culturelles que nous accompagnerons à travers nos différents dispositifs. Le bien vivre en Corrèze, c'est également réaffirmer notre soutien à celles et ceux qui animent et font vivre nos territoires tout au long de l'année. Bien vivre en Corrèze passe en outre par une action volontariste en faveur de l'habitat. Contrairement à la politique punitive du Gouvernement qui rabote Ma Prime Renov' et projette de taxer davantage les propriétaires de logements vides, nous faisons, pour notre part, le choix de renforcer nos aides pour

l'amélioration énergétique et de développer un nouveau dispositif pour inciter à la réhabilitation des logements vacants dans nos bourgs ruraux.

L'ambition d'agir, c'est enfin préparer l'avenir de notre territoire. Préparer l'avenir, c'est, par exemple, reprendre en main notre destin énergétique en encourageant la production d'énergies renouvelables corréziennes au bénéfice des Corréziens à un tarif avantageux et stable dans la durée. Préparer l'avenir, c'est aussi porter un plan départemental de gestion de l'eau volontariste, aux côtés des acteurs du territoire, afin de concilier les différents usages de la ressource et le maintien de nos capacités de développement. Préparer l'avenir, c'est également tenir compte des nouvelles attentes en matière de mobilité du quotidien en expérimentant les voies vertes pâles qui permettront de mailler le territoire en reliant les principaux points d'intérêt corréziens. Une opportunité pour les sportifs, les touristes et, bien entendu, l'ensemble des Corréziens, de sillonner notre beau Département à tous les âges de la vie. Préparer l'avenir, c'est, en outre, renforcer l'attractivité de notre territoire à travers notre conciergerie qui a permis l'accueil de 300 nouvelles familles en 2023, notre marque Origine Corrèze qui compte plus de 1 000 produits référencés et notre plan Ambition Tourisme qui promeut la destination Corrèze auprès du plus grand nombre. Préparer l'avenir, c'est avant tout savoir écouter et concerter les Corréziens, et les associer à l'action publique. C'est ce que nous faisons par exemple chaque année à travers les réunions cantonales engagées depuis le mois de janvier, et c'est aussi ce que nous aurons à cœur de partager avec la nouvelle Assemblée Citoyenne installée mardi soir.

Protéger les Corréziens, améliorer leur qualité de vie et préparer l'avenir de la Corrèze, avec eux et pour eux, tels sont les engagements inscrits au cœur de notre projet de mandat, qui se retrouvent dans le budget primitif pour 2024. Un budget à la fois robuste et responsable, pragmatique et de bon sens, pour pérenniser notre modèle social, poursuivre le développement de notre territoire et nous montrer toujours plus innovants et proactifs face aux défis qui nous attendent. Et ils sont nombreux, de la protection de l'enfance au grand âge en passant par l'attractivité économique et la transition écologique. « Gouverner, c'est prévoir », comme le dit un adage bien connu. Les Gouvernements successifs d'Emmanuel MACRON ont, quant à eux, mené une politique que l'on pourrait résumer ainsi : « Gouverner, c'est décevoir ». Plus que jamais, nous nous inscrivons en faux contre ceux qui, à force de pratiquer le « en même temps », ne font qu'accumuler les mauvais choix. Pour notre part, nous continuerons d'agir avec détermination pour être à la hauteur des attentes des Corréziens et des enjeux de la Corrèze. Une Corrèze symbole d'une ruralité positive et dynamique, consciente de ses atouts. Une Corrèze fédératrice de toutes les énergies et fière de ses talents. Une Corrèze où il fait bon vivre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci à tous 2 pour votre expression de qualité. Je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

RAPPORT N° 101

CONCORDANCE DES COMPTES AVEC LES COMPTES DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. COMBY — Il s'agit ici de la concordance entre les comptes de l'ordonnateur, donc du Président du Département, avec les comptes de gestion 2023 de Monsieur le Payeur Départemental, concernant les 3 budgets suivants : budget principal, budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, et budget du Centre Départemental de Santé Corrèze Santé.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur le Payeur Départemental sont conformes à ceux de l'ordonnateur, donc du Président.

*La délibération n° 101 relative à la concordance des comptes avec les comptes de gestion de
M. le Payeur Départemental pour 2023 : budget principal et budgets annexes
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 102

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DÉPARTEMENTAL POUR 2023

M. COMBY — Le Compte Administratif 2023 du Département présente des dépenses en forte augmentation, avec 16 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2022. Elles concernent notamment l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 1,1 M€), le rSa (+ 1,2 M€), l'aide sociale à l'enfance (+ 6 M€), le transport des personnes handicapées (+ 1 M€), les ressources humaines (+ 1,3 M€), le budget bâtiments (+ 0,8 M€) en lien avec le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire la montée en compétences et les avancements qu'elle engendre. Le tout génère une forte hausse de nos dépenses.

Concernant les recettes, elles diminuent : entre 2022 et 2023, elles n'ont augmenté que de 5,5 M€, alors qu'elles avaient augmenté de 21 M€ entre 2021 et 2022. La progression est donc plus faible que précédemment : 1,6 % contre plus de 6,75 % entre 2021 et 2022. Ces recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, avec une dotation de l'Etat figée à 20 % depuis longtemps, et les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), recettes conjoncturelles atteignant 30 M€ en 2023, contre 36 M€ en 2022. La dynamique des recettes est donc en cours d'essoufflement.

Néanmoins, cela n'a pas empêché de préserver la capacité d'investissement du Département, puisque le financement de nos investissements a été assuré par une épargne nette à plus de 40 M€ et par des recettes réelles d'investissement. Je rappelle que l'épargne nette est constituée des recettes de fonctionnement, dont il faut déduire les dépenses de fonctionnement et le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'investissement 2023 ont atteint un niveau record de 60,3 M€. Avant 2015, elles avoisinaient les 40 M€, avant de monter à 52 M€ en 2021, soit une hausse de 20 % pour financer les routes, les aides aux communes, les bâtiments et les travaux liés à la diminution de la dépense énergétique.

Concernant l'encours de dette, le désendettement atteint lui aussi un niveau record de - 120 M€, notre dette étant passée de 360 M€ en 2015 à 240 M€ fin 2023. Nous nous sommes désendettés de - 31 M€ sur l'année 2023, puisque nous n'avons pas emprunté.

Ainsi, les soldes de gestion restent favorables avec une épargne brute de 74 M€ et une épargne nette de 43 M€. Malgré l'augmentation des dépenses contraintes en 2023, malgré des recettes de fonctionnement à la baisse, nous avons conforté la prise en charge des plus fragiles, maintenu un volume d'investissement important, préservé notre capacité d'investissement et poursuivi le désendettement du Département de la Corrèze.

Mme BOISSIERAS — En introduction du rapport du Compte Administratif du budget principal du Département pour 2023, vous rappelez les objectifs de l'année écoulée.

Premièrement, offrir des services de qualité aux Corrèziens et poursuivre la construction d'un territoire résilient, solidaire et attractif. Le premier élément relevé est le montant des dépenses d'investissement porté au niveau record de 60 M€. Puis, vous rappelez que la raison d'être du Département demeure également la solidarité.

Deuxième objectif : maintenir une situation financière saine à l'issue de l'exercice 2023. Il est facile de constater que cet objectif est atteint à travers les montants de l'épargne brute, de l'épargne nette et du désendettement (grâce au non-recours à l'emprunt). Concernant le premier, c'est plus contrasté : 39,8 M€ consacrés aux investissements directs, principalement routes et bâtiments ; 16,42 M€ aux indirects ; 13 M€ sur les 21 M€ budgétés consacrés aux aides aux communes, soit un taux de réalisation de 62 % ; et un tout petit 1,88 M€ pour l'habitat. Quant à la solidarité envers les plus fragiles, l'efficacité des politiques sociales est plus difficile à évaluer.

Force est de constater que vos résultats comptables sont bons, Monsieur le Président. Vous avez su profiter d'une conjoncture économique favorable avec des recettes de fonctionnement en hausse constante depuis 2017. Elles étaient alors de 285,5 M€, pour atteindre 340,5 M€ en 2023, soit une progression de 55 M€, et des dépenses que vous avez su contenir après les avoir fortement diminuées en 2016 et 2017. En 2022, ces dernières sont reparties à la hausse, impactées notamment par de nouvelles contraintes gouvernementales, cependant amorties par la progression supérieure des recettes. L'année 2023 marque donc, comme prévu, l'inversion de cette tendance. La conjoncture économique défavorable, que l'ensemble des Corrèziens subit également, fait que les dépenses progressent désormais davantage que les recettes : 6 % contre 1,67 %.

Les pourcentages sont des repères plus parlants que les masses financières qui dépendent des volumes des collectivités. Quelques-uns m'interpellent, Monsieur le Président. Il est dit dans la première page du rapport que, en 2023, l'épargne brute des départements français recule en moyenne de 39 %, contre 11,85 % pour la Corrèze. L'épargne nette recule de 53 % au niveau national, contre 20,19 % en Corrèze. Or, le poids de la dette génère des charges financières élevées. L'ensemble des départements subit la même pression réglementaire que nous. Les projections sur les recettes ne sont pas meilleures. Ce qui m'interroge donc, c'est ce delta au niveau de la progression des dépenses entre nous et la grande majorité du pays. Pourquoi un écart si marqué ? Nos collègues seraient-ils inconséquents ou bien ont-ils fait d'autres choix au service de leurs concitoyens ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – C'est bien toute la question. Et c'est la question qui se posera demain à tous les Français. La réponse formulée par ce Gouvernement sur le plan national est de ne pas toucher aux dépenses et d'augmenter la recette par le biais des taxes, des impôts et du matraquage du pouvoir d'achat. Pour notre part, nous avons fait le choix, depuis 2015, de tenir la dépense. Pourquoi ? Parce que les départements ruraux pâtissent d'un problème de recettes structurel : proportionnellement à la population, nos recettes restent beaucoup plus faibles que les autres. Il s'agit là d'une réalité structurelle qui ne pourra changer qu'à travers une refonte globale. Cela est vrai pour les communes, les communautés de communes, les métropoles, etc. Le rapport à l'habitant est de 19 € pour un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) en Corrèze, et de 60 € pour une métropole. C'est énorme.

Dès 2015, nous avons estimé que l'absence de maîtrise de nos dépenses nous condamnerait. Nous avons donc décidé d'engager une baisse des dépenses, ce qui a permis d'assainir la situation. Effectivement, nous avons bénéficié d'un effet conjoncturel avec une augmentation des recettes liées aux DMTO, mais qui ne compense pas la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à hauteur de 13 M€ par an. La conjoncture ne nous aurait pas permis à elle seule de redresser la barre : il était impératif de réduire les dépenses. Nous faisons partie des très rares collectivités de France de plus de 150 000 habitants à avoir ralenti le train de fonctionnement entre 2015 et 2021. Depuis, nos dépenses augmentent structurellement à cause des dépenses imposées par l'Etat. Mais nous avons anticipé cet emballement de la machine et nous savions que la contraction des dépenses ne pourrait pas durer, a fortiori à l'aube d'une période où le poids démographique des personnes âgées va fatalement engendrer une hausse. Force est de constater que nous réinjectons de l'argent dans le secteur de la dépendance.

Nous avons pris une seconde décision : préserver notre modèle social. Pour ce faire, nous avons choisi de couvrir les dépenses supplémentaires imposées par l'Etat par des recettes de période exceptionnelle. D'un point de vue comptable et budgétaire, c'est complètement fou. Un troisième choix est venu s'ajouter : éviter l'emprunt dans une période de taux élevés. Il est évident que nous ne pourrions pas tenir ce cap une année de plus.

Je te remercie d'avoir attiré l'attention sur les chiffres que tu cites : cela améliore la qualité du débat. Mais je ne tenais pas à les afficher, afin d'éviter des reproches de cosmétique ou d'autosatisfaction. Un véritable clivage se fait jour avec certains collègues de départements qui exhortent l'Etat à les aider. C'est de l'inconscience. Où trouver les milliards réclamés ? L'intérêt de la dette représentera le deuxième budget de la nation en 2025, au coude à coude avec l'Education Nationale. Cela fait froid dans le dos. C'est l'analyse que nous avons effectuée dès 2015 et qui nous avait poussés à prendre le taureau par les cornes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous sommes en train d'analyser la réforme des CNSA (Caisses Nationales de Solidarité pour l'Autonomie). Certains départements voisins présentent autant de dépenses que nous pour les personnes âgées, avec 2 fois moins d'effectifs et le sentiment pour ces derniers de ne pas être mieux traités que les Corrèziens. Par exemple, la Creuse doit assumer autant de dépenses que nous, avec moitié moins de bénéficiaires, et risque fort de se retrouver dans le rouge l'année prochaine. Je préfère privilégier la justesse : nous sommes passés de 1 million à 600 000 heures d'aide APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), et nous avons renforcé la contribution de ceux qui disposent de davantage de moyens afin de préserver les personnes plus fragiles. Je pense que le Gouvernement va devoir prendre lui aussi ce genre de mesures, plutôt que d'appeler à supprimer tout reste à charge dans les EHPAD. La tarification différenciée en fait partie. Les personnes disposant d'une capacité contributive plus élevée pouvant s'offrir un niveau de service renforcé doivent obtenir satisfaction. Le système actuel nivelle tout le monde. Les 14 départements qui se trouvent dans le rouge aujourd'hui ont voté un budget déficitaire. Je ne souhaite pas que la Cour des Comptes vienne gérer notre budget en entaillant les subventions.

Oui, la situation de la Corrèze est favorable, mais il faut se méfier des pourcentages. Je prends pour exemple la CNSA, car je siège à son Conseil National aux côtés de 5 autres Présidents de Département, de droite comme de gauche. L'Etat veut lancer une refonte des concours. Les Départements de France demandent que l'engagement RAFFARIN, qui consistait à verser 50 % de compensation sur les AIS (Allocations Individuelles de Solidarité), soit rempli. Or, la réalité est très disparate entre tous les départements. Un fonds a été créé pour 2024, le « geste 24 », constitué de 150 M€ à répartir entre les départements. C'est là que le bât blesse, car les Départements de France envisagent de donner d'abord à tous ceux qui sont en dessous de 40 % de compensation et de ne monter à 50 % que si nous disposons de nouvelles enveloppes. Les départements ruraux ne sont pas d'accord et appellent à la prise en compte d'un autre critère : le reste à charge par habitant, qui change complètement la donne. En Corrèze, il nous permettrait de devenir éligibles au fonds de secours de la CNSA, alors que nous touchons 50 % de compensation (du fait de la bonne gestion de nos dépenses). En effet, les projections à 2040 tablent sur le doublement de notre population de plus de 65 ans et le doublement de notre population en autonomie, ce qui induit le doublement de notre reste à charge par habitant. S'ils ne se montrent pas vertueux, les départements ruraux signeront leur arrêt de mort. Ils ne pourront même plus assumer leurs compétences.

Voilà pourquoi nous tenons tant à maîtriser la dépense. Par ailleurs, si nous laissons la décroissance s'installer en Corrèze, nous ne pourrions plus proposer un bassin d'emploi permettant de maintenir le niveau de service sur le territoire. A l'heure actuelle, même si nous renforçons l'APA de 10 %, nous ne disposerions pas du personnel nécessaire pour les réaliser. Doubler une démographie de bénéficiaires dans un contexte de décroissance économique fait s'effondrer la structure de l'emploi. 2040 dresse devant nous un défi démographique. Les choix budgétaires que nous effectuons ne s'inscrivent pas dans la prudence, mais dans le réalisme. Je pense que nos successeurs apprécieront nos décisions, même s'ils ne sont pas du même bord que nous. Dépenser sans compter aujourd'hui, c'est prendre des risques pour le futur.

Mme BOISSIERAS — Evidemment, les successeurs se réjouissent toujours d'hériter d'une situation assainie. Je pense que le Président MACRON a été bien content de débiter son premier mandat avec la situation économique établie par la mandature précédente, qui a été injustement décriée. De plus en plus d'économistes reviennent sur cette gestion et émettent quelques louanges. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Néanmoins, je pense que tout n'est pas affaire de masse financière, mais également de méthode.

M. LE PRESIDENT — Nous partageons le même constat, et nous sommes d'accord sur le fait qu'il ne faut pas rester prisonnier d'un seul raisonnement. Il ne faut pas être dogmatique. Je sais que je peux compter sur un certain nombre d'entre vous pour nous rappeler de ne pas rester prisonniers d'un dogme. Humain et finances sont 2 éléments dissociés. Mais la sérénité financière est nécessaire pour garantir la sécurité de l'humain.

Il faut bien garder à l'esprit que chaque budget ne repart pas d'une page blanche. Chaque budget s'inscrit dans la continuité du précédent, voire des précédents, et dans une politique structurée qui permet d'établir une gestion.

Mme BOISSIERAS — Le rétablissement des comptes publics constituera une vraie réalité pour les suivants.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais ce qui me gênerait, ce serait de voir de nouveau les premiers de cordée contraints de payer. J'ai averti le Département des Ardennes, par exemple : s'il ne contrôle pas ses dépenses, nous arrêterons de le défendre. Il faut réaliser un juste ménage, et cela demande du courage.

*La délibération n° 102 relative au Compte Administratif du budget principal du Département
pour 2023
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 103

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 ET COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. COMBY — Le budget principal du Département, section investissement, présente un déficit cumulé de - 53 M€ et un report de crédits en recettes de 10 M€, soit un besoin de financement de 43 M€. Le fonctionnement présente un excédent cumulé de 111 M€. Nous devons donc affecter 43 M€ pour couvrir le déficit d'investissement et reporter 67 M€ en recettes de fonctionnement.

Le budget du Centre Départemental de Santé Corrèze Santé, section investissement, présente un excédent de 203 454 €, et un léger déficit de - 10 662 € en fonctionnement.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille présente un excédent de 367 497 € en investissement et un excédent à reporter de 559 701 € pour le fonctionnement.

Nous devons donc valider pour ces 3 budgets, le report en recettes de fonctionnement ou d'investissement de ces divers excédents.

*La délibération n° 103 relative à l'affectation des résultats 2023
et à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
du budget principal et des budgets annexes
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DÉPARTEMENT POUR 2024

M. COMBY — De nouvelles dépenses ont été imposées par le Gouvernement, dans un contexte inflationniste, à hauteur de 16 M€ supplémentaires en 2023, qui viennent s'ajouter aux 10 M€ supplémentaires de 2022 et qui seront grevées de 18 M€ supplémentaires en 2024, soit une hausse totale des dépenses de fonctionnement de 44 M€ sur 3 exercices.

Parallèlement, les recettes exceptionnelles de 2021 et 2022 s'essoufflent, notamment au niveau des droits de mutation à titre onéreux, qui passent de 36 M€ en 2022 à 30 M€ en 2023, et qui devraient plafonner à 25 M€ en 2024, soit une perte de 11 M€. Par ailleurs, la croissance des produits de TVA, qui compensent la perte du foncier non bâti et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), ne devrait pas dépasser les 2 % cette année (contre 8 % en 2022 et 2,8 % en 2023).

Nous devons donc rester prudents face à l'effet ciseaux généré par la hausse des dépenses et la baisse des recettes, que nous devons concilier avec le maintien de notre ligne de gestion responsable et protectrice des Corrèziens.

Pour 2024, nos 4 grandes priorités seront les suivantes. Tout d'abord, nous voulons renforcer les solidarités humaines en allant au-delà du seuil fixé par l'Etat, c'est-à-dire l'inflation moins 0,5 % (donc 2,1 %), car nous refusons de renoncer au modèle social corrézien. Nous devons donc faire preuve d'anticipation afin de pérenniser le financement des solidarités au-delà de 2024. Deuxièmement, nous souhaitons continuer à agir en faveur de l'économie et l'emploi, en investissant à plusieurs niveaux (routes, bâtiments, collèges, transition écologique). Notre troisième priorité concerne la solidarité territoriale : le Département reste le premier financeur des communes corréziennes. Les aides qu'il leur apporte boostent les investissements en les multipliant par 3, voire 4. Enfin, nous tenons à poursuivre le désendettement du Département, qui atteindra - 150 M€ fin 2024.

La hausse des dépenses imposées par le Gouvernement concerne toujours les AIS, c'est-à-dire l'APA, la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), le rSa, l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), pour plus de 3 M€, ainsi que d'autres dépenses sociales pour 3,6 M€, des dépenses liées aux ressources humaines et d'autres dépenses liées aux augmentations de l'énergie, à nos divers satellites et au fonctionnement courant du Département.

Les recettes sont, quant à elles, incertaines, en baisse de 6 M€. Les produits de TVA n'augmenteront que de 2 %, les recettes de DMTO sont établies à 25 M€, les dotations de l'Etat sont figées aux alentours de 20 %.

Nous maintenons pourtant nos ambitions, sans garantie de compensation, notamment concernant les AIS. Les investissements conservent un niveau élevé (établi à 60 M€ en 2023) avec des dépenses affichées à 85,3 M€ (modernisation du réseau routier, aides aux collectivités, communes et communautés de communes, travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, habitat et transition écologique). Les investissements sont projetés à 70 M€ (soit 10 M€ de plus qu'en 2023). Nous poursuivons notre désendettement à hauteur de 30 M€, ce qui réduira les intérêts de la dette (qui avoisineront les 6 M€, contre 11 M€ en 2015).

Grâce à notre gestion rigoureuse, notre résultat nous permet de virer en section d'investissement 68 M€ pour financer en partie les 85,3 M€ de dépenses d'équipement (avec un objectif à 70 M€ pour 2024). Notre budget est responsable et solide dans la durée. Il vise à continuer de protéger les Corrèziens en dépit des chocs économiques et sociaux, en maintenant les investissements d'avenir, en améliorant la qualité de vie, en accompagnant les grandes transitions et en désendettant notre Département. Ce budget 2024 est fidèle à nos engagements. Il permettra de booster l'économie et l'emploi en Corrèze et d'accélérer les transitions écologiques et énergétiques.

Mme BOISSIERAS — Monsieur le Président, je veux, tout d'abord, exprimer mon adhésion totale au discours de Bernard, qui a exprimé la position du groupe minoritaire sur le budget primitif de notre Département proposé pour l'année 2024, élaboré en rapprochement du Compte Administratif 2023, dont les bons résultats comptables permettent une reprise de 67,6 M€. Vous présentez donc un budget marqué du sceau de la responsabilité, sans surprise, mais aussi de l'anticipation. Approfondir les solidarités sociales et territoriales pour construire un collectif plus juste, plus solidaire, plus harmonieux, c'est bien évidemment ce que nous souhaitons ardemment. Travailler pour le présent et les générations futures, nous ne saurions dire mieux. Vous rappelez combien il est difficile désormais, sans levier fiscal, d'évaluer des recettes très dépendantes de la conjoncture économique, afin de financer des dépenses pérennes et croissantes. Jusque-là, nous sommes d'accord.

Vous écrivez dans le rapport du Compte Administratif que les dépenses de fonctionnement des départements explosent, notamment en matière de ressources humaines et en matière sociale. Je me suis donc penchée sur la situation de la Corrèze, dont le montant des dépenses sociales, comme l'a rappelé Bernard, est très en dessous de la moyenne nationale. Pour ce faire, j'ai rapproché les montants de ces dépenses de ceux des recettes engrangées. En effet, pour exemple, n'importe quel Corrèzien sollicitant l'obtention d'un prêt bancaire devra justifier du poids de ses dépenses par rapport à ses ressources. En 2018, les dépenses du Pôle Cohésion Sociale représentaient 47,52 % des recettes de fonctionnement, puis 46,34 % en 2023 (dont les Allocations Individuelles de Solidarité), 18 % en 2018, et 16,41 % aujourd'hui. Concernant les ressources humaines, les dépenses représentaient 18,63 % en 2018, contre 17,21 % en 2023. Donc, pas d'explosion. L'exception corrèzienne, sans doute.

Vous déclarez que les nouvelles contraintes vous obligent à vous recentrer sur nos compétences premières, alors faites-le : soignez l'efficience, difficile à quantifier, avec des moyens à la hauteur pour répondre aux besoins des Corrèziens ; prenez soin des agents de la collectivité, dont les missions sont de plus en plus ardues, surtout dans le secteur social. Comment se fait-il qu'une collectivité autrefois si attractive peine de la sorte à recruter ? Comment se fait-il que le service social se retrouve sans direction, alors qu'une seule personne se partage celle de 2 autres ?

Vous évoquez fréquemment le bien vivre ensemble investissant sur le bien travailler ensemble. Nous en avons et en aurons besoin pour relever les grands défis qui nous attendent d'ici 2030, comme exprimé dans la première page du rapport, ainsi que dans cette salle. Bernard a évoqué les aides aux communes. Autre exemple : les aides à l'habitat, pourtant essentielles aux Corrèziens, ne fonctionnent pas bien. Il est question de les réajuster en les grevant de 8 000 € pour la rénovation du bâti vacant. C'est une bonne chose, mais estimer le bilan du bouclier énergétique encourageant est, passez-moi l'expression, un peu « gonflé ». Le guichet semble très sollicité, mais les travaux ne sont pas engagés. Afin de proposer un montant d'aide vraiment incitatif, nous pourrions programmer des actions annuelles uniques à budget constant.

Je veux vous assurer que nous avons pleinement conscience du manque de visibilité, du montant des recettes de fonctionnement et de la contrainte de l'effet ciseaux imposée à notre collectivité. Cependant, pour nous, se préparer à la résilience, c'est anticiper et prioriser davantage que vous ne le faites, alors que nous en avons les moyens.

Je vous remercie.

M. LABBAT — Monsieur le Président, il y a plusieurs années, des citoyens ont alerté les autorités sur le fait que le climat allait changer. Peu les ont écoutés et les climatosceptiques étaient, et sont devenus, largement majoritaires au fil du temps. A titre personnel, j'ai dû en faire partie. Tout d'abord parce que, quand les premiers se sont affolés, je n'étais sûrement pas né. Puis, parce que je ne me sentais ni concerné ni en danger. Jusqu'à ce que je décide de m'investir pour ma commune, puis pour mon territoire. Ces alerteurs n'ont pas été écoutés et, maintenant, à coup d'éoliennes, de champs photovoltaïques, d'isolation réglementée, de chaufferies en tous genres, de hausse des énergies, nous courons après le retard à la hussarde. Cela suffira-t-il ? Force est de constater que nous avons préféré la maintenance curative à la préventive.

Concernant l'eau, nous nous sommes davantage concentrés sur le prix que sur la ressource et la qualité efficiente de sa distribution. Malgré l'expérience du sujet précédent, beaucoup d'élus restent comme la fosse, sceptiques. C'est même hallucinant. Pourvu que la pluie de ces derniers mois n'accroisse pas les choses à leur égard. Nous pourrions parler d'un sujet que vous maîtrisez bien mieux que moi : l'agriculture. Ils alertent, ils évoluent, ils manifestent et, malheureusement, ils vont même jusqu'au suicide. Là encore, force est de constater qu'ils ont du mal à se faire entendre.

Alors, Monsieur le Président, comme l'année dernière, comme l'année d'avant, nous n'arrivons pas à nous faire entendre sur le plan social, ce que nous comprenons, car c'est peut-être notre différence. Mais nous insistons encore cette année. L'objectif n'est pas de désendetter davantage, d'investir davantage, de ne pas maîtriser nos coûts de fonctionnement, mais de faire la même chose que ce que vous prévoyez pour l'eau, l'agriculture ou le photovoltaïque, par exemple. La même chose que ce que vous avez fait avec la fibre : investir pour que, demain, cela nous coûte moins, voire que cela nous rapporte. En tant que Maire, ce discours me parle. Mais, le Département est chargé d'une compétence sociale. Et là, je vous l'accorde, c'est plus complexe, plus humano-dépendant, plus aléatoire, et nous sommes tributaires de la décision étatique. C'est compliqué, pour vous comme pour nous.

Je vous propose de faire un pas l'un vers l'autre pour comprendre. Comme personne n'apporte de solution en haut, voire pire, alimente le système, nous connaissons la fin. Le social paraît un puits sans fond. La preuve : vous prévoyez de provisionner pour demain, pour l'effet ciseaux et tout ce qui peut arriver. C'est un choix qui se défend et se respecte. Pour nous, c'est mourir réglementairement. Prenons le diagramme présenté par Francis COMBY sur les dépenses de fonctionnement depuis 2015 jusqu'en 2023 : nous sommes passés de 258 M€ à 238 M€ en 2018, avant de passer par une stagnation, qui a été suivie d'une remontée en flèche à 268 M€ en 2023. Evidemment, cette hausse peut se justifier, et dans ce qui s'annonce, des éléments invisibles nous paraissent pouvoir être maîtrisés. Je vous propose de remplacer le Département par un avion (pas un Boeing, mais un Airbus). En 2015, vous le considérez comme lancé à plein régime. Vous décidez de couper les moteurs. Une coupure brutale entraîne un soubresaut, mais cela passe, et l'avion plane. De nuit, les passagers ne se rendent compte de rien. Le jour, seuls ceux qui sont placés à côté des hublots peuvent s'apercevoir que l'océan se rapproche. Mais ils font confiance à l'équipage. Heureusement, nous sommes au-dessus de l'océan. Malheureusement, l'océan n'est pas infini. Arrive la terre, et là, plusieurs options se présentent à nous : soit nous sommes accueillis par une plage et des plaines, soit par les falaises d'Étretat, suivies des Monédières, en espérant ne pas enchaîner avec le Mont-Blanc et l'Everest. Dans notre cas, c'est Étretat. Nous remettons les gaz, car nous avons gardé une provision de kérosène. Nous passons, mais nous ressentons les turbulences qui sont très inconfortables. Anxieux, nous nous interrogeons, nous paniquons, nous avons peur. L'équipage est concentré, lui, sur l'évitement, mais nous ne savons pas quel type de montagne nous attend.

Alors, Monsieur le Président, nous vous proposons d'investir dans le social (et investir n'est pas qu'une histoire d'argent). Si vous proposez de voler à une altitude qui nous permette d'éviter de consommer trop de kérosène le moment venu et d'être mieux préparés aux turbulences qui s'annoncent (car notre population vieillit et de plus en plus de personnes sombreront dans la difficulté), nous serons plus résilients, et il sera plus facile d'éviter le Mont-Blanc pour ne pas mourir réglementairement. Je ne dis pas que tout cela est simple. Mais nous pensons qu'il est urgent d'essayer, car nous connaissons la fin. Il nous manque simplement la date.

Nous espérons que cette idée fera son chemin en 2024 car, au-delà de la volonté, il faut du temps pour recruter, former, fidéliser et reconnaître. Une dernière image pour vous convaincre : je vous propose de comparer le social à un producteur de lait breton. C'est l'Etat Lactalis qui fixe les prix et le producteur, Conseiller Départemental 19, qui vend à perte. Alors, comme le producteur, nous devrions nous adapter en investissant dans le social pour éviter le prévisible. Il n'est pas facile d'expliquer tout cela. J'espère vous avoir convaincu.

M. LE PRÉSIDENT — Merci de nous avoir fait voyager. Mais ne planons pas trop haut, pour éviter de perdre la terre de vue. Je m'efforce de garder le contact avec le sol.

Tout d'abord, il est faux de dire que, sur le plan de la dépense sociale, le Département de la Corrèze est en dessous de la moyenne nationale. Nous sommes au-dessus. Par ailleurs, en termes de reste à charge par habitant, nous faisons partie du tiers supérieur des départements les plus dépensiers de France. Il est tout aussi faux de dire que le Département n'est pas attractif en matière de recrutement. Nous rencontrons moins de difficultés à recruter que d'autres, y compris nos voisins. Néanmoins, il est vrai que la situation est un peu plus compliquée pour les cadres, y compris les cadres supérieurs, pour 2 raisons : les grandes villes sont plus attractives en termes d'emploi lorsque le foyer est composé de 2 cadres supérieurs ; en outre, et ce point m'inquiète beaucoup plus, dans les collectivités, toutes strates confondues, il faut être prêt à manager l'humain. Or, nous ne disposons pas des grilles indiciaires adaptées. Nous avons besoin de latitude à ce niveau, afin de pouvoir recruter un ingénieur avec la rémunération adéquate si nous en avons besoin. En dehors de ces achoppements, la collectivité n'est pas particulièrement en difficulté : sur 1 500 postes, seulement 14 sont vacants.

Concernant les pourcentages de la dépense, je suis complètement en accord avec vous sur la nécessité d'investir dans l'humain et le social (mais plus dans l'humain que dans le social). Certes, nous pourrions nous permettre d'aller plus loin, mais pour tenir le cap qui est le nôtre, nous grignotons déjà nos réserves. Nous n'avons pas la capacité de financer 100 % de ce que nous voulons faire, à moins de recourir à des ressources exceptionnelles. Or, ce système est voué à l'échec. Notre avion ne risque pas de passer le Mont-Blanc. Souvenez-vous : Lionel JOSPIN a dépensé les recettes exceptionnelles, nous en avons vu les conséquences. Je le répète avec force : nous aimerions faire plus, mais nous finançons déjà le niveau de notre soutien social par les bons DMTO et notre excédent. Si nous ajoutons des politiques complémentaires à notre base sociale, nous ne finirons pas notre mandat.

Je préfère parler d'investissement humain adossé à la justice sociale. Pourquoi des salariées à domicile ont-elles accepté la taxe François HOLLANDE et la remise en ordre des heures APA en Corrèze ? Parce que nous avons injecté de la justice sociale. Nous considérons qu'il faut préserver les plus faibles qui méritent une aide, faire la différence avec les actifs et accorder la possibilité d'une contribution supérieure. Or, notre système social actuel ne nous le permet pas et soutient exactement de la même manière une personne qui dispose de 2 assurances-vie et une autre dont le pouvoir d'achat est en berne malgré sa force de travail. A politique sociale égale et sans budget supplémentaire, nous pourrions aider davantage ceux qui en ont le plus besoin, mais nous ne disposons pas de la latitude réglementaire pour le faire. Il nous a fallu trouver des artifices pour y parvenir. Je le redis : concernant les personnes âgées, si le reste à charge par habitant était pris en considération, nous serions éligibles à hauteur de 300 000 € au « geste 24 » du Gouvernement.

J'ai discuté hier avec Alain ROUSSET et quelques agriculteurs, de la capacité contributive de la Région Limousin au budget de l'agriculture. Monsieur ROUSSET m'a indiqué que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui présente pourtant une population moindre, touche 20 M€ de plus de la part de la FADEAR (Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) que la Nouvelle-Aquitaine. La Région Ile-de-France dispose d'une telle population et de telles politiques à conduire qu'elle peut dépenser de l'argent pour l'agriculture, car le secteur représente un epsilon dans son budget. Résultat : la dépense est multipliée par 3 par rapport à l'Aquitaine. Nous nous trouvons dans la même configuration en termes de politique sociale. Le poids du rSa dans notre budget est acceptable et nous permet de soutenir la dépense. En revanche, nous ne pouvons pas tenir durablement l'APA et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) dans un Département comme le nôtre.

Je pense que nous sommes tout à fait en phase en termes de condition humaine. Mais encore une fois, structurellement, les départements ruraux qui n'ont pas géré la question de l'efficacité ou de la justice ne passeront pas le cap. Je vous parie que nous en reparlerons l'année prochaine.

M. LABBAT — Je souhaite revenir sur « l'investissement humain social ». En tant que Maire, je peux vous dire que changer de secrétaire de mairie tous les 2 ans nous coûte plus cher que la secrétaire qui restait en poste auprès de nos prédécesseurs durant 30 ans. Dans un EHPAD, le coût le plus lourd est engendré par l'absentéisme qui résulte de défauts d'organisation et des surcharges de travail. Les missions des absents sont reportées sur ceux qui sont présents et qui sont mobilisés pendant leur temps de repos ou leurs congés. Cela engendre un effet boule de neige. Quand

nous vous demandons d'investir sur « l'humain social », c'est parce qu'il est nécessaire de fournir un effort pour optimiser l'organisation mise en œuvre et mieux résister à ce qui nous attend, parce que la situation est déjà très compliquée.

M. LE PRESIDENT — Je vous entends, et je pense que la majorité aussi. Si nous pouvons travailler sur des cas concrets au sein de nos Commissions pour faire évoluer les choses, nous le ferons, nous sommes ouverts. Mais il faut bien comprendre que tout ce que nous ferons dans ce domaine, nous le ferons à crédit. Quant à l'absentéisme, il découle certes d'une surcharge de travail, mais également de défauts dans le système, qui permet de payer un intérimaire plus cher qu'un salarié embauché de façon durable, ou qui autorise la tenue d'un Ségur qui fonctionnera sur des crédits non reconductibles parce qu'il n'est même pas fixé dans les rémunérations. Le Gouvernement a choisi d'agir tout en sachant qu'il n'en avait pas les moyens, parce qu'il a droit au déficit, contrairement à nous.

L'enjeu 2024 de Corrèze Autonomie sera axé sur la prévention. J'ai déclaré à Madame VAUTRIN que, si l'Etat ne nous aide pas structurellement à investir dans l'anticipation du vieillissement, nous n'y arriverons jamais. En 2023, nous avons dépensé 650 000 € pour retenir une quinzaine de médecins en haute et moyenne Corrèze, soit 16,50 € par consultation. J'en ai d'autant plus froid dans le dos que, l'an prochain, ce sont 730 000 € qui seront injectés. Il fallait 80 000 € de mieux, nous les avons accordés, même s'il est question d'une compétence non obligatoire. Cependant, si demain nous nous retrouvons dans une impasse, ce sont d'abord ces postes de dépenses qui sauteront. Il faut que l'Assurance Maladie s'installe à la table : ce n'est pas notre travail que de fonctionnariser les médecins. Pour reprendre l'allégorie de l'avion, nous ne risquons pas d'atteindre l'Himalaya, nous nous serons crashés sur le Mont-Blanc bien avant.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 104 relative au Budget Primitif principal du Département pour 2024 est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

Je remercie l'ensemble des services pour leur travail. Notre nouveau Directeur a effectué son baptême du feu. Je remercie également, en notre nom à tous et au nom des Corrèziens, Jacques AMAT, qui fait valoir ses droits à la retraite. Je salue la qualité de la relation, qui a permis au Département de se comporter en bon payeur. Monsieur AMAT fait honneur à sa fonction et à la fonction publique, parce qu'il fait partie de celles et ceux qui exercent le métier à sa juste valeur : il n'effectue pas de contrôle d'opportunité sur les décisions qui sont prises, mais assume son rôle de trésorier dans la plus grande légalité, en nous adressant des remarques si nécessaire, pour sécuriser nos services et nos décisions. Je vous remercie vraiment pour votre pragmatisme et la qualité de la relation.

RAPPORT N° 105

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme BARTOUT — Sur l'année 2023, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) a réalisé 9 716 journées d'hébergement et accompagné 128 personnes, soit une augmentation de l'activité globale en nombre de journées de 12,42 % en 2023 par rapport à 2022. L'année passée a été marquée par une nette évolution du public accueilli, avec un rajeunissement des mineurs pris en charge et une augmentation significative des jeunes « en situation complexe », ainsi que la mise en service de l'antenne de Brive avec une capacité augmentée de 6 places.

Concernant la section de fonctionnement, le montant des charges pour 2023 est arrêté à 2 526 943 €. Les recettes sont assurées principalement par la dotation globale à hauteur de 2,438 M€, provenant du budget principal du Département. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 est excédentaire de 298 600 €. Compte tenu du solde antérieur positif, il ressort à la clôture de l'exercice 2023, un solde cumulé de fonctionnement de + 559 702 €.

Concernant la section d'investissement, le total des charges pour l'année 2023 s'élève à 1 39 648 €. Les ressources représentent, quant à elles, 433 047 €. Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2023 est excédentaire de 293 398 €. Compte tenu du solde antérieur positif de la section d'investissement, il ressort, à la clôture de l'exercice 2023, un solde cumulé d'investissement de + 367 497 €.

*La délibération n° 105 relative au Compte Administratif 2023
du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à la majorité par 27 voix pour, 10 voix contre et 1 non-participation au vote.*

RAPPORT N° 106

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Mme BARTOUT – En cohérence avec notre politique départementale de la protection de l'enfance, le CDEF met en œuvre un plan d'action qualitatif au service des enfants, des jeunes et des familles accueillis.

Pour assurer ces missions et développer ces projets, le budget 2024 prévoit, tout d'abord, une section de fonctionnement à hauteur de 3 246 202 €, dont 2 613 714 € au titre des dépenses afférentes au personnel. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par la recette d'hébergement versée sous forme de dotation globale provenant du budget du Département pour 2 566 300 €. Pour parfaite information, l'évolution de la dotation globale est essentiellement liée à des évolutions réglementaires impactant des charges de rémunération, au recrutement nécessaire au bon fonctionnement du site de Brive-la-Gaillarde et à l'augmentation notable des dépenses d'énergie et d'alimentation. D'autre part, la section d'investissement s'élève à 644 597 €. Enfin, je vous propose d'arrêter le prix de journée moyen de l'année 2024, applicable le cas échéant aux bénéficiaires des autres départements, à 210,35 €.

M. COMBES – Le Centre Départemental qui est situé à Tulle rencontre régulièrement des difficultés dans la ville, non parce qu'il est mal géré, mais parce que le public est extrêmement difficile et complexe. Je continue donc à penser qu'il pâtit d'une problématique d'implantation, même si je sais tout l'intérêt de disposer de ce type d'équipement et d'infrastructure en ville. Je ne suis pas forcément d'accord avec le choix d'orienter les plus jeunes vers Brive-la-Gaillarde et de laisser les plus grands à Tulle. Je pense que ce choix n'est pas celui qui avait été initialement envisagé. Il est regrettable de l'avoir modifié. Nous devons quoi qu'il en soit travailler au quotidien pour gérer les problèmes qui se posent, même si le public est très, très, très difficile. J'en ai parfaitement conscience et je ne porte aucun jugement de valeur sur le travail des agents, mais leurs difficultés sont insondables. Les rapports des services de secours sont éloquentes : ils interviennent continuellement. Il existe donc bien un problème de violence, de dysfonctionnement, de santé (mentale, notamment). C'est la raison pour laquelle la minorité votera contre ce budget.

*La délibération n° 106 relative au Budget prévisionnel 2024
du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 107

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme PADILLA-RATELADE – Dans le cadre de notre plan Ambition Santé, le Centre Départemental de Santé (CDS) comptait, au 31 décembre 2023, 18 médecins salariés du Département exerçant au sein de 8 sites : Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel, Treignac, Sornac, Bort-les-Orgues et Uzerche. Sur l'année 2023, le Centre Départemental de Santé a réalisé 39 681 actes, soit près de 5 000 actes de plus qu'en 2022. Par ailleurs, les médecins du Centre sont devenus les référents de 7 164 patients corréziens, soit une progression de 19 % par rapport à l'année dernière.

Pour la section de fonctionnement, le montant total des dépenses pour 2023 est arrêté à 2 216 660 €. Les recettes de 2 205 997 € sont assurées principalement par les consultations des médecins pour 1 152 601 €, les aides de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour 364 142 € et la subvention d'équilibre du Département à hauteur de 650 000 €.

Pour la section d'investissement, le montant total des dépenses s'élève à 53 182 € pour l'acquisition de matériel informatique et d'appareils de mesures médicales, ainsi que pour l'extension du Centre Départemental de Santé d'Egletons. Les recettes s'élèvent, quant à elles, à 256 636 € au total.

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement est négatif de 10 662 € et celui de la section d'investissement positif de 203 454 €.

M. ARFEUILLERE – Mme VALLEE a demandé la parole.

Mme VALLEE – L'activité du Centre de Santé est en augmentation, avec 5 000 actes de plus qu'en 2022. L'effectif est de 18 médecins pour presque 11 ETP (Equivalents Temps Plein), et 30 personnes au total pour presque 22 ETP. Le Compte Administratif fait apparaître un résultat global positif, malgré un résultat de fonctionnement légèrement négatif dû à la reprise du résultat antérieur. Il est minimisé par la subvention du Département. La section d'investissement affichait le résultat positif de 203 000 € grâce à un taux de réalisation faible de 21 % et au versement de la subvention d'équipement de 150 000 € du Département. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous voterons, bien entendu, ce Compte Administratif qui montre bien que, sans l'intervention forte du Département, l'équilibre ne pourrait être atteint.

La délibération n° 107 relative au Compte Administratif 2023 du Centre Départemental de Santé est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 non-participation au vote.

RAPPORT N° 108

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ BUDGET PRIMITIF 2024

Mme PADILLA-RATELADE – Le Centre Départemental de Santé va continuer de développer son activité et augmenter sa patientèle dans un esprit collaboratif et en complémentarité avec les généralistes déjà implantés en libéral sur le territoire corrèzien.

Afin de poursuivre son déploiement, le budget qui lui sera alloué en 2024 s'élèvera à 3 028 054 €, ce qui permettra notamment d'augmenter le temps médical via le recrutement de nouveaux médecins et de personnels administratifs. Afin de permettre sa mise en œuvre, le budget 2024 s'élèvera donc à 3 028 054 €, en augmentation de presque 15 % par rapport au BP (Budget Primitif) 2023. Il prévoit une section de fonctionnement de 2 765 800 € comprenant notamment la subvention d'équilibre prévisionnel de fonctionnement du Département de 730 000 €. La section d'investissement de 262 254 € prévoit notamment l'achat de mobilier, de matériel informatique et de véhicules pour les consultations à domicile.

Mme VALLEE – Le budget 2024 tient compte de l'arrivée prévisionnelle de 5 médecins et de 2 secrétaires, avec une subvention d'équilibre cette année à hauteur de 730 000 €. Une nouvelle antenne va être créée à Marcillac-la-Croisille, pour pallier le déficit de médecins dans ce secteur et anticiper l'avenir, ce qui me semble être une bonne chose pour ce territoire. Nous voterons donc ces dispositions.

La délibération n° 108 relative au budget prévisionnel 2024 du Centre Départemental de Santé est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 109

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE CORRÈZE AUTONOMIE POUR 2024

Mme MAURIN — Lors de la séance plénière du 1^{er} décembre 2023, nous avons procédé au vote du budget primitif de Corrèze Autonomie, lancé depuis le 1^{er} janvier. Ce nouveau Service Public Départemental de l'Autonomie a été conçu pour fournir aux Corrèziens un bouquet de services et un accompagnement sur mesure au plus près de leurs besoins.

A l'issue des premiers mois de fonctionnement de ce nouveau service public, il convient de prendre en considération des dépenses nouvelles qui pourront être compensées par des recettes supplémentaires, ce qui portera le budget de Corrèze Autonomie à 3 359 809 € au lieu des 3 086 000 € votés initialement lors de la séance plénière du 1^{er} décembre 2023.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est couverte en intégralité par des recettes de fonctionnement supplémentaires. Aucune modification n'est prévue, tant au niveau de la section d'investissement qu'au niveau des écritures d'ordre.

La délibération n° 109 relative à la Décision Modificative n° 1 du budget de Corrèze Autonomie pour 2024 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 110

VOTE DES TAUX 2024 : TAUX DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET TAUX PERÇU AU TITRE DES DROITS D'ENREGISTREMENT – TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS

Mme CHAMBON – Concernant la taxe d'aménagement, le taux de 1 % adopté en 2013 est resté inchangé depuis cette date. Cette taxe finance les actions liées aux espaces naturels sensibles et au fonctionnement du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Pour maintenir une dotation CAUE à hauteur de celle des 3 années précédentes, il est proposé pour 2024 la répartition suivante : 18,17 % pour le CAUE et 81,83 % destinés aux espaces naturels sensibles. Quant aux droits de mutation, l'Assemblée départementale avait décidé en 2014 de fixer le taux à 4,5 %, inchangé depuis cette date.

Mme BOISSIERAS – Pour ma part, je voterai contre cette répartition des taux, par souci de constance, et parce que j'estime qu'ils sont très symboliques de la façon dont vous répartissez les ressources du Département. Le CAUE peut être considéré comme de faible importance, étant donné son poids anecdotique dans le budget. Mais je siège à son Conseil d'administration et je peux vous assurer que sa petite équipe fait un très bon travail. Je pense que nous pourrions nous montrer plus généreux pour leur accorder de la latitude afin de leur permettre de recruter un ETP supplémentaire. Nous avons aussi un rôle à jouer en termes d'anticipation, notamment quant à la rénovation et l'entretien des maisons individuelles, du petit patrimoine et du paysage. Par ailleurs, je considère que les Corrégiens devraient être davantage informés et incités à utiliser les services du CAUE, qui sont gratuits pour la population. Ils constituent un levier pour les petits artisans paysagistes, qui ne sont pas forcément conviés dans les réunions du BTP, alors qu'ils sont très importants pour le maillage du territoire et que leurs carnets de commandes sont très certainement bien remplis. En matière d'anticipation, au regard du contexte économique qu'on nous annonce, il serait pertinent de remettre le CAUE en avant auprès des Corrégiens et des petits artisans paysagistes. Je voterai donc contre ce taux, dont je ne comprends pas la baisse systématique afin de maintenir la subvention à 200 000 € tous les ans.

M. LE PRESIDENT – Tu as raison, et le sujet fera partie de nos arbitrages en 2025. Il est vrai que le taux n'a pas évolué depuis longtemps. De plus, il est prévu de déplacer les locaux du CAUE. Nous analyserons sa situation et ses moyens.

Mme TAURISSON – Je tiens à remercier l'équipe qui, dans le cadre de l'évolution de la politique départementale, a aussi modifié son mode de fonctionnement et lancé de nouveaux projets. De gros efforts ont été fournis et doivent être salués.

*La délibération n° 110 relative au vote des taux 2024 :
taux de répartition de la taxe d'aménagement et taux perçu au titre des droits d'enregistrement –
Taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 28 voix contre.*

RAPPORT N° 111

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES BUDGET PRIMITIF 2024

M. BOUNIE — Comme en 2022 et 2023, le budget des Ressources Humaines (RH) a été élaboré dans un contexte d'augmentation de la masse salariale, lié à des mesures gouvernementales conséquentes : hausse de la valeur du point d'indice, hausse des charges patronales, reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat), et refontes statutaires des catégories C et B. Indépendamment de ces mesures contraintes, le Département déploie lui aussi des actions volontaristes pour reconnaître le travail des agents et renforcer l'attractivité de la collectivité, à l'instar du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), des revalorisations du Ségur, ainsi que du dispositif combinant l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat avec la monétisation de jours de Compte Epargne-Temps.

Aussi, afin de continuer à faire face aux obligations réglementaires et renforcer la politique RH, il vous est aujourd'hui proposé d'adopter un budget de 64,90 M€ en dépenses et 3,33 M€ inscrits en recettes de fonctionnement. Dans ce cadre, le Département va d'abord agir sur le pouvoir d'achat des agents et accentuer les mesures en faveur de leur qualité de vie et de leurs conditions de travail. Par ailleurs, l'augmentation du budget dédié à la formation traduit également notre objectif de renforcement des compétences-métiers tout en permettant aux agents de dynamiser leur parcours professionnel, en l'adaptant aux missions exercées au sein de la collectivité. L'augmentation du nombre d'apprentis et de stagiaires contribue, quant à elle, à renforcer l'attractivité du Département et la connaissance de ses métiers.

L'année 2024 doit donc permettre à la DRH de fiabiliser ses outils et process, que ce soit dans le cadre des revues d'effectifs avec la direction et les services, ou avec les dialogues de gestion avec les collègues du territoire. Elle doit également développer ses actions de proximité à destination des agents et des cadres de la collectivité, aussi bien sur le volet santé au travail que sur l'ensemble des actions RH (communication, recrutement, carrière, rémunération, etc.). Attachés à maintenir un dialogue social constructif en lien avec les organisations syndicales, nous continuerons également et collectivement d'agir au plus près des besoins et des attentes de nos agents, afin de faciliter l'exercice de leurs missions et valoriser ainsi leur engagement quotidien au service de la Corrèze et des Corrèziens.

M. LABBAT — Nous vous invitons à faire un pas vers nous, en 2024, pour réfléchir à un investissement accru dans l'humain social.

La délibération n° 111 relative au budget primitif 2024 de la politique des Ressources Humaines est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

RAPPORT N° 112

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES

Mme CHAMBON – Les tableaux des emplois sont un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications des emplois. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui enregistrent pour la collectivité, au 29 février 2024, des évolutions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services et envisagées sur le premier semestre 2024.

Par ailleurs, au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le tableau enregistre plusieurs créations et suppressions sur des emplois permanents, ainsi que des redéploiements de mensualités, afin d'adapter les besoins de renforts et de remplacements. Au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau enregistre 2 suppressions de postes contre 1 création. Au titre de la Régie "Corrèze Autonomie", le tableau n'enregistre pas de transformation.

M. LABBAT – Vous nous avez fait part de 14 emplois vacants. Pourtant, les emplois budgétés et les emplois pourvus présentent une différence assez élevée au sein des documents. Me confirmez-vous le chiffre de 14 emplois vacants au Département ?

M. LE PRESIDENT – A la suite du départ du titulaire, 17 sont vacants, mais 3 recrutements sont en cours. Sur les postes remplacés à cause de l'arrêt maladie du titulaire, nous recensons 15 postes supplémentaires. Les postes non remplacés sont au nombre de 46. Il est difficile de pourvoir des postes spécialisés sur des remplacements courts, car le temps d'effectuer le recrutement, le remplacement n'est déjà plus nécessaire. Nous travaillons sur la question.

J'en profite pour rappeler le taux d'absentéisme au sein de la collectivité, qui est de 6,19 % pour les postes permanents (fonctionnaires et contractuels), contre 9 % au niveau national.

La délibération n° 112 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

Je souhaite effectuer une parenthèse et revenir sur les propos de Bernard concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Malheureusement, nous recevons de plus en plus d'informations préoccupantes, avec un nombre croissant de jeunes se montrant violents, voire hyper violents. Il suffit d'un élément perturbateur pour que les services de secours soient contraints d'intervenir. Nous devons saluer le professionnalisme des personnels, contraints de tenir ces situations. C'est pourquoi nous envisageons la création d'une unité de repos et de réadaptation. L'Etat est défaillant sur le plan de la santé, et notamment la santé mentale. Nous allons donc agir, en lien avec le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande), qui est l'émanation même du Département et des Conseillers Départementaux au niveau de la santé mentale, avec l'accord de l'ARS (Agence Régionale de Santé), pour ouvrir un accueil de jour de 8 à 10 places et un accueil de nuit complet, afin de traiter spécifiquement le cas de ces enfants. Nous travaillons sur la localisation et le montage depuis un an et des moyens supplémentaires seront alloués. Il est essentiel de mettre cet accueil en place pour préserver les personnels. Nous souhaitons l'ouvrir d'ici la fin de l'année. 4 lieux sont ciblés. Dès que le projet sera stabilisé, nous l'aborderons lors d'une prochaine Commission Permanente.

RAPPORT N° 113

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE RELATIVE AUX SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ BUDGET PRIMITIF 2024

Mme MEUNIER — Avec l'achèvement du programme "Corrèze 100 % Fibre", il nous appartient désormais d'exploiter les opportunités offertes par le numérique pour accélérer le développement de ses usages et moderniser l'action publique de la collectivité au bénéfice de tous les Corrèziens.

A cet égard, l'année 2024 permettra le déploiement du plan "Ambition Numérique" dans les collèges, la création de l'infrastructure du futur Centre Départemental de Supervision, la mise en œuvre de nouveaux services à la population, ainsi que de nombreux projets de digitalisation de l'administration.

Afin d'améliorer l'accueil du public, nous veillerons à faciliter son accès à des équipements informatiques performants au sein des Maisons du Département et des Musées. Par ailleurs, soucieux d'offrir un environnement digital de qualité aux agents de notre collectivité, nous mettrons à leur disposition des matériels performants (ordinateurs, tablettes, smartphones) et leur proposerons des solutions de travail adaptées.

Enfin, dans un contexte de multiplication des cyberattaques ciblant des collectivités, la continuité du service et la protection des données personnelles des Corrèziens seront au cœur de nos préoccupations avec, en ce sens, le renforcement de nos infrastructures informatiques et la poursuite des actions de sensibilisation des utilisateurs.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces projets en 2024, nous consacrerons à notre politique de systèmes d'information une enveloppe de 4 312 000 € en investissement et 1 958 000 € en fonctionnement, soit 6 270 000 € au total.

M. LABBAT — Nous constatons une ambition réelle et nous nous étonnons qu'elle soit soumise à budget constant.

M. LE PRESIDENT – Seulement en fonctionnement. L'investissement est en revanche énorme, car il faut rattraper en 2 ou 3 ans un retard considérable. Nous devons tout remettre à niveau en respectant les capacités à faire des équipes.

La délibération n° 113 relative au Budget Primitif 2024 de la politique départementale relative aux Systèmes d'Information de la collectivité est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.

RAPPORT N° 114

CORRÈZE TRANSITION ÉCOLOGIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

Mme BUISSON — Qu'en est-il du défi des transitions ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Transition démographique, transition écologique et énergétique, transition agricole et alimentaire, transition sociale constituent autant de défis qui s'imposent à notre société. Le Département a fait le choix de les inscrire au cœur de son action et de les décliner dans l'ensemble de ses politiques. Fil conducteur de notre politique départementale, le programme "Corrèze Transition Ecologique", auquel est plus spécifiquement consacré ce rapport, poursuivra donc son déploiement cette année autour de 4 axes principaux : la protection de la ressource en eau et la gestion de ses usages, la valorisation des énergies renouvelables et le développement des mobilités durables, le soutien à l'agriculture et à la promotion d'une alimentation de qualité, la préservation et la valorisation des espaces naturels et du cadre de vie.

S'agissant de la protection de la ressource en eau et de la gestion des usages, la gestion de l'eau est plus que jamais un enjeu majeur de l'aménagement des territoires. C'est pourquoi nous en avons fait une priorité. L'évolution des conditions climatiques et des précipitations de ces 5 dernières années montre qu'une crise climatique aura des conséquences au niveau de la ressource en eau et de ses usages pour les Corrèziens. Pleinement conscients de ce risque, nous nous sommes mobilisés aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'eau pour la préparation du Plan Départemental de la Gestion de la Ressource en Eau de la Corrèze, qui vous sera présenté en juillet. En parallèle, nous continuerons de travailler, en lien avec l'Agence de l'Eau, à une gestion équilibrée et durable de la ressource dans le cadre des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Vézère Corrèze et Dordogne. Par ailleurs, nous poursuivons notre politique de préservation des milieux aquatiques, à travers le dispositif d'aide à la valorisation et à la mise aux normes des étangs, ainsi que le programme d'autonomie en eau pour l'abreuvement et l'irrigation. En outre, dans le cadre d'une étude expérimentale menée avec le Syndicat des Etangs Corrèziens, nous étudions les conditions de création d'une filière aquacole corrèzienne de poissons d'eau douce. Enfin, le service d'aide technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE) continuera son accompagnement des collectivités pour la gestion de l'assainissement collectif.

S'agissant de la valorisation des énergies renouvelables et des mobilités durables, l'objectif est d'accélérer le développement de la production et de la consommation locale d'énergies renouvelables, en s'inscrivant dans une dynamique d'incitation. Pour cela, le Département a créé et investi dans la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Énergies renouvelables, qui accompagne les porteurs de projets de photovoltaïque, de méthanisation, d'hydrogène décarboné et d'hydroélectricité. Dans le cadre du programme "Corrèze Bouclier Energétique" engagé l'an dernier, nous souhaitons concrétiser notre projet de circuit court de l'énergie qui consiste, d'une part, à développer des sites démonstrateurs en autoconsommation collective et, d'autre part, à porter une étude de fourniture d'une énergie locale décarbonée pour des réalisations sur 2024/2025. En matière de mobilité durable, nous poursuivons le soutien financier pour le développement des bornes électriques auprès des 2 syndicats d'électrification du Département.

S'agissant du soutien à l'agriculture et de la promotion d'une alimentation de qualité, nous souhaitons promouvoir une alimentation plus sûre, plus saine et durable grâce à la qualité et à la traçabilité des produits agricoles corrèziens. Concrètement, il s'agit de favoriser les produits bio locaux et le recours aux circuits courts. En lien avec la Chambre d'Agriculture, nous continuerons d'encourager cette démarche dans le cadre de notre plan "Bien vivre au collègue". Nous renforcerons également nos activités de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges. Aux côtés des agriculteurs corrèziens, le Département poursuivra, par ailleurs, son soutien au projet d'amélioration de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles. Ce volontarisme se déclinera à travers le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles qui comporte, d'une part, un soutien à la transformation et la commercialisation de produits agricoles en misant sur les filières de

qualité (AOP, label agriculture biologique, production fermière), et un accompagnement à la diversification et au changement climatique. Nous continuerons, en outre, d'accompagner financièrement les nombreux organismes et associations agissant en faveur de l'animation et de l'attractivité du territoire. Dans le cadre du Plan "Corrèze Santé Animale", nous poursuivrons notre action pour lutter contre les déserts vétérinaires en apportant des aides aux vétérinaires et aux étudiants, afin de les inciter à s'implanter durablement sur notre territoire.

Enfin, s'agissant de la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et du cadre de vie, la Corrèze est riche d'un patrimoine naturel préservé que le Département s'emploie à protéger et à mettre en valeur. Cette année encore, dans le cadre notamment de son plan de gestion, nous poursuivrons l'aménagement de la réserve départementale de biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne, en réalisant de nombreux investissements pour l'accueil notamment du public et l'interprétation du site. Comme les années passées, nous serons soucieux d'encourager les initiatives portées par les acteurs locaux, concourant ainsi à la protection de l'environnement et par là même à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Corrèziens. Avec et pour eux, nous avons engagé une seconde campagne de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages, intitulée « La Corrèze, je l'aime, je la préserve », qui se déroule jusqu'au 28 avril sur tout le Département.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositions, je vous propose pour 2024 d'allouer à notre programme "Corrèze Transition Ecologique" un budget global de 3 780 375 €, à raison notamment de 1 416 175 € en fonctionnement et 2 364 200 € en investissement. En parallèle, nous enregistrerons des recettes à hauteur de 417 817 €.

M. BOUZON — Monsieur le Président, chers collègues, vous écrivez dans ce rapport que les transitions écologique, énergétique, agricole, alimentaire, et vous avez même ajouté sociale, doivent être les moteurs du développement de notre territoire pour les années à venir. Nous sommes tout à fait d'accord et nous voterons pour ce budget. Mais je souhaite effectuer une petite observation. Vous avez précisé la politique en faveur de la protection de la ressource en eau et la gestion des usages avec l'élaboration du PDGE (Plan Départemental de Gestion de l'Eau), vous avez mis en place un comité de pilotage qui fonctionne. Au budget 2024, 400 000 € sont prévus pour le PDGE au titre de l'investissement, mais le rapport ne précise pas la destination de ces crédits. Par ailleurs, le déploiement des bornes électriques est un sujet qui intéresse de plus en plus les Corrèziens. Une dizaine de bornes est prévue pour 2024 par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie, grâce au financement du Département, à hauteur de près de 30 000 €. Une cartographie du déploiement de ces bornes est-elle disponible ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je pense qu'il faut revoir notre politique en urgence, parce que l'installation de bornes de 22 kilos sera très insuffisante. Ce type de bornes peut, à la rigueur, recharger des vélos électriques, mais pas des voitures hybrides. Le délai de recharge annoncé par la Fédération est de 2 heures pour une vingtaine de kilomètres d'autonomie.

Mme BUISSON – Si nous voulons ouvrir la réflexion sur la question des bornes, je pense qu'il faut effectivement aborder tous les aspects. La cartographie est disponible sur l'application dédiée, qui localise toutes les bornes installées. Au-delà du déploiement, l'utilisation des bornes pose également question, a fortiori si le délai de charge est très long, du fait d'une capacité limitée. A qui s'adressent-elles et à quel coût ? Les conducteurs qui se déplacent déjà avec un véhicule électrique préfèrent recharger la batterie à leur borne personnelle ou sur le réseau classique, pour réduire le coût. J'ajoute que le développement de solutions alternatives, telles que les biocarburants, pourrait prochainement venir amoindrir l'intérêt du véhicule électrique et donc des bornes de recharge. L'accompagnement doit être maintenu, mais également remis en perspective.

M. LE PRESIDENT – Concernant les 400 000 € inscrits en investissement, ils concernent les études à réaliser, notamment la rédaction du programme et l'étude des Charentes. Cependant, l'objectif n'est pas de dépenser l'intégralité de cette somme. Cela dit, le coût actuel des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) fait débat au sein des conseils communautaires : les études à conduire font fondre les budgets.

La délibération n° 114 relative au Budget Primitif 2024 de Corrèze Transition Ecologique est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 115

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 115 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 301

ROUTES ET INFRASTRUCTURES – BUDGET PRIMITIF 2024

M. TAGUET — L'amélioration du réseau routier départemental est une des priorités du Département pour apporter aux Corrèziens des routes plus sûres et mieux entretenues. Depuis 2015, ce choix s'est traduit par une augmentation progressive et régulière des investissements sur nos routes. Pour 2024, nous poursuivons cette dynamique avec 4 axes prioritaires : le renforcement de notre action pour rénover le réseau et améliorer la qualité de la sécurité des routes avec un entretien et une modernisation du patrimoine routier ; l'amélioration du réseau secondaire avec une enveloppe dédiée ; un important volet sur la sécurisation du réseau et des infrastructures (tunnels, ponts, falaises) ; la poursuite des grands projets du plan "Routes 2030".

S'agissant d'abord de l'entretien et de la modernisation du patrimoine routier, 9,4 M€ seront consacrés à ce volet. En parallèle, après un effort tout particulier accordé au réseau principal ces dernières années, nous poursuivons notre programme spécifique pour le réseau des routes secondaires en lien avec l'évolution des trafics observés, et en prenant en compte les chaussées particulièrement impactées par les mouvements de terrain. Pour répondre à cet objectif, une enveloppe pluriannuelle de 20 M€ sur 4 ans a été mise en place en 2023, et 5 M€ seront donc mobilisés cette année. La sécurité est aussi au cœur de nos préoccupations et 3 M€ seront mobilisés pour conduire des opérations de sécurisation du patrimoine et des infrastructures, avec la sécurisation des tunnels, la sécurité et le comportement des falaises, ou encore les aménagements de traverse de bourgs et de sécurité routière.

Par ailleurs, nous accélérons notre plan pluriannuel d'investissement "Routes 2030". Le contournement de Lubersac dont le linéaire globale s'établit à 4 km, avec un achèvement prévu au printemps 2025, sera financé à hauteur de 7,7 M€ en 2024. Les travaux débiteront dans le courant du mois de mai. Le projet de déviation de Meymac verra la poursuite de ses études et démarches, avec notamment l'élaboration des dossiers réglementaires tout au long de 2024, afin de disposer d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) début 2025, en vue d'une finalisation des travaux pour la fin 2026. Le tracé de la déviation de la RD 901 (La Nau/Saint-Laurent) sera soumis à la validation du Conseil Départemental en juillet, suite à la concertation menée en début d'année. S'ensuivront les études détaillées techniques et environnementales au cours du second semestre. Le projet de déviation de Noailles a fait l'objet d'études et va être à présent examiné au regard de l'évolution du trafic sur le sud du Département, notamment avec l'ouverture de la déviation de Malemort-sur-Corrèze. Pour les autres grands projets d'investissement, le chantier de sauvegarde et de réhabilitation du Viaduc des Rochers Noirs, débuté fin 2022, sera achevé cette année. Son inauguration est prévue lors des Journées du Patrimoine en septembre 2024. Afin de développer le réseau de mobilité douce, une enveloppe de 400 000 € sera mobilisée pour la création des voies vertes pâles.

Au global, nous poursuivons donc notre dynamique pour améliorer et sécuriser le réseau routier avec des investissements renforcés à hauteur de 32 M€ sur 2024. Enfin, s'agissant du fonctionnement, je vous propose un budget de 6,576 M€ pour l'entretien du patrimoine, du matériel et de la gestion du service hivernal.

Mme VALLEE – Cette année, vous proposez un budget de fonctionnement similaire en termes de dépenses, avec des recettes prudentes. Nous relevons une hausse des dépenses d'investissement par rapport aux CA (Comptes Administratifs) 2022 et 2023, une augmentation de près de 9 M€ sur le poste grands travaux, une hausse des opérations de sécurité, l'amélioration des ouvrages hydrauliques pour favoriser la vie piscicole et la sécurisation de la tranchée couverte de Tulle, notamment l'entretien du réseau secondaire et les réparations liées aux aléas climatiques. Concernant les ponts, un prévisionnel pluriannuel autre que les 2 cités dans le rapport est-il envisagé ? Les opérations de sécurité et les aménagements de bourgs se poursuivent, auxquels vient s'ajouter le projet des voies vertes pâles pour 400 000 €. Des outils 4.0, tels que la surveillance avec des capteurs de chaussée en lien avec le réseau LoRa, seront testés le long des routes. Cela constitue un outil intéressant, à mon sens. En ce qui concerne les grands travaux, la déviation de Lubersac va commencer. Nous avons appris avec intérêt et grand plaisir que la déviation de Meymac est prévue pour fin 2026.

M. TAGUET — La surveillance des ponts est assurée de façon régulière par nos services. En fonction des entretiens se révélant nécessaires, un plan pluriannuel est établi. Cette année, le pont de Spontour fera l'objet d'une intervention à hauteur de 900 000 €, car il se détache de la falaise. D'autres opérations lourdes concerneront le pont de Pellachal à Neuvic pour un coût de 1 M€, et un pont situé dans le nord du Département à Chaveroche.

M. LABBAT — Les analyses sont-elles réalisées par nos services, ou s'agit-il d'un diagnostic réalisé au niveau national ?

M. TAGUET — Puisque nous disposons d'un service dédié, tous nos ponts font l'objet d'un suivi régulier, tout comme les falaises.

M. LABBAT — Nous avons parfois été diagnostiqués par la Commission Nationale, c'est pourquoi je pose la question.

M. LE PRESIDENT — Les départements ont toujours géré leurs ponts, tandis que l'Etat se charge des ponts se trouvant sur des voies nationales.

J'insiste sur le fait que le projet Meymac a toujours suivi le fil de la même manière que Malemort-sur-Corrèze ou Lubersac. En revanche, nous avons suspendu le projet de Noailles, afin d'analyser les modifications de flux. La priorité sera de toute façon accordée à la RD 901, plutôt qu'à la 158. Le projet de Meymac va entrer à présent dans sa phase opérationnelle et fera donc nettement plus parler de lui. L'objectif est de lancer les travaux en 2026 (si aucun recours ne vient freiner le processus). L'enquête parcellaire a débuté, ainsi que la compensation environnementale, afin d'éviter de ne pas nous retrouver bloqués lorsque nous obtiendrons la DUP.

M. TAGUET — Nous avons évoqué la déviation au mois de décembre 2023 et nous sommes tout à fait dans les clous. Il est vrai que nous avons beaucoup de travail actuellement, même s'il est réalisé à bas bruit, avec des enquêtes environnementales qui sont énormes. Il n'est pas mis en avant, mais il est très important, car il nous permettra au final de gagner du temps. Pour information, nous avons lancé les premières investigations autour de la déviation de Lubersac voici 7 ans. Nous apprenons à chaque nouvelle opération. Le temps passé sur ces dossiers est masqué, mais il finira par être gagnant.

*La délibération n° 301 relative au Budget Primitif 2024 des Routes et Infrastructures
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 302

BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX – BUDGET PRIMITIF 2024

M. MARSALÉIX — Engagés dans une démarche de transition écologique et énergétique, nous portons une attention toute particulière au patrimoine bâti départemental qui compte quelque 300 bâtiments pour une surface totale de 250 000 m². Notre parc représente donc un enjeu très important avec une volonté forte d'adapter et d'améliorer ce patrimoine, notamment vis-à-vis du changement climatique, avec des budgets en forte hausse ces dernières années, de 2,5 M€ en 2019 à 11 M€ proposés en 2024. Cette année encore, nous faisons donc le choix de renforcer notre action à travers un budget très ambitieux, avec une priorité à la poursuite de la rénovation et la modernisation des collèges, dans le cadre du Plan "Bien vivre au collège", pour 5,5 M€. Au sein des collèges, nous souhaitons aussi porter un effort important sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, avec une enveloppe dédiée de 766 000 € en 2024.

Plus largement, nous savons que l'énergie est un enjeu essentiel et nous poursuivrons le déploiement de moyens de production d'énergies renouvelables sur nos bâtiments, en complément des mesures de sobriété énergétique que nous conduisons et qui ont, notamment, permis de réduire de 36 % nos consommations depuis 5 ans. Cela se traduira en 2024 sur les sites emblématiques de Marbot et du Musée du Président CHIRAC à Sarran, mais également aux Archives, à la Maison de l'Autonomie, au collège de Beynat, à la Maison du Département d'Ussel et aux Centres d'entretien routier d'Ussel et d'Argentat-sur-Dordogne pour un montant de 2,1 M€.

Enfin, s'agissant du fonctionnement, les coûts de l'énergie représentent les principales charges de dépenses. Pour y répondre, nous proposons une enveloppe à hauteur de 5,2 M€ pour 1,3 M€ de recettes liées au loyer généré par le patrimoine départemental.

La délibération n° 302 relative au Budget Primitif 2024 des Bâtiments et Moyens Généraux est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 303

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – BUDGET PRIMITIF 2024

Mme ROME – L'accès au Très Haut Débit (THD) est aujourd'hui un enjeu essentiel d'attractivité du territoire, tant pour les acteurs économiques que pour les services publics et les Corrèziens au quotidien. Pour répondre à cet enjeu, nous avons conduit le programme "Corrèze 100 % Fibre", fruit d'un engagement public et d'un portage politique fort pour offrir à tous les Corrèziens de la zone RIP (Réseaux d'Initiative Publique) un accès au Très Haut Débit.

En 2024, 3 ans après l'achèvement des travaux, plus de 40 000 abonnements ont déjà été souscrits, soit 62 % du marché pertinent, hors logements vacants et résidences secondaires, et environ 600 foyers et entreprises supplémentaires se raccordent au réseau public chaque mois. Au-delà de cette réussite commerciale, qui démontre toute la pertinence du modèle créé, "Corrèze 100 % Fibre" est aussi une réussite sur le plan financier, avec la poursuite du remboursement par DORSAL des avances financées par les collectivités corréziennes. Ce sont respectivement 1,2 M€ pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et 421 000 € qui seront perçus par le Conseil Départemental. Pour la téléphonie mobile et concernant le programme "New Deal", 33 sites ont déjà été sélectionnés en Corrèze sur proposition du Conseil Départemental, dans le cadre des quotas des années 2018 à 2023 alloués par l'Etat. 20 sont déjà en service et 8 le seront cette année. Pour le quota 2024, 9 nouveaux sites seront proposés.

Enfin, ce début d'année 2024 a aussi vu la création du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) "Corrèze Centre de Supervision Départemental", comprenant le Département et 68 communes membres, qui se sont réunis lors d'un premier comité syndical le 1^{er} février dernier. Pour le Centre de Supervision Départemental, 297 000 € seront affectés en 2024 pour une mise en œuvre progressive des opérations de vidéoprotection. Les premières caméras seront intégrées à partir de l'été 2024 et concerneront les communes déjà équipées, ainsi que la mise en place de caméras pour chacun des collèges. En parallèle, et pour les communes n'étant pas équipées mais souhaitant bénéficier du système, les études seront réalisées courant 2024 pour une mise en œuvre en 2025.

Pour 2024, il vous est proposé d'attribuer un budget de 566 000 € en dépenses et 576 700 € en recettes.

Mme VALLEE – 2 axes nous sont proposés ici : la sécurité de proximité avec la supervision, et la gestion du réseau fibre et téléphonie mobile.

Concernant le Centre de Supervision, 72 communes ont adhéré au dispositif. Le Département couvre 70 % des dépenses de fonctionnement les 3 premières années, puis 50 %, soit 297 000 € pour 2024. En complément, pour les collectivités, le Département intervient à hauteur de 50 % pour l'investissement sur les caméras, soit une prévision de 126 000 € et 150 000 € pour ses propres équipements. Au total, la dépense atteint 573 000 €, ce qui me paraît très élevé pour la sécurité. J'approuve le fait que l'investissement soit dégressif sur 3 ans.

Concernant l'aménagement numérique, le taux de commercialisation des prises pour la Corrèze est en progression et atteint 40,7 % en mars, contre 36 % l'année dernière en juin. Les recettes prévisionnelles de la SPL (Société Publique Locale) au budget annexe de DORSAL pour la Corrèze sont estimées à 2,8 M€. Les avances remboursables aux EPCI et au département sont honorées, conformément aux conventions.

La vie du réseau s'organise avec les nouvelles adductions à la fibre, une facturation de DORSAL à 1 300 € pour les nouveaux propriétaires et les opérations d'enfouissement coordonné, notamment avec les syndicats d'eau et d'électricité. J'avais noté que les opérateurs devaient participer également au fonctionnement de la vie des réseaux et que cela était contractuel. Qu'en est-il réellement ? J'ai oui dire que tout le monde ne bénéficierait pas de cette disposition. Par ailleurs, je relève un problème financier posé par l'augmentation de 73 % du montant de la location des infrastructures à Orange en un an, ce qui va représenter 150 M€ supplémentaires à verser d'ici 2032. Cette

augmentation s'explique par une équation tarifaire : moins les abonnés cuivre sont nombreux, plus le tarif augmente. Elle est validée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse). Cependant, elle était initialement basée sur un temps long. Or, avec 11 ans d'avance, l'équation n'est plus tenable. Nous avons voté hier au niveau de DORSAL une motion pour alerter sur cette situation qui n'est plus acceptable. J'aurais voulu recueillir votre sentiment à ce sujet, Monsieur le Président, ainsi que sur l'état du réseau Orange que nous payons à prix d'or.

Je vous remercie.

Mme ROME – J'ai posé la question en comité syndical quant à la participation des opérateurs à la vie du réseau NATHD (Nouvelle-Aquitaine THD). On m'a répondu que la réflexion était en cours. Je lui ai rappelé que notre réseau est en service depuis 3 ans.

M. LE PRESIDENT – Nous nous trouvons dans une guerre de tranchées avec les opérateurs et avec Orange. En tant que soutiens des campagnes de Monsieur MACRON, ils obtiennent à peu près tout ce qu'ils veulent. Ils ont inventé le raccordement à la demande dans la zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) les exonérant de réaliser du 100 % : il faudra réclamer le raccordement, sans obtenir de délai. S'il faut parcourir le chemin communal, la route départementale et l'autoroute, le raccordement n'est pas près d'être effectif.

Orange a décidé d'une augmentation unilatérale avec la bénédiction de l'ARCEP, qui fera passer la redevance des poteaux et des infrastructures versée par la Corrèze de 1,6 M€ par an à 3 M€. C'est pourquoi, au fur à mesure du décommissionnement du cuivre, nous comptons racheter les poteaux. Mais nous avons écopé d'une fin de non-recevoir de la part d'Orange. Nous voudrions au moins bénéficier de ce que nous avions au moment de la construction, c'est-à-dire 2 lieux de stockage en basse et en haute Corrèze pour entreposer les poteaux fournis par Orange, que nous nous chargerions de poser et de remplacer en cas de dysfonctionnement. A l'heure actuelle, si un poteau casse (et ils sont nombreux, car un problème de malfaçon a été identifié), nous devons faire intervenir Orange qui, si le réseau n'est pas coupé, laisse les fils pendouiller sans y toucher. Nous avons donc formulé une proposition : Orange nous laisse retirer le cuivre décommissionné, pour que nous fixions la fibre à sa place et que nous puissions racheter le poteau. Puisqu'un refus nous a été opposé, nous avons suggéré de nous laisser disposer d'un stock de poteaux, pour que nous nous chargions des remplacements en cas de défaillance et que nous facturerions 300 €. Là encore, nous avons écopé d'un refus.

Parallèlement, nous voulons augmenter la part de financement des opérateurs sur chaque box, pour améliorer le retour sur investissement. Nous avons donc unilatéralement posé un nouveau tarif, nous aussi. Nous verrons où cela nous mènera. Nous ne sommes pas encore arrivés au terme des 2 mois de recours.

Pendant ce temps, le grand public n'est pas informé de cette situation et ne peut se limiter qu'à un constat : les poteaux sont au sol et le Département ne les entretient pas. Nos rendez-vous avec la grande patronne d'Orange ne se passent pas très bien.

La délibération n° 303 relative au Budget Primitif 2024 de l'Aménagement Numérique du Territoire est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 304

CORRÈZE NUMÉRIQUE : USAGES ET SERVICES — BUDGET PRIMITIF 2024

M. ZIOLO — Dans la continuité de notre politique pour l'accès de tous les Corrèziens au Très Haut Débit, avec notamment le programme "Corrèze 100 % Fibre", nous portons une action de développement des usages et services numériques afin de faciliter leur appropriation. Une consultation a été menée début 2024 auprès des Corrèziens pour avoir un aperçu de leurs pratiques en matière numérique et ajuster nos actions en conséquence. Parmi les principaux enseignements, nous pouvons relever une forte connexion à Internet via la fibre (71 % en Corrèze, contre 34 % au niveau national).

Pour répondre au développement du numérique et renforcer les compétences digitales des Corrèziens, nous avons mis en place les ateliers numériques animés par 3 Conseillers Numériques intervenant dans toutes les Maisons du Département et auprès de publics plus ciblés. Au-delà de ces formations au numérique, nous soutenons les porteurs de projets avec le programme "Boost'projets" qui les accompagne, les informe et les conseille pour développer leur activité. Depuis son lancement en juin 2021, le programme compte plus de 3800 participants. S'adressant aux seniors, nous avons développé le réseau social "Ma Corrèze". L'animation et les formations sur la prise en main de ce réseau social sont assurées par les Conseillers Numériques du Département. Avec l'application "La Corrèze dans ma poche", nous proposons un outil qui regroupe toutes les informations et les services utiles sur le Département pour les Corrèziens et les touristes. L'application compte plus de 9 000 utilisateurs.

Enfin, nous avons lancé un nouvel événement sur le numérique : la MIC (Mission Innovation Corrèze) qui a réuni, sur l'ensemble du Département, acteurs locaux, professionnels et grand public, pour découvrir les dernières innovations, partager des connaissances et promouvoir une utilisation responsable des technologies. Suite au retour très positif des participants, cet événement sera reconduit en 2024.

Comme vous pouvez le constater, au-delà du développement des infrastructures Très Haut Débit, nous avons aussi fait le choix de donner une longueur d'avance à notre Département avec de nombreuses actions permettant aux Corrèziennes et aux Corrèziens de profiter du potentiel offert par le numérique.

Je vous remercie.

Mme VALLEE — Les outils numériques sont devenus indispensables à notre quotidien, aussi bien pour les usages privés que professionnels. Preuve de leur importance : 86 % des foyers disposent d'une connexion Internet et 96 % d'un téléphone mobile. Un taux d'équipement qui illustre notre dépendance à l'égard de ces appareils. Les chiffres indiqués dans le rapport issu de l'enquête sont similaires aux chiffres nationaux. Toutefois, 74 % des Français se sentent dépendants de leurs outils connectés et les Corrèziens n'y échappent pas non plus. Les limitations d'usage sont parfois difficiles à respecter, en particulier chez les adultes.

On parle souvent des différentes études qui recommandent de respecter une certaine durée quotidienne devant les écrans pour les enfants, mais peu de recommandations sont émises pour les adultes. Pourtant, une surconsommation des outils numériques peut entraîner des conséquences plus ou moins graves sur notre santé. Les aspects négatifs de l'utilisation du numérique sont multiples et peuvent affecter différents domaines de la vie quotidienne : la santé physique et mentale (troubles d'anxiété et de stress), dépression et même isolement social, les atteintes à la vie privée, les failles dans la sécurité des données personnelles, le piratage et les vols d'identité, les escroqueries, etc. Je ne parle pas de l'impact sur les enfants et les adolescents, avec le cyberharcèlement qui est grandissant, notamment dans le milieu scolaire et jusque dans les classes primaires de nos écoles rurales.

Je voulais souligner l'importance d'une utilisation responsable et équilibrée du numérique, ainsi que la nécessité d'éduquer les utilisateurs sur les risques et les bonnes pratiques à adopter. L'enjeu doit porter maintenant sur le bon usage et les dangers du numérique : il faut investir dans la prévention. Quant au réseau social des seniors "La Corrèze dans ma poche", il ne compte pour l'heure que 550 membres, ce qui est bien peu par rapport à l'investissement engagé à hauteur de 65 000 €, d'autant qu'il semblerait qu'Orange envisage de tripler la redevance. Qu'en est-il exactement ?

M. LE PRESIDENT – Je rectifie : "La Corrèze dans ma poche" est l'application mise en place avec Orange, non le réseau social des seniors ("Ma Corrèze"). L'application a été téléchargée 16 000 fois.

La délibération n° 304 relative au Budget Primitif 2024 de Corrèze Numérique : usages et services est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 305

AIDES AUX COLLECTIVITÉS — BUDGET PRIMITIF 2024

M. ARFEUILLERE — Garants de l'aménagement et du développement équilibré de notre territoire, nous avons fait de notre politique d'aide aux collectivités une priorité avec 2 ambitions : améliorer le cadre de vie des Corrèziens et soutenir l'activité économique de l'emploi en Corrèze.

Pour réaliser ce double objectif, nous avons fait le choix, depuis 2019, de renforcer les enveloppes financières dédiées aux communes et de les combiner avec une meilleure lisibilité et sécurité, via la contractualisation pluriannuelle.

Cet engagement s'est poursuivi et accentué sur la contractualisation 2023/2025, avec une enveloppe initiale de 62 M€, soit près de 21 M€ par an. Une enveloppe que nous renforçons une nouvelle fois pour répondre aux nouveaux projets des collectivités et à la situation particulièrement sensible des 3 secteurs en matière d'eau potable. Ce nouvel engagement démontre, une nouvelle fois, toute la souplesse et le volontarisme du Département pour accompagner les collectivités corréziennes à travers une enveloppe d'aides désormais portée à 69 M€. Au global, cette enveloppe renforcée se compose de 45 M€ pour la contractualisation (en hausse de 2 M€), 10,5 M€ pour la voirie, 10 M€ pour l'eau (en hausse de 5 M€), 2,3 M€ pour la sobriété de l'éclairage public et 1 M€ pour l'Hypervision.

A travers cet engagement renouvelé, qui attend en retour une mobilisation tout aussi forte des communes et intercommunalités, nous confirmons une nouvelle fois le Département dans son rôle de premier financeur des collectivités. 21 M€ sont proposés au titre des aides aux collectivités en 2024.

M. LABBAT — Je salue votre agilité concernant l'aide aux communes. Parfois, vous nous écoutez, puisque vous doublez le budget alloué à l'eau et à l'assainissement. Au nom du groupe, je tiens à saluer l'effort fourni. Sur ce dossier, nous sommes d'accord.

J'aimerais savoir de quelle façon ont été évalués les 10 M€ : avez-vous identifié des projets en gestation ou ce montant est-il seulement affiché pour confirmer que le Département répondra présent si des dossiers lui sont soumis ? Je m'interroge également sur un renforcement de l'agilité en matière d'aides. Par exemple, le projet de 13 M€ du Puy des Fourches est très bien subventionné, mais de façon échelonnée, ce qui nous oblige à contracter des emprunts pour un coût de 60 000 €. Dans le cas de projets rationnels et validés, ne serait-il pas possible de décaisser la somme immédiatement, plutôt que de donner de l'argent aux banques ? Il ne s'agit pas de demander au Département de compenser les réductions d'aides des partenaires, mais il est dommage de voir certains projets abandonnés parce qu'une commune est dans l'incapacité d'avancer des sommes.

Je reconnais que vos services sont déjà très à l'écoute et réactifs. Ils acceptent, par exemple, de faire en sorte que la dernière subvention soit celle du Département, car la confiance s'est installée. Mais je pense que nous pouvons aller plus loin en termes d'agilité.

M. LE PRESIDENT – Tu soulèves des réflexions que nous devons effectivement conduire. Il est clair que la confiance s'est installée, mais il ne faut pas oublier a posteriori d'inviter le Département aux inaugurations. Je tiens à attirer l'attention sur certaines dérives et rappelle que la confiance, pour qu'elle perdure, doit être à double sens.

Je précise également que les 21 M€ résultent du non-choix des collectivités. Notre ambition initiale était fixée à 14 M€. Le taux pour lequel nous avons opté constitue la conséquence de l'inconséquence des collectivités dont la demande a explosé de façon exponentielle (alors que nous savons très bien faire évoluer les contractualisations si nécessaire).

Par ailleurs, nous ne fonctionnons pas sur l'opportunité et ne ciblons pas les aides, car nous considérons que chaque collectivité doit être souveraine. Or, toutes les collectivités ne vont pas à la même vitesse. Toutes ne bâtissent pas un city stade, même si c'est tendance.

Nous faisons évoluer les dispositifs en fonction des remontées émanant des réunions cantonales. Mais l'avance remboursable reste une véritable question. Nous avons déjà proposé aux EPCI d'adosser l'avance remboursable aux fund leaders, le Département effectuant l'avance en contrepartie de l'instruction des dossiers. Malheureusement, le refus des personnels pour monter la cellule a été refusé. Cependant, l'avance remboursable pourrait être envisagée pour certains projets structurants, mais cela exigerait une expertise de notre trésorerie.

M. LABBAT — Je reviens sur la notion de confiance. Celui qui n'a pas besoin d'une avance ne doit pas la solliciter. Il est possible d'investiguer pour savoir si le besoin est sincère ou non.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. L'avance sera de toute façon limitée et, à vrai dire, nous la pratiquons déjà. Il n'est pas tout à fait vrai de déclarer que nous n'avons dépensé que 61 M€ sur l'enveloppe de l'année dernière. Nous ne fonctionnons pas avec une comptabilité d'engagements (ce que je préférerais largement), qui consiste à imputer la subvention sur les crédits de paiement dès qu'elle a été votée, ce qui permet de savoir exactement où en sont les comptes (même si l'argent n'a pas encore été versé). En l'occurrence, en sus des 61 M€, nous devons encore payer 18 M€ aux communes et la somme est en constante augmentation. Nous faisons des promesses, mais s'il nous fallait toutes les concrétiser en une fois, nous ne disposerions pas des fonds nécessaires. Il ne faut pas se focaliser sur l'exécution budgétaire : notre stock est passé, en peu de temps, de 6 à 18 M€. J'ajoute que la Cour des Comptes alerte sur les difficultés rencontrées par les départements, qui sont bien supérieures aux communes. Certaines communes n'ont pas de difficultés à faire des avances. Mais d'autres ont cumulé beaucoup de retard dans leurs projets et se refusent à recourir à l'emprunt, trop cher en ce moment.

*La délibération n° 305 relative au Budget Primitif 2024 des aides aux collectivités
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 306

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT — BUDGET PRIMITIF 2024

Mme ROBINET – Le logement est aujourd'hui une des principales préoccupations des Corrèziens avec des enjeux importants tant sur le plan économique que social et environnemental.

Pour répondre à ces enjeux, nous avons, l'an passé, largement réorienté les aides aux particuliers vers des dispositifs favorisant la rénovation énergétique et la production d'énergie décarbonée dans le cadre de notre programme "Corrèze Bouclier Énergétique". Après une première année très encourageante dans un contexte pourtant contraint, nous conforterons nos dispositifs en 2024 tout en proposant de nouveaux accompagnements qui viendront répondre aux besoins des Corrèziens.

L'année 2023 a aussi vu l'engagement du plan stratégique du patrimoine de Corrèze Habitat pour la période 2023/2028, avec un soutien sans précédent du Département à hauteur de 11,5 M€, afin de rénover des logements et réduire la facture énergétique des locataires. Pour ce qui concerne le Guichet habitat, le bilan pour 2023 enregistre 327 dossiers de particuliers au titre du parc privé pour un montant de 745 739 € ; pour le parc public, 307 logements aidés pour un montant de 428 709 € et 3 M€ de titres participatifs délivrés à Corrèze Habitat. Forts de ce bilan, nous allons conforter notre action en faveur de l'habitat des Corrèziens en 2024 avec le renforcement de certaines aides et le développement de nouvelles. L'aide à la rénovation énergétique sera renforcée par une bonification de 2 000 € pour l'installation d'un système de chauffage décarboné. L'aide aux chauffe-eaux thermodynamiques, matériels de régulation, et production d'énergie et décarbonation, sera étendue aux bailleurs sociaux dans le cadre de projets de rénovation globale. Pour dynamiser les bourgs et communes rurales, une aide plafonnée à 8 000 € sera mise en place pour accompagner les propriétaires porteurs de projets de valorisation de logements vacants depuis plus de 2 ans. Une bonification de 1 000 € sera accordée pour les primo-accédants.

Dans la continuité de Corrèze Autonomie, nous accompagnerons les personnes en perte d'autonomie et les seniors dans leur choix de rester à domicile, avec des aides renforcées pour adapter leur logement, une limite d'âge abaissée à 65 ans pour les aides s'adressant aux seniors et des conditions de mobilisation des aides assouplies pour plus de flexibilité.

L'ensemble de ces aides sera effectif à compter du 1^{er} juillet prochain. De plus, nous poursuivons notre soutien à Corrèze Habitat dans le cadre du plan stratégique du patrimoine qui se poursuivra cette année. Par ailleurs, le Département porte, en copilotage avec l'Etat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées sur la période 2023/2027 qui a pour objectif de favoriser l'insertion dans le logement des Corrèziens les plus fragiles. Le FSL (Fonds Solidarité Logement) et le FCL (Fonds Commun Logement) sont les outils financiers du plan géré par le Département. Près de 2 000 aides ont été accordées en 2023 au titre de ces 2 fonds pour un total de 925 606 €. Enfin, le Département confirme son partenariat avec les Services Habitat Jeunes. Il accompagnera en 2024 les 194 places des 3 structures de Brive-la-Gaillarde, Egletons et Tulle, à hauteur de 169 680 €.

Au total, ce sont 5 M€ en investissement et 780 700 € en fonctionnement qui sont affectés à la politique de l'habitat en 2024.

M. DUCHAMP — Ce rapport fait le bilan des aides aux particuliers pour la rénovation et les équipements pour l'habitat et l'on constate que les dispositifs en place n'ont pas beaucoup fonctionné. Pourtant, il semble qu'il y ait eu de nombreuses demandes. Il y a donc un besoin. Mais beaucoup de dossiers n'aboutissent pas et moins de la moitié des crédits prévus ont pu être consommés. Comme l'a évoqué Pascale BOISSIERAS, vous faites évoluer ces dispositifs. Cela était nécessaire, mais nous nous interrogeons sur les conditions de ressources pour certaines aides qui paraissent restrictives. Il est prévu 841 500 € au BP (Budget Primitif), donc encore moins que cette année pour ces aides

individuelles. Vous rajoutez, par contre, une aide que nous saluons, qui paraît importante pour la valorisation extérieure et les travaux de second œuvre intérieurs, pouvant aller jusqu'à 20 % des travaux pour les primo-accédants. Cette aide concerne l'habitat vacant des communes rurales et nous souhaitons qu'elles puissent être un levier important pour la rénovation des logements, qui contribuerait à ramener les familles dans nos villages. Nous attendons aussi des effets pour les particuliers du programme de Corrèze Habitat et nous souhaiterions connaître plus précisément la programmation des actions de la nouvelle SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Corrèze Habitat +.

M. ARFEUILLERE — La SEML n'est pas encore créée. Le Conseil d'Administration rendra sa décision le 29 avril avec la nomination des administrateurs.

M. LE PRESIDENT — Les aides à l'habitat sont en perpétuelle évolution, leur gestion est compliquée. Beaucoup d'entre elles sont tanquées, mais je ne crois pas que celles du Département soient concernées. Nous pensons que le dispositif rencontrerait un plus franc succès, d'où sa réorientation vers des éléments plus représentatifs. En revanche, nous conserverons le système mis en place par le service avec un paiement sur facture. J'espère que la variante fonctionnera mieux. Je pense que l'aide à la rénovation du logement vacant devrait être assez sollicitée. Les dispositifs d'Etat constituent une calamité. Avec "Corrèze Rénovation Énergétique", nous avons opté pour la simplicité, pour tous, mais nous nous sommes rapidement aperçus que la rénovation globale ne peut pas fonctionner dans ce dispositif. Les particuliers sont globalement réticents à cause des taux et du pouvoir d'achat en berne. Leurs priorités sont ailleurs.

La délibération n° 306 relative au Budget Primitif 2024 de la politique départementale de l'Habitat est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 non-participation au vote.

RAPPORT N° 307

TOURISME — BUDGET PRIMITIF 2024 CONVENTION DE PARTENARIAT CORRÈZE TOURISME

Mme AUDEGUIL — Avec son caractère préservé, la qualité de ses paysages, son offre de visites insolites, son terroir et ses activités de pleine nature, la Corrèze dispose de nombreux arguments pour répondre aux nouvelles attentes touristiques des Français. Pour réaliser cela, nous avons adopté en 2023 notre projet Ambition Tourisme 2023/2028 qui incarne notre ambition politique forte pour développer le tourisme en Corrèze autour de 4 ambitions clefs :

- Attractivité renforcée et développement équilibré : il s'agit de créer un environnement propice à un développement touristique harmonieux, garantissant que chaque coin de la Corrèze trouve sa place dans le paysage touristique départemental.
- Transition écologique et numérique : nous aspirons à positionner la Corrèze au cœur des transitions écologiques et numériques du tourisme, démontrant ainsi notre engagement en faveur d'un développement durable et innovant.
- Expérience client de qualité : nous mettons le visiteur au cœur de notre stratégie, visant à offrir des expériences inoubliables qui confortent notre attractivité et fidélisent notre clientèle tout en stimulant les retombées économiques.
- Actions concertées et coordonnées : nous mobilisons tous les acteurs publics et privés dans une démarche collective et coordonnée pour maximiser l'impact de nos actions et renforcer notre positionnement sur la scène touristique.

En 2023, en dépit d'un contexte économique tendu, la Corrèze a enregistré des résultats satisfaisants avec une fréquentation touristique restée stable : 7 millions de nuitées enregistrées. Les hébergements marchands ont connu une activité soutenue et la visibilité de la Corrèze a été renforcée à travers des campagnes promotionnelles et une présence accrue dans les médias. Les ventes sur la place de marché départementale ont également augmenté.

Pour l'année 2024, nous poursuivons cette dynamique et maintenons le cap avec 3 chantiers prioritaires :

- Soutien à l'offre touristique avec une priorité au soutien des projets publics et privés : de la valorisation des sites emblématiques à la recherche d'opérateurs pour la reprise d'équipement, notre action vise à dynamiser l'offre touristique de la Corrèze.
- Promotion offensive de notre destination : nous poursuivons notre démarche proactive pour promouvoir la Corrèze, tant au niveau national avec une présence régulière dans les médias et sur les réseaux sociaux, qu'au niveau international avec le contrat de destination Dordogne Vallée. Par ailleurs, la mise en place du "Pass Corrèzien" traduira notre volonté de faire des Corrèziens les premiers ambassadeurs de leur territoire.
- Animation de la stratégie départementale : comme pour l'ensemble de notre action, nous souhaitons fédérer les acteurs autour d'une stratégie commune pour la Corrèze. En investissant dans des outils numériques et performants, en participant à la définition d'une nouvelle plateforme de communication, en enquêtant nos clientèles et en promouvant un tourisme durable aux côtés des offices de tourisme, nous œuvrons ainsi pour une dynamique touristique d'avenir.

A travers ces actions, en mobilisant nos ressources et en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires, nous affirmons notre volonté de positionner la Corrèze en tant que destination touristique attractive et responsable. Pour concrétiser cette ambition, je vous propose d'affecter 1 241 219 € à notre politique touristique.

M. DUCHAMP — Le projet stratégique Ambition Tourisme 2023/2028 répond à la nécessité d'adapter notre attractivité touristique aux défis de demain. Les axes présentés semblent participer à cette dynamique, mais ils paraissent insuffisants même si le Département n'a plus la compétence économique. L'enjeu majeur pour la Corrèze ne passe pas seulement par un plan de communication, mais aussi par la structuration d'une offre touristique solide et

viable. A quoi bon communiquer si notre offre n'est pas à la hauteur des attentes des clients ? Vous avez développé des actions marketing en matière de randonnée, pêche, vélo, mais les moyens pour structurer cette offre doivent être amplifiés. Le projet des voies vertes pâles en fait partie. Il vous appartient de soutenir de manière plus volontaire les collectivités qui œuvrent en ce sens. Sans doute faudrait-il soutenir de manière plus forte les communes qui s'engagent dans des démarches de qualité, type « Plus beaux villages de France » ou « Petites cités de caractère » dans leurs actions de valorisation du patrimoine, qui participent à renforcer l'attractivité touristique du Département. Pourquoi ne pas expérimenter de véritables contrats de destination touristique, mais locaux cette fois, orientés sur la structuration de l'offre en direction des familles, qui constituent la cible principale de notre clientèle et travailler aux côtés de nos communes touristiques ? Nous aimerions également que les échanges entre Corrèze Tourisme et les hôtels du Département soient institutionnalisés de manière à coordonner nos actions. Je sais que ces efforts ont déjà été entrepris, mais ils doivent se poursuivre pour permettre de mutualiser davantage les moyens, notamment en termes de communication, si coûteuse aujourd'hui. Enfin, pourquoi le BP investissement 2024 reste-t-il relativement faible, avec 56 000 € inscrits, en baisse par rapport à 2023 ?

Mme AUDEGUIL – Le BP investissement correspond aux investissements qui sont liés à la modernisation des outils de Corrèze Tourisme. Il est similaire à celui de l'année dernière. Seuls les investissements qui sont prévus pour les aménagements tourisme pêche sont légèrement diminués. Il s'agit d'une subvention attribuée à la Fédération de Pêche de la Corrèze par rapport à son propre programme d'investissement.

*La délibération n° 307 relative au Budget Primitif 2024 du Tourisme –
Convention de partenariat Corrèze Tourisme
est adoptée à la majorité par 36 voix pour et 2 non-participations.*

RAPPORT N° 308

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ANNÉE 2024

M. PEYRET – Fiers de notre Département et de ses richesses, nous nous engageons au quotidien pour développer son attractivité, aussi bien pour renforcer notre économie que pour attirer de nouveaux habitants. Pour conduire cette politique de développement et d'attractivité depuis plusieurs années, nous savons aussi pouvoir compter sur l'engagement de nombreux acteurs et partenaires, que nous soutenons pleinement pour œuvrer ensemble en faveur de la Corrèze et des Corrèziens.

S'agissant d'abord du volet attractivité du territoire, nos 2 principaux dispositifs sont la marque Origine Corrèze et la conciergerie "Corrèze Accueil". Origine Corrèze, ce sont plus de 1 000 produits aujourd'hui référencés et un réseau de 282 entreprises. Marqueur identitaire fort, la marque fait la promotion des productions et savoir-faire corrèziens tout au long de l'année. En 2024, le principal objectif de la marque sera d'élargir notre nombre d'utilisateurs, ainsi que de développer le label Bistrot Origine Corrèze qui compte 14 établissements. La conciergerie "Corrèze Accueil" compte aujourd'hui 3 ans d'existence. Le bilan de ce dispositif est très positif, avec 305 familles accueillies en 2023, soit une hausse de 64 % par rapport à 2022. En 2024, nous poursuivrons cette belle dynamique en impliquant les Corrèziens dans des actions d'accueil et en renforçant nos actions sur les domaines en tension comme les professions médicales.

Au-delà de ces 2 dispositifs phares, nous renforçons également l'attractivité de la Corrèze en soutenant de nombreux acteurs qui font sa richesse au quotidien. Dans ce cadre, nous renouvelons notre partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'accompagnement des entreprises, la dynamique de nos bourgs et le soutien à l'emploi.

Enfin, l'attractivité de la Corrèze, nous la renforçons aussi par un soutien aux communes et aux intercommunalités, avec un panel de services à leur disposition pour les accompagner dans la réalisation de leur projet au profit de la qualité de vie des Corrèziens. A cette fin, chaque commune bénéficie d'une ingénierie globale de soutien financier (avec au cœur de ce dispositif la contractualisation 2023/2025), d'une ingénierie d'optimisation des financements (et notamment du Fonds Social Européen -FSE-), d'une ingénierie touristique (avec l'Agence Corrèze Tourisme), la mise à disposition de 4 chargés de projet de développement qui sont au quotidien au service des communes pour les aider dans le montage et la réalisation de leurs projets.

Au global, il vous est proposé d'adopter le budget suivant au titre de notre politique de développement et d'attractivité du territoire à hauteur de 1 204 020 € en dépenses et 1 318 000 € en recettes.

M. DUCHAMP – Nous saluons l'initiative de la marque Origine Corrèze, car il est bon d'encourager les entrepreneurs corrèziens à la promotion de leurs produits et la conciergerie qui correspond à cette ambition d'accueillir de la meilleure manière possible des populations dans notre Département, qui en a grand besoin. Par contre, nous ne comprenons pas pourquoi ce paragraphe sur les crédits du Fonds Social Européen figure dans l'attractivité du territoire. Il est généralement dédié au développement de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

M. LE PRÉSIDENT – Quand j'ai lu les rapports, je me suis fait la même remarque. En fait, nous venons de créer la nouvelle Direction du Développement et de la Promotion du Territoire qui rassemble tout ce qui touche à l'ingénierie, y compris financière. Or, l'ingénierie financière inclut le FSE, car elle porte sur la recherche globale de financements, y compris pour le territoire. Les rapports sont rédigés en fonction des directions, non en fonction des thématiques.

De la même façon, la tarification des EHPAD est désormais rattachée aux finances et plus à l'autonomie. Nous nous efforçons de travailler à l'élaboration de rapports plus horizontaux.

La délibération n° 308 relative au développement et à l'attractivité des territoires – Année 2024 est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue à 13 h 00 pour la pause déjeuner.

Liste des Conseillers Départementaux ayant donné pouvoir pour la séance de l'après-midi :

- Madame Audrey BARTOUT à Monsieur Franck PEYRET
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH à Madame Sophie CHAMBON
- Madame Ghislaine DUBOST à Madame Sandrine MAURIN
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA à Madame Hélène ROME
- Madame Frédérique MEUNIER à Monsieur Laurent DARTHOU
- Monsieur Christophe PETIT à Madame Jacqueline CORNELISSEN

RAPPORT N° 309

VOIES VERTES PÂLES — SCHÉMA ET MISE EN ŒUVRE — BUDGET PRIMITIF 2024

Mme BUISSON – Dans le cadre du programme de la mandature, nous avons un engagement de création d'un réseau de voies douces reliant les principaux points d'intérêt de notre Département. Il s'agit, tout d'abord, pour nous de reconnaître que nous disposons d'un atout essentiel et majeur : le potentiel de nos paysages et de l'environnement dont nous bénéficions en Corrèze. Notre volonté était de répondre aux besoins et aux attentes des Corrèziens qui ont pu les exprimer lors des échanges en termes notamment de développement des mobilités douces et durables.

Les quelques points clés autour de cette question concernent la mobilité du quotidien, la pratique de loisirs, les liaisons douces entre nos points touristiques et les connexions entre bassins (emploi, services). Nous disposons d'un contexte plutôt favorable actuellement, avec des opportunités d'aides financières nouvelles qui nous permettent d'envisager des programmations ciblées sur tous les projets et toutes ces questions liées aux mobilités alternatives et décarbonées. Par ailleurs, le tourisme d'itinérance, en grande progression, génère des retombées économiques pour notre territoire, en particulier pour les territoires ruraux. Enfin, nous devons relever l'enjeu de la coordination des projets départementaux de refonte autour du Schéma Départemental du Tourisme et du Schéma Directionnel et Touristique.

Notre ambition est donc de créer un maillage homogène de voies de mobilité douce à l'échelle de tout le Département, reliant les principaux points d'intérêt sur le plan touristique, culturel, patrimonial ainsi que les sites professionnels et scolaires. Après plusieurs mois de travail, dont je tiens à souligner la qualité, nous avons pu structurer un "Plan de Voies Vertes Pâles". Il repose sur une approche pragmatique (qui caractérise bon nombre de nos expérimentations et de nos projets), la volonté de rester connecté et adapté à la réalité de notre territoire et donc à sa ruralité, et l'ingéniosité nous permettant d'apporter la réponse la plus adaptée. Une voie verte pâle est une voirie partagée, sans exclusivité de type voie verte ou piste cyclable, à laquelle on applique un principe de sobriété écologique, donc une approche écologique autour de la sobriété routière. Nous utilisons et valorisons des infrastructures existantes et n'en créons pas de nouvelles, mais les dotons de la sécurisation nécessaire et des outils qui favoriseront un usage adapté. Sur ce projet, le volet signalétique est donc essentiel. Il sera conjugué à des aménagements nécessaires pour permettre les usages doux. Ces voies d'un genre nouveau s'adressent aux Corrèziens, aux familles et aux touristes.

Diffusion du diaporama "Plan Départemental Voies Vertes Pâles"

Mme BELLISSORT, Cheffe de projet développement au Conseil Départemental – La méthodologie de travail qui va nous permettre de construire le schéma de mobilité douce est la suivante.

Dans un premier temps, il a été nécessaire d'établir un diagnostic préalable, en construisant une base de données, qui a été alimentée par tous les outils à notre disposition au sein du Département : données routières, données issues du service des sports (chemins de randonnée, boucles vélo, vélo sport, vélo famille, etc.), données du système d'information du tourisme (sites touristiques, lieux d'hébergement, lieux de restauration). Puis, pour appuyer nos itinéraires, nous avons besoin de points d'ancrage. Nous avons donc défini un réseau de points présentant un intérêt départemental, tant sur le plan du rayonnement que de la pérennité. Nous avons donc privilégié les sites touristiques du patrimoine bâti plutôt que les sites de restauration.

Ce diagnostic préalable va être complété d'une phase d'étude en 3 temps. Le premier temps consiste dans l'esquisse d'un tracé primaire, par territoire et par EPCI, en collaboration avec les acteurs locaux de la mobilité douce, de la mobilité du quotidien et du tourisme (en particulier les techniciens en charge de ces sujets dans les EPCI et les offices du tourisme). Dans un second temps, nous soumettrons ce travail à l'analyse technique d'un bureau d'études (retenu après consultation) qui caractérisera les tracés. Enfin, une concertation se tiendra avec les élus des territoires concernés pour partager les analyses réalisées et arrêter des tracés définitifs.

Cette phase d'étude a déjà été réalisée sur un territoire préfigurateur : Xaintrie Val Dordogne. Tandis que nous lancerons les études sur les 8 autres EPCI, nous poursuivons le travail sur la Xaintrie afin d'expérimenter la mise en œuvre. L'ensemble de la démarche se soldera par une phase de consolidation visant à compiler les tracés des 9 territoires sur l'ensemble du Département de la Corrèze (tracés et retour d'expérience du territoire de préfiguration). Ainsi, le schéma comportera la définition du tracé définitif à l'échelle de tout le Département, mais aussi des préconisations d'aménagement, de signalétique, éventuellement de limitation de vitesse, la caractérisation des points sensibles et enfin la proposition d'un plan pluriannuel d'investissement.

Nous souhaitons que le schéma soit assorti d'un véritable cahier des charges. Pour l'établir, nous travaillerons sur 2 principes directeurs. En termes de sécurisation routière, nous définirons la signalisation réglementaire automobiliste, la signalisation de police, la signalisation touristique, ainsi que les aménagements spécifiques à construire concernant les points de franchissement et quelques points sensibles. Le second principe directeur concernera la sécurisation juridique. En effet, le schéma passera sur des routes départementales, mais également sur la voirie communale. Nous devons donc prévoir un conventionnement entre le Département et les communes concernées. Nous visons un conventionnement long, engageant, caractérisant la prise en charge par le Département, de l'entretien et la réfection du revêtement. Chaque commune restera donc propriétaire de sa voirie communale, mais le Département devra proposer des solutions pour le partage des responsabilités en fonction des usages.

Concernant l'expérience menée à Xaintrie Val Dordogne, nous avons proposé le tracé suivant : depuis le PID (Point d'Intérêt Départemental) de la réserve de biodiversité, nous effectuons une boucle en remontant vers Argentats-sur-Dordogne, puis le barrage du Chastang, le lac de Feyt, les jardins Sothys, les Tours de Merle, puis l'Étang du moulin avant de reboucler sur la réserve de la biodiversité. Ce tracé comporte des points d'intérêt de différentes typologies : cités de caractère, ouvrages d'art, baignades, sites étonnants, patrimoine bâti.

Pour caractériser l'esquisse proposée, le bureau d'études a segmenté les itinéraires qui pourront être utilisés également pour la mise en tourisme. Chaque segment présente un linéaire, un dénivelé, et une analyse de la difficulté, à la fois pour les usages loisirs et familles et pour les usages sportifs. Le bureau d'études a également travaillé à la caractérisation des linéaires : sur les 125 km de voies vertes pâles de Xaintrie, 352 mètres empruntent des routes départementales structurantes ; plus de 80 % du trajet se trouvent sur des routes départementales, secondaires ou de desserte ; 20 km empruntent la voirie communale et devront faire l'objet d'un conventionnement. Le tracé aurait également pu comporter des chemins ruraux revêtus. Nous pourrions également prévoir des connexions avec les voies vertes de Brive-la-Gaillarde, par exemple.

L'étude étant réalisée, la phase de mise en œuvre va pouvoir commencer avec une expérimentation sur certaines portions. Nous testerons des exemples de signalisation : une signalisation routière réglementaire (panneaux triangles rouges) et une signalisation de balisage pour les usagers. Nous visons un balisage raisonné avec des panneaux aux intersections de routes départementales ou aux intersections présentant une ambiguïté.

Mme BUISSON – L'échéance de mise en œuvre sur le territoire préfigurateur est fixée à la fin du premier semestre 2024. Nous passons donc à présent en mode opérationnel. Nous lançons également les études techniques des tracés sur les 8 autres territoires, avec l'enjeu de connecter les circuits et de rallier les départements voisins. L'expérience de la Xaintrie sera intégrée aux études techniques de tous les territoires. Puis, une phase de concertation sera déclenchée à l'automne 2024, afin de proposer un schéma directeur des mobilités douces au Conseil Départemental de décembre et poser le budget 2025. Les travaux pourront ainsi débuter à l'horizon 2025/2026.

M. DUCHAMP — Je souhaite vous faire part de notre enthousiasme quant à la perspective de voir ce programme de développement des mobilités douces dans notre Département corrézien. Le choix de la Xaintrie comme territoire d'expérimentation est une raison supplémentaire à mon engouement pour ce projet. Ce plan présente des intentions ambitieuses : d'une part, assurer une mobilité du quotidien pour les Corrèziens dans le but de développer une sobriété routière et, d'autre part, permettre d'accroître l'attractivité de nos territoires auprès des touristes qui séjournent dans notre Département. Si nous partageons l'essentiel de ce rapport, quelques éléments restent cependant confus ou imprécis, notamment concernant l'intégration du maillage des collèges : quels en sont les moyens ? L'expérimentation ne précise pas non plus que des tests sont pratiqués sur des voies limitées à 70 ou 90 km/h, afin de choisir entre les 2 limitations de vitesse, de manière à assurer la sécurité des usagers à vélo et le plaisir de partager ces itinéraires. Par ailleurs, je signale que les circuits de randonnée ont été remis en question lors de votre dernière intervention à Argentat-sur-Dordogne pour l'aide apportée à leur entretien. Cela a suscité un certain émoi auprès de notre présidence. Enfin, ne pourrions-nous pas imaginer une aide pour encourager ces mobilités du quotidien au côté des collectivités rurales qui s'y engagent ?

Monsieur le Président, ne nous décevez pas sur cette action. Donnons-nous les moyens, comme vous l'avez fait pour le développement de la fibre, d'offrir aux Corrèziens une véritable alternative de déplacement au quotidien (je pense, par exemple, au trajet domicile-entreprise), et une offre à la hauteur de l'ambition de ce projet.

M. LE PRESIDENT – Concernant les collèges, nous ne disposons pas encore de tous les détails, mais les bourgs dotés de collèges seront forcément traversés par les voies vertes pâles. Il faut donc commencer par intégrer systématiquement ces bourgs, puis réfléchir à la dimension scolaire. Nous devons analyser le volet interurbain à l'aune des capacités de chacun en termes d'aménagements. Nous devons pouvoir traverser tous nos anciens chefs-lieux de canton afin de mettre en avant de possibles haltes : bistrots, toilettes publiques, etc.

Pour ce qui est de la limitation de vitesse, le débat reste ouvert, parce que les options sont très limitées. Nous ne pouvons pas limiter à 50 km/h, puisque nous nous trouvons sur une voirie hors agglomération et nous ne disposons pas de pouvoir réglementaire à passer outre. Nous proposons de tester l'impact de la limitation de vitesse à 70 ou 90 km/h sur les 2 tronçons expérimentaux de la Xaintrie, mais nous devons faire face à 2 écueils : l'acceptabilité locale, qui risque d'engendrer un rejet du touriste ou de la mobilité douce ; la prolifération de panneaux, qui risque d'enlaidir le paysage. Pour rappel, lorsque les triangles rouges signalent la présence de vélos, la responsabilité du conducteur est engagée.

Quant aux chemins de randonnée, le Département remplira ses obligations, mais cela induira des priorisations. Nous devons nous interroger sur les moyens à mobiliser en termes d'investissement et sur le recours à des moyens d'extra compétence. Ces questions seront abordées avec les EPCI, entre autres, une fois que la trame générale et le cahier des charges de la politique globale du Département auront été élaborés. L'ensemble sera présenté au Conseil Départemental de décembre.

Aujourd'hui, nous devons valider la politique choisie, réaliser le test de Xaintrie et établir une cartographie cohérente sur l'ensemble des territoires. Il est hors de question que chacun décide de la cosmétique de ses panneaux de signalisation, par exemple. La politique ne peut-être que départementale de façon à éviter les ruptures entre territoires et afin d'imaginer des ramifications permettant de densifier le schéma. Tout reste à inventer. Peut-être même la démarche finira-t-elle par faire évoluer le Code de la route.

A ce propos, le seul outil nous permettant d'encadrer à la fois la vitesse et le double flux piétons/motorisés, c'est le chaudiou. Mais il requiert 1 mètre 50 de chaque côté pour les mobilités douces et au moins 2 mètres de voie au milieu réservée aux moteurs. Or, la quasi-totalité des routes ciblées ne dépassent pas 5 mètres de largeur. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de caractériser les voies de « verte pâle », afin de signaler un mode dégradé, un partage de voie verte.

Enfin, en termes de sémantique, opter pour « voie verte pâle » plutôt que pour « voie vert pâle » vise à gagner en clarté. Sur le plan de la commercialisation touristique, mieux vaut tolérer une faute stylistique qu'engendrer une erreur de compréhension.

Je remercie Laetitia, cheffe de projet, pour sa présentation.

*La délibération n° 309 relative au Budget Primitif 2024 des Voies Vertes Pâles –
Schéma et mise en œuvre
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 401

PARTICIPATION CITOYENNE — BUDGET PRIMITIF 2024

M. PEYRET — Notre Département a décidé d'intégrer la participation citoyenne dans le fonctionnement institutionnel courant de la collectivité. Pour cela, nous menons différentes actions.

Tout d'abord, l'Assemblée Citoyenne est composée de 38 membres. Elle a été instituée pour la première fois en avril 2022 pour une période de 2 ans. Elle a joué un rôle consultatif pour émettre des avis et des propositions d'idées ou d'actions sur des sujets d'intérêt départemental. Elle a travaillé sur plusieurs sujets durant cette période et adressé son bilan d'activité. A l'issue de leur mandat, qui s'est achevé très récemment, les membres ont exprimé leur satisfaction quant à cette expérience enrichissante et au travail accompli. A l'issue de ces 2 ans, ils ont pu concrétiser plusieurs actions, telles que la mise en place de récupérateurs d'eau, la création d'une vidéo pour inciter à l'installation de nouveaux agriculteurs, ou encore la collecte de sous-vêtements pour les enfants placés en famille d'accueil.

Forts de cette réussite et d'un bilan très positif, nous avons lancé un nouvel appel à candidatures en janvier 2024 pour renouveler l'Assemblée Citoyenne pour les 2 ans à venir. Parmi les 303 Corrèziens volontaires, 38 titulaires et 12 remplaçants ont été tirés au sort le 21 mars dernier. Une nouvelle Assemblée a ainsi été mise en place le 9 avril. Composée de 19 femmes et 19 hommes, de 27 à 77 ans, cette seconde Assemblée Citoyenne va engager son travail dès le mois de mai et le planifier sur les 2 ans à venir. Je vous engage à parcourir la petite plaquette de rétrospective 2022/2024, très bien conçue, récapitulant l'ensemble du travail de cette Assemblée Citoyenne et de cette collaboration en binôme avec Christian.

M. BOUZON — La participation citoyenne fait place aussi à la jeunesse : la jeunesse s'est engagée dans la citoyenneté. Pour 2024, une deuxième action en faveur de la démocratie participative vise la jeunesse, en particulier les collégiens. Afin de développer la citoyenneté des collégiens, il est proposé un "Parcours Jeunes Citoyens", conçu pour les élèves tout au long de l'année scolaire, visant à approfondir leur compréhension de la citoyenneté et de la démocratie à travers 2 sujets : l'eau et le devoir de mémoire.

Le premier thème vise à sensibiliser les élèves aux enjeux liés à l'eau, à promouvoir son utilisation responsable et à explorer des solutions telles que l'installation de cuves à eau pour les espaces verts du collège en fonction des besoins. Le second thème encourage la compréhension de l'histoire et la préservation de la mémoire collective, en particulier cette année dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Libération, avec notamment un partenariat avec les Archives Départementales, le Musée de la Résistance Henri QUEUILLE et le Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la Déportation et des Martyrs. Ce "Parcours Jeunes Citoyens" donnera lieu à des ateliers de 2 à 3 heures dans les établissements jusqu'en juin 2024. 6 établissements sont déjà concernés par cette action. Enfin, les visites commentées de l'Hôtel du Département Marbot seront développées en direction des collégiens et des membres des Conseils Municipaux des Jeunes, afin de contribuer à leur éducation citoyenne en leur faisant découvrir le rôle des élus, des commissions et des compétences du Conseil Départemental.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie tous les 2, ainsi que l'ensemble de l'équipe pour votre investissement. Vous avez su créer une belle dynamique et je crois que tous ceux qui y ont participé étaient vraiment ravis du fonctionnement. Des témoignages ont confirmé l'ouverture et la liberté accordées. Nous disposons d'une nouvelle Assemblée de très bon niveau et je suis toujours épaté de la diversité qui peut ressortir d'un tirage au sort. Nous souhaitons aux nouveaux participants de belles réalisations et du plaisir.

*La délibération n° 401 relative au Budget Primitif 2024 de la Participation Citoyenne
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

POLITIQUE DE L'AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2024

Mme MAURIN — Protecteur de l'ensemble des Corrèziens et chef de file des solidarités, le Département s'attache à fournir un accompagnement adapté aux besoins des Corrèziens en situation de grand âge, de dépendance, de handicap ou de fragilité, ainsi que leurs aidants. Dans un contexte où 35 % de Corrèziens sont âgés de 60 ans ou plus, nous souhaitons relever le défi du vieillissement et répondre aux nouvelles attentes de nos aînés en conservant notre modèle social et en adaptant notre organisation au plus près de leurs besoins. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé "Corrèze Autonomie" depuis le 1^{er} janvier 2024 avec 3 lignes d'ordre : plus de simplicité pour les usagers et leurs familles, une écoute et une présence de proximité, et une plus grande réactivité dans la réponse apportée.

Afin de répondre à l'accroissement des besoins actuels et à venir des Corrèziens les plus vulnérables, le projet de budget consacré à la politique de l'Autonomie s'élève à près de 99 M€ en 2024. Ainsi, avec ce budget recalibré à la hausse, nous poursuivrons la trajectoire domiciliaire voulue et souhaitée par la majorité des Corrèziens. Notre effort portera sur le renforcement du maintien à domicile et la prévention des risques de perte d'autonomie, notamment avec le soutien des SAD (Services d'Autonomie à Domicile), dans le cadre du déploiement de la dotation complémentaire « bonus qualité », qui vise d'une part, à soutenir les actions en faveur de l'amélioration de la prise en charge des bénéficiaires APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap), et, d'autre part, à améliorer la qualité de vie au travail des intervenants, en lien avec notre politique d'attractivité des métiers de l'aide à la personne.

Nos efforts porteront également sur :

- la diversification de l'offre domiciliaire avec l'habitat inclusif et les services d'accompagnement renforcés ;
- la mise en place du partenariat avec La Poste pour le portage de repas à domicile à un tarif unique, quel que soit le point de livraison en Corrèze : il s'agirait d'une offre complémentaire et non concurrentielle dont le Département garderait la maîtrise ;
- l'enrichissement de l'offre de téléassistance proposée par la régie "Corrèze Autonomie", qui sera également amenée à élaborer des solutions de sécurisation du logement ;
- la gestion de la hausse significative des demandes d'APA à domicile liée à l'activité des coordinatrices de proximité auprès des usagers, qui a conduit à une augmentation de plus de 10 % des premières demandes et de plus de 34 % des demandes de révision entre le 1^{er} janvier et le 21 mars ;
- le renforcement de la prévention de la perte d'autonomie avec la Conférence des Financeurs, l'impulsion de nouveaux appels à projets en territoire et le déploiement du programme "ICOPE" (Integrated Care for Older People) de détection des fragilités. Nous souhaitons que chaque Corrèzien âgé de plus de 65 ans puisse bénéficier de cette évaluation articulée autour de 6 fonctions essentielles (la vue, l'audition, la mobilité, la mémoire, le bien-être psychologique et la nutrition), et que nous enrichissions d'une approche médico-sociale (habitat, environnement familial) ;
- la prise en compte de la hausse des coûts de masse salariale et d'énergie dans les établissements.

En conclusion, il vous est proposé d'adopter pour 2024 un budget Autonomie particulièrement volontariste, en adéquation avec les mutations sociétales en cours et aussi en anticipation de réponses aux nouvelles fragilités qui se dessinent. Ces enjeux primordiaux nécessitent de pouvoir affecter une enveloppe globale de près de 99 M€ répartie pour l'essentiel de la façon suivante : 48,19 M€ en faveur des personnes âgées et 48,88 M€ en faveur des personnes handicapées.

Mme BOUCHETEIL — Monsieur le Président, voilà un rapport que j'attendais avec impatience. Vous commencez à me connaître. Je vais essayer de ne pas être excessive dans mon propos pour ne pas être insignifiante. Les premières lignes de votre rapport posent le constat d'un des principaux enjeux majeurs à venir : le vieillissement de la population. Notre Département rural n'y échappera pas, avec une augmentation de plus de 25 % des plus de 65 ans attendue d'ici 15 ans et une part des actifs qui diminue en proportion. Cette évolution met à mal le système de financement par la solidarité nationale. Mais, ce qui est surprenant, c'est que vous ne prenez pas en compte dans votre rapport budgétaire l'augmentation du nombre de bénéficiaires APA qui semble de fait inévitable. Le budget APA à domicile augmente de 600 000 €, ce qui comblera le relèvement du prix plancher de 23 à 23,50 €, mais vous ne prévoyez pas d'augmentation du plan d'aide ou d'augmentation du nombre de bénéficiaires. Comment expliquer une diminution du nombre de bénéficiaires, tous GIR (Groupe Iso-Ressources) confondus, entre 2015 et 2023, qui passe de 5 113 à 3 553 ? Surprenant, compte tenu du vieillissement de la population. De plus, le décret de juillet 2023, qui impose de prendre en compte les revenus figurant sur la feuille d'imposition, mais plus les capitaux placés pour calculer le ticket modérateur comme vous le faisiez, risque inévitablement de faire augmenter le nombre de demandes. On risque ainsi de revenir aux chiffres de 2016.

Tout laisse à penser qu'il y aura une augmentation du nombre de bénéficiaires et vous avez constitué votre budget en partant d'un nombre de bénéficiaires stable. Pour l'hébergement en établissement, nous constatons une augmentation du nombre de personnes hébergées hors département. Savez-vous pourquoi ? Le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale diminue quant à lui. Or, nous devons bien avoir autant de revenus très modestes chez les personnes âgées.

Concernant le portage de repas à domicile, vous conventionnez avec La Poste pour une année pour un service à tarif unique et complémentaire au service qui perdure. Quelle sera la stabilité des prix de La Poste au bout d'1 an ? 20 % des territoires utilisent ce service, d'autres l'ont expérimenté, mais arrêté, car les coûts annoncés au départ ont augmenté au fil des ans et n'étaient plus tenables. Quelles garanties avons-nous ? Quid de l'avenir des structures existantes comme AGGENA, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Xaintrie, la Croisée des Ans avec leurs personnels et matériels ? Si on leur enlève le portage, pourront-elles demeurer ? Pour nous, les moyens ne sont pas suffisants, tout comme l'Etat, d'ailleurs, qui s'en est tenu à la loi Bien vieillir dont les évolutions de ce rapport font partie, mais qui est revenu sur la loi Grand Age annoncée par Élisabeth BORNE avant la fin de l'année, et sa programmation financière pluriannuelle passée aux oubliettes compte tenu du déficit public.

En résumé, nous ne voterons pas ce budget de politique de l'Autonomie car, malgré une augmentation de 1 %, ce budget ne nous paraît pas correspondre à la réalité du terrain et des enjeux de vieillissement de la population et ce, dès 2024. Nous avons quelques questions également. Où en sommes-nous de l'élargissement du dispositif AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) voté en décembre 2022, qui visait à étendre le dispositif à l'ensemble des secteurs sociaux et médicosociaux des personnes souhaitant s'orienter vers les métiers de l'autonomie et de l'enfance ? Où en sommes-nous des services mandataires qui devaient être constitués ? Enfin, vous parlez de la Conférence des Financeurs dans ce rapport : j'avais cru comprendre qu'elle serait transformée en 2024 en Conférence de l'Autonomie. Quand sera-t-elle installée ?

Je vous remercie.

Mme TROYA – Le vieillissement de la population est un défi majeur et nous oblige à agir et anticiper les besoins futurs, besoins qui peinent déjà aujourd'hui à être pourvus. Qu'en sera-t-il alors dans les années à venir ? Le secteur de l'aide à domicile et les établissements et services sociaux et médico-sociaux ont des besoins croissants en personnels, besoins qui aujourd'hui n'arrivent pas à être satisfaits et qui plombent leur budget lorsqu'ils doivent faire appel à des entreprises d'intérim privées. Il y a urgence à intervenir, il est important que le Département anticipe le besoin en personnel. Le plan AMAC doit permettre de répondre à cet enjeu. Nous avons tous vu, bien sûr, ses supports de communication.

Vous souhaitez apporter également une prestation de soutien au recrutement des établissements. Qu'en est-il à ce jour ? Combien de « pépites », pour reprendre votre terme, ont-elles été recrutées ? Quels sont les résultats ? Les emplois du secteur de l'aide à domicile et du soin sont largement exercés par des femmes. Sur nos territoires ruraux, les services de l'aide à domicile et les établissements médico-sociaux sont souvent les principaux employeurs. Ces secteurs imposent des horaires atypiques, qui constituent l'un des principaux freins à l'emploi : le problème de garde d'enfants sur des horaires atypiques, problème accentué par la hausse du nombre de familles monoparentales, la mobilité des familles. Tout le monde ne peut pas faire garder ses enfants par la cellule familiale. Il faut des actions concrètes et fortes aujourd'hui pour aider à la garde d'enfants. Ce n'est pas normal de voir des personnes s'éloigner de l'emploi faute de solution de garde.

M. LE PRESIDENT – L'enfance est un sujet géré par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), non par le Département qui se limite à agréer les hébergements. Il existe une caisse paritaire. Nous refusons, depuis 2015, de nous mêler du volet financier. Nous soutenons les autres modes de garde, comme les Maisons d'Assistants Maternelles (14 sont en cours de constitution), mais le recrutement n'est pas de la compétence du Département. Idem pour les établissements et les services d'aide à domicile. Notre rôle est de financer l'APA. Je demande aujourd'hui solennellement à toutes celles et ceux qui font l'apologie de la décroissance, qui empêchent l'installation d'usines et qui, ce faisant, plombent le peu d'activité économique de notre territoire, de porter la lourde responsabilité demain d'une base d'emploi sapée. Or, si nous réduisons cette base, nous ne disposerons bientôt plus des emplois connexes de maintien à domicile. La population que nous accueillons aujourd'hui ne maîtrise pas cette perspective : elle quitte la ville et veut utiliser l'espace pour son bien-être direct, mais ne comprend pas les enjeux qui sont les nôtres. Cela m'inquiète vraiment.

Vous dites que le budget ne prend pas en compte le vieillissement de la population. Bien au contraire, et cela a été expliqué ce matin : nous nous gardons de dilapider nos ressources en prévision de demain. Je n'ai pas vérifié le nombre de personnes âgées retenu pour calculer le budget. Néanmoins, si le service me soumet un budget insuffisamment dimensionné, nous effectuerons une décision modificative et nos provisions couvriront le delta. Je ne suis pas inquiet : nous serons capables de répondre aux besoins.

Concernant l'aide sociale, elle baisse, parce que nous nous retrouvons confrontés à une population de retraités en forte perte d'autonomie, mais disposant proportionnellement de bons revenus. Les populations vieillissantes bénéficient d'une élévation de leur niveau de vie comparativement à la génération précédente, y compris en Corrèze. Cette élévation a un impact et explique la baisse de l'aide sociale. Cette dernière est pourtant plus facile à obtenir aujourd'hui et nous ne recensons aucun refus de dossier. En revanche, la jeunesse subit une paupérisation grandissante.

Pour ce qui est de l'AMAC et des « pépites », 151 contrats ont été signés. Nous relevons un tassement en ce qui concerne les tuteurs (passés de 12 à 9 en 2023). Les pépites tutorées sont au nombre de 28. Soyons clairs : avec AMAC, nous parcourons un tiers du chemin, ce qui est déjà un bon début. Les établissements sont, quant à eux, préoccupés, cherchent d'autres solutions, recourent à l'intérim. Ils peinent à entrer dans la dynamique, car AMAC implique pour le professionnel de jouer à la fois un rôle d'ambassadeur du métier et un rôle de tuteur. Il est plus difficile de mobiliser les forces au sein des établissements qu'auprès des aides à domicile. Honnêtement, j'ignore comment nous parviendrons à renouveler les effectifs. J'avoue être inquiet sur ce point.

Concernant le portage, la convention annuelle avec La Poste est assortie d'une garantie de renégociations. Jusqu'ici, l'expérimentation menée en Corrèze est engageante, mais il est vrai que le risque subsiste. Quant à la concurrence avec les autres structures de portage, jamais il n'a été donné aval à La Poste de venir marcher sur leurs plates-bandes. Si une problématique se pose, je vous invite à la signaler.

Mme BOISSIERAS – Je voulais juste vous informer que nous travaillons toujours à un projet de fusion-absorption sur le canton de l'Yssandonnais, eu égard à l'évolution des services mandataires. Notre besoin est réel et nous sommes très attendus sur ce point. Mais nous rencontrons des difficultés au niveau du transfert de l'agrément. L'ouverture de la nouvelle structure était prévue au 1^{er} avril, mais elle est retardée, parce que la Croisée des Ans n'a toujours pas obtenu

l'agrément et les services de l'Etat nous font attendre. C'est d'autant plus irritant que la personne chargée de mener l'étude nous avait indiqué que la démarche se faisait déjà dans d'autres départements et qu'elle était devenue nettement plus fluide.

M. LE PRESIDENT – Pour la téléassistance, nous n'avons subi aucun frein. Nous interviendrons pour faire accélérer les choses.

M. LABBAT — Je voudrais simplement partager mon expérience avec La Poste. Je comprends qu'un prix soit fixé en fonction du nombre d'unités. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas démarré à 4,75, mais fini à 4,75. Comme La Poste avait toujours une bonne raison d'augmenter le prix, nous avons décidé d'arrêter. Evidemment, la force du Département est sans commune mesure avec celle de ma commune. Je vous félicite donc du tarif que vous avez obtenu. Mais je ne comprends pas cette baisse consentie. Je pense que nous nous sommes fait avoir. Le facteur passe au même endroit dans tous les cas. Le volume ne peut pas être mis en cause. Sans doute La Poste fait-elle un effort pour pouvoir intervenir dans tout le Département. Mais notre appel était lui aussi intéressant au départ, puis les choses se sont gâtées. Vous avez sans doute plus de poids qu'une petite commune ou un EHPAD.

M. LE PRESIDENT – Sans doute, mais nous ne les lâchons jamais. Cela dit, le risque que tu évoques n'est pas à exclure. Je reviens sur la garde d'enfants : le pacte des solidarités prévoit une action.

M. COMBES — La Poste doit se dépêcher de trouver des missions complémentaires aux facteurs, car leurs sacoches sont désormais pratiquement vides. Le courrier s'effondre. Elle n'en est pas encore à faire du chantage, en assujettissant le passage du facteur à la distribution de repas ou à un compte Docaposte, mais cela pourrait venir. Nous devons être vigilants.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. Néanmoins La Poste a aussi besoin de nous, de l'activité de nos petits bureaux. A un moment, il est possible que les choses se rééquilibrent. Qui aurait pu penser que, un jour, les abattoirs viendraient demander à un éleveur de produire de la viande ? La Poste finira peut-être par être contrainte de maintenir un minimum de service public, même payant.

La délibération n° 201 relative au Budget Primitif 2024 de la politique de l'Autonomie est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

RAPPORT N° 202

CANDIDATURE À L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA DÉPENDANCE

Mme MAURIN — Le financement des EHPAD, des petites unités de vie et des unités de soins longue durée repose actuellement sur une répartition des charges et des ressources entre 3 sections tarifaires relevant de règles et de financeurs différents, qui sont la partie "soins" (financée par l'ARS), la partie "dépendance" (financée par le Département via le forfait dépendance) et la partie "hébergement" (financée par le résident ou par le Département via l'aide sociale).

Dans un souci de simplification, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 ouvre la possibilité, pour 20 départements volontaires, d'expérimenter la fusion des sections "soins" et "dépendance" au sein d'une nouvelle section relative aux soins et à l'entretien de l'autonomie financée par l'ARS. Cette expérimentation vise 4 objectifs principaux :

- la cohérence entre les financements octroyés et la réalité de la prise en charge, qui devient de plus en plus globale sans différencier le soin de la dépendance ;
- la simplification pour les établissements en matière de gestion de règles de comptabilité interne et de facturation ;
- la suppression de la complexité issue du financement par les départements d'origine des résidents des dépenses de dépendance d'EHPAD installés hors de leur territoire ;
- la fin de la mobilisation de 2 équipes (ARS/Département) sur des sujets similaires.

Dans le cadre de cette expérimentation, les prix de journée seront fixés par chaque établissement en lien avec l'ARS. Le Département restera, quant à lui, compétent pour définir l'agrément, les conditions et les tarifs de l'aide sociale à l'hébergement. Dans son rôle d'aménageur du territoire, il conservera également le pouvoir de décider du nombre de places à ouvrir au sein des établissements et de signer les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Sur un plan purement financier, les dépenses d'APA en établissement, soit 15,5 M€ par an en moyenne, seront transférées à l'ARS et compensées par un prélèvement équivalent sur les recettes du Département. La véritable valeur ajoutée de l'expérimentation réside, de fait, dans la meilleure articulation des rôles respectifs de l'ARS et du Département, et dans l'accompagnement des personnes âgées. Particulièrement attendue par les acteurs locaux de l'autonomie et les représentants des usagers, cette mesure devrait ainsi contribuer à une organisation plus cohérente et efficace des établissements.

Sur la base de ces éléments, il vous est proposé d'approuver la candidature du Département de la Corrèze à l'expérimentation, pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, d'un régime adapté de financement de la dépendance au service d'une meilleure qualité de vie des résidents au sein de nos EHPAD corréziens.

Mme TROYA — Monsieur le Président, nous nous félicitons que la Corrèze candidate à l'expérimentation de nouvelles modalités de financement de la dépendance. La fusion des sections "dépendance" et "soins" permettra une simplification dans la gestion et l'exécution des budgets des établissements. Cependant, nous nous interrogeons sur l'évolution concernant la fixation du tarif hébergement. Le rapport précise que le Département conservera la fixation du tarif hébergement pour les personnes relevant de l'aide sociale. Qu'en est-il du tarif hébergement pour les personnes ne relevant pas de l'aide sociale ? Qui fixera ce tarif ? S'agira-t-il des Conseils d'Administration ? Une différenciation de tarif hébergement pourrait produire des conséquences à long terme sur le fonctionnement des établissements, et ces derniers pourraient être tentés, pour des raisons budgétaires, de voir baisser le nombre de places assujetties à l'aide sociale. C'est là qu'est notre inquiétude. L'expérimentation de fusion de la dépendance et des soins impose-t-elle forcément l'introduction d'une tarification différenciée pour l'hébergement, ou s'agit-il d'une innovation corrézienne ?

M. LE PRESIDENT – Les 2. Le sujet de la tarification différenciée est posé par un certain nombre d'établissements par leur fédération et leurs représentations (structures publiques comprises). Si nous voulons mener la clarification jusqu'au bout, il faut que l'ARS prenne le tout. Il n'est pas judicieux de fusionner les sections tout en conservant une double tutelle sur les établissements. Ce n'est pas le volet financier qui constitue un sujet. Le transfert des 15 M€ nous fait perdre la dynamique de la TVA et donc de la recette, qui compense largement l'augmentation du nombre de personnes entrant en dépendance. La question ne porte pas sur le financement, mais sur la clarification : le Département se borne à l'aspect domicile, et l'ARS aux EHPAD, car le public a énormément changé. Désormais, les résidents ne restent plus 10 ans, mais 6 mois : il est donc davantage question d'accompagnement à la fin de vie et de soins, qui sont du ressort de l'ARS. Mais cette dernière ne tient pas à recréer des USLD (Unités de Soins Longue Durée). L'ARS nomme le directeur. Le Département gère la dépendance. Nous demandons à expérimenter une prise en charge complète de l'ARS, tandis que nous conserverons l'ouverture et la fermeture des places (afin de les conserver dans nos territoires) et l'aide sociale car son budget nous est propre. Cela signifie que nous pourrions établir une répartition géographique de l'aide sociale sur l'ensemble des établissements et éviter l'émergence de centres spécialisés dans l'aide sociale.

Le seul département de Nouvelle-Aquitaine pratiquant déjà le tarif différencié est la Gironde. Mais la moitié des départements sont en train de basculer car l'offre uniforme pose des problèmes. La démarche responsabilise les équipes. Les directeurs qui réclameront des moyens pour payer des intérimaires alors que d'autres solutions existent se montreront moins dispendieux.

La délibération n° 202 relative à la candidature à l'expérimentation de nouvelles modalités de financement de la dépendance est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.

RAPPORT N° 203

CONTRAT DÉPARTEMENTAL SOLIDARITÉS/INSERTION

M. SOLER – Comme vous le savez, le Département de la Corrèze porte une politique pragmatique et innovante en matière d'accompagnement social et d'insertion, fondée sur des dispositifs adaptés aux besoins des Corrèziens. Soucieux de prolonger notre mobilisation, nous avons souhaité nous engager, conformément à la décision prise lors de la plénière du 23 février dernier, dans une démarche de contractualisation avec l'Etat pour renforcer nos actions en faveur de nos concitoyens les plus vulnérables, notamment les bénéficiaires du rSa. Un dialogue à la fois constructif et exigeant avec Monsieur le Préfet nous a permis d'aboutir à un diagnostic territorial partagé et de définir les modalités de ce partenariat articulé autour d'un contrat local des solidarités 2024/2027, et d'une convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024.

S'agissant du volet "Insertion", nous voulons que notre modèle corrézien soit préservé. Ainsi, le Département conservera la compétence d'orientation et d'accompagnement de tous les publics, et continuera à appliquer de façon juste et équitable sa politique de droits et de devoirs à l'égard des bénéficiaires du rSa. Les actions qui seront conduites dans le cadre de cette expérimentation contribueront à dynamiser le parcours d'insertion dès la première prise de contact entre les allocataires et les professionnels dédiés, ou encore à mobiliser les entreprises pour développer le parrainage et l'immersion.

Concernant le volet "Solidarités", nous poursuivons 3 objectifs majeurs : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit et la construction d'une transition écologique et solidaire. En ce sens, l'engagement financier de l'Etat se déploiera sur 4 années, avec un cofinancement à hauteur de 50 %, ce qui permettra une stabilité de financement de toutes nos actions nouvelles.

Pour 2024, la participation de l'Etat à la conduite de ce programme s'élèvera à 469 522 €.

Mme TAYSSE – Nous voudrions avoir des précisions sur la manière dont vous envisagez la mise en place des 15 heures d'activité. Quel type d'activité ciblez-vous ? Quel accompagnement et avec quelles ressources humaines ? Comment cette mise en place se déroulera-telle sur le plan opérationnel ?

M. SOLER – Nous étudierons la mise en place des 15 heures d'activité dans le cadre de notre partenariat avec l'Etat, en commençant par travailler sur leur définition. A date, il est difficile de répondre à la question, car un flou artistique règne encore : certains définissent ces heures comme un véritable travail, d'autres non. Le Département penche plutôt en faveur de la première option.

M. ARFEUILLERE – L'accompagnement restera similaire à celui d'aujourd'hui.

Mme TAYSSE – Nous avons observé et dénoncé de façon récurrente que les moyens soient essentiellement mis sur les personnes les plus proches de l'employabilité. Pour réduire de manière significative le nombre de personnes sans emploi, il faudra déployer d'autres moyens, tournés vers les publics plus fragiles et qui impliqueront forcément un accompagnement rapproché. Vous me pardonnerez la comparaison, mais le travail d'insertion ne consiste pas à jouer au tiercé : ce n'est pas en misant sur les chevaux gagnants qu'on va faire avancer le problème. Comment ramener vers l'emploi des personnes qui en sont très éloignées et qui sont confrontées à de multiples difficultés (la mobilité, la santé en premier et souvent la santé mentale, la garde des enfants, etc.) ? Ce sont des freins au retour à l'emploi et, malheureusement, les réponses existantes ne sont pas suffisantes pour faire face à l'enjeu. Comment envisagez-vous de remodeler l'accompagnement humain actuel qui, je m'excuse d'insister, s'adresse de manière plus spécifique aux personnes qui sont proches de l'employabilité ? Le challenge est ailleurs aujourd'hui. Les 15 heures de travail que vous évoquez ne seront peut-être pas adaptées, dans un premier temps, aux personnes très éloignées de

l'emploi. Des strates intermédiaires devront être établies pour redonner du sens à l'activité et permettre à l'individu de restaurer son image avant de véritablement rentrer dans l'emploi.

M. SOLER — Je ne peux que partager ces propos que j'estime évidents. Les personnes les plus difficiles à accompagner sont celles qui sont les plus éloignées de l'emploi. Mais nous ne les laissons pas de côté. Nous faisons de notre mieux pour les accompagner, très sérieusement. Mais, comme vous l'avez souligné, nous touchons à d'autres domaines qui dépassent nos capacités d'accompagnement et pour lesquels nous ne disposons pas de véritables solutions. Nous espérons que le partenariat mis en place nous permettra d'approfondir la démarche.

Mme TAYSSE — Vous comprendrez donc que ce flou qui persiste autour d'un enjeu crucial et les sommes qui sont budgétées pour les 15 heures d'activité (500 000 €) ne permettent pas de faire face à l'objectif élevé et complexe que nous devons relever. Ce que nous remettons en cause, régulièrement, c'est l'attribution des moyens les plus lourds aux personnes qui en ont le moins besoin. Il serait temps d'inverser la vapeur.

M. LE PRESIDENT — Je rectifie : ceux qui nous coûtent le moins cher sont justement ceux qui sont les plus faciles à sortir du chômage, car ils exigent de mobiliser peu de moyens et n'ont pas besoin d'un accompagnement de longue durée. Les bénéficiaires du rSa depuis 2 ou 3 ans mobilisent des travailleurs sociaux, qui les font travailler sur l'estime de soi, etc. Le poids financier n'est pas le même. La troisième catégorie est constituée d'environ 1 000 personnes qui sont accompagnées depuis plusieurs années, sans succès. Une partie d'entre elles est clairement rétive à retourner travailler. L'autre partie doit parcourir un long chemin, car elle n'a jamais reçu de message positif de toute sa vie. C'est bien cette population qui est concernée par le dispositif. Nous avons fait suivre strictement la proposition du service (qui a fait débat). Nous espérons qu'elle portera ses fruits. Si c'est le cas et que nous devons multiplier les moyens, alors nous le ferons.

*La délibération n° 203 relative au contrat départemental Solidarités/Insertion
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 204

POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION — BUDGET PRIMITIF 2024

M. SOLER – L'accès à l'emploi et à la formation est une priorité de notre politique départementale d'insertion, que nous souhaitons dynamique, volontariste et innovante, afin de fournir un accompagnement adapté à chaque Corrèzien éloigné de l'emploi. Très attentifs à notre devoir de solidarité, nous demeurons très vigilants à la mobilisation active des personnes dans leur parcours d'insertion à travers une logique de droits et de devoirs.

En 2023, notre politique d'insertion a continué de porter ses fruits avec 6 342 bénéficiaires du rSa recensés dans notre Département, à nouveau en baisse sur les 9 premiers mois de l'année ; un taux de contractualisation concernant 91,4 % des bénéficiaires, contre moins de 50 % au plan national ; et un taux de sortie en formation ou en emploi de 41 %. Ces résultats encourageants, nous les avons obtenus grâce à la variété, la qualité et la souplesse de notre offre d'accompagnement. Nous veillons, du reste, à adapter continûment cette dernière aux besoins des Corrèziens et aux réalités des territoires, en lien avec nos partenaires dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion, du Programme Départemental d'Insertion et du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Par ailleurs, nous mobilisons en transversalité l'ensemble de nos moyens humains et financiers pour ne laisser personne au bord de la route. Nous procédons, en outre, à une évaluation régulière de nos actions afin de les ajuster et, au besoin, d'en développer de nouvelles. Parmi nos dispositifs, la plateforme BOOST Emploi continue de voir sa fréquentation progresser. Au total, ce sont désormais près de 10 000 comptes de candidats enregistrés (+11,35 % sur 1 an), et un millier d'entreprises référencées ayant déposé plus de 5 000 offres d'emploi en 2023.

Engagés aux côtés des jeunes Corrèziens et soucieux d'éviter les situations de précarité, nous continuons de les accompagner, en lien avec les missions locales à travers BOOST Jeunes, qui a bénéficié à près de 2 350 d'entre eux depuis 2016.

Attachés à notre vision de l'insertion par l'activité économique, nous poursuivons notre rôle d'interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises corréziennes. A cet égard, 70 % des Corrèziens mobilisés dans le cadre des Clés de l'Emploi sont toujours en emploi 6 mois plus tard, et 74 % des bénéficiaires d'un Contrat Local d'Innovation Sociale sont eux aussi en situation d'emploi et de formation 1 an après la sortie du dispositif.

Malgré notre détermination, nous n'oublions pas les nombreuses incertitudes susceptibles d'impacter le champ de l'insertion : l'instabilité du contexte économique et social, la mise en route du nouvel opérateur France Travail et les incidences des réformes en cours et à venir (expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du rSa, nouvelle réforme de l'assurance chômage et suppression annoncée de l'Allocation de Solidarité Spécifique avec une possible bascule des bénéficiaires vers le rSa).

Ces sujets de préoccupation ne doivent cependant pas remettre en question le dynamisme de notre modèle corrézien d'insertion. Ils doivent, au contraire, nous conduire à accentuer nos efforts et à consolider notre démarche en coopération étroite avec les services de l'Etat, le monde économique et l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion. A cet égard, nous pouvons saluer le fait que, dans le cadre de la préfiguration de France Travail, des points majeurs de l'organisation corrézienne (réfèrent unique, prise en charge dès l'entrée dans le dispositif, systématisme de l'inscription à France Travail, etc.) aient été confortés par la loi.

Au total, je vous propose d'allouer un budget de 66 M€ à notre politique de l'emploi et de l'insertion pour l'année 2024.

La délibération n° 204 relative au Budget Primitif 2024 de la politique de l'Emploi et de l'Insertion est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.

RAPPORT N° 205

POLITIQUE DE PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET PLAN AMBITION SANTÉ BUDGET PRIMITIF 2024

Mme PADILLA-RATELADE – En tant que chef de file de l’action sociale, le Département est soucieux de répondre aux besoins des Corrèziens, de leur garantir l’accès à une offre de soins de proximité et d’améliorer la qualité de service qui leur est rendu, notamment grâce à 3 actions : l’accompagnement du public au sein des 12 Maisons de la Solidarité qui maillent l’ensemble du territoire corrézien et proposent aux usagers un accès aux services de notre collectivité ; une meilleure prise en compte des parcours individuels des personnes, notamment grâce à la mise en place d’un dossier unique partagé entre les services du Département ; le renforcement des liens avec les partenaires afin de fluidifier les parcours, de coordonner et d’adapter nos actions.

Dans ce cadre, je vous propose d’affecter pour 2024 un montant de 376 248 € aux dépenses d’accompagnement social réalisées par nos travailleurs sociaux et/ou nos partenaires. Par ailleurs, ce rapport prend en compte les nouveaux enjeux de santé qui constituent un axe fort de la politique socio-médicale. C’est pourquoi je vous propose d’allouer 1 130 800 € au renforcement de notre Plan Ambition Santé, afin d’attirer de nouveaux professionnels de santé et augmenter le temps dédié à la pratique médicale. Je vous précise qu’à ce jour 14 médecins et 8 infirmiers en pratique avancée bénéficient des aides à l’installation proposées par le Département.

Au global, le budget proposé pour 2024 au titre de la prévention, de l’action sociale et du Plan Ambition Santé s’élève à 1 507 048 €.

M. MONTEIL – Je souhaite revenir sur le budget des fonds de secours, qui est maintenu pour ce nouvel exercice. Ces budgets constituent, comme nous vous l’avons déjà rappelé, des aides de dernier recours. Entre 2008 et 2015, 2 395 dossiers ont été enregistrés pour un peu plus de 700 000 €. Entre 2015 et 2021, le chiffre est passé à 1 040 dossiers pour un peu plus de 340 000 €, soit moitié moins. Depuis 2021, il a chuté à 464 dossiers pour environ 150 000 €. De nouveau, nous sommes surpris, notamment avec les différentes augmentations des coûts de l’énergie, de constater si peu de demandes au cours de cette nouvelle année, voire des annulations d’attribution à hauteur de 10 %. Nous nous interrogeons et sommes vraiment inquiets à ce sujet. Cette aide est-elle suffisamment proposée ? Les procédures de versement ne peuvent-elles pas être accélérées ?

M. LE PRESIDENT – Nous nous pencherons sur la question.

Nous passons au vote.

La délibération n° 205 relative au Budget Primitif 2024 de la politique de Prévention, Action Sociale et Plan Ambition Santé est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.

RAPPORT N° 206

SANTÉ ET PRÉVENTION : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE BUDGET PRIMITIF 2024

Mme CHIRAC – Le Département de la Corrèze place la promotion de la santé, de la famille et de l'enfance au cœur de ses engagements. Ainsi, la hausse de 6 % des moyens alloués à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en 2024 témoigne de notre volonté de renforcer les solidarités en matière de santé et de prévention auprès des familles. Afin d'amplifier son action, le Département renforcera la mobilisation de ses partenaires en 2024. Il s'agira, par exemple, d'accompagner les femmes pendant leur grossesse et les parents, au plus près de leurs besoins, avec le concours des personnels du Département (médecins, sage-femmes, puéricultrices, infirmières, etc.) ; de poursuivre notre politique de vaccination, de prévention et de dépistage chez les 0 à 6 ans ; de réduire les fractures territoriales et d'améliorer la qualité de vie des malades et celle de leurs proches, en réaffirmant notre soutien aux associations locales et aux comités de Corrèze de la Ligue contre le Cancer ; de renouveler notre délégation des missions de santé sexuelle et de planification familiale aux 3 Centres Hospitaliers du Département (Brive, Tulle et Ussel) ; de renforcer notre action pour la formation des assistants maternels. Bien au-delà d'une obligation réglementaire, la formation est de fait une priorité pour le Département, car elle permet de garantir un accueil sécurisé des enfants et favorise une relation de confiance entre les professionnels et les parents. Ainsi, en 2023, 53 nouvelles assistantes maternelles ont bénéficié de la formation initiale et 38 autres ont réalisé une formation complémentaire.

Afin de mettre en œuvre ces dispositions, je vous propose d'affecter une enveloppe de 661 261 € au budget de la PMI en 2024.

M. MONTEIL – Concernant les assistants maternels, vous indiquez la formation de 53 nouvelles personnes. Dans le même temps, vous annoncez 818 assistants maternels et une augmentation de 3,15 %, soit environ 26 personnes. Qu'est devenue l'autre moitié de ces nouveaux assistants maternels formés ? Concernant le Centre de Santé Sexuelle, nous constatons une baisse des consultations depuis 3 ans pour les plus de 18 ans. Pouvez-vous l'expliquer ?

M. LE PRESIDENT – Les 3 centres présentent des statistiques différentes sur ce point. Nous nous renseignerons et vous répondrons lors de la prochaine séance, y compris concernant le fonds de secours.

M. MONTEIL – Concernant la PMI, des problèmes d'encadrement semblent impacter ce service. Pouvez-vous nous assurer que des recrutements sont bien prévus ?

M. LE PRESIDENT – Ils sont en cours et des départs en retraite favoriseront le renouvellement d'effectifs. Nous referons un point à ce sujet également et vérifierons également la base de calcul du taux de 3 %.

*La délibération n° 206 relative au Budget Primitif 2024 de la Santé et Prévention :
Protection Maternelle et Infantile
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.*

RAPPORT N° 207

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE BUDGET PRIMITIF 2024

Mme MAURIN – En tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département accompagne les jeunes Corrèziens les plus vulnérables et s'attache à garantir les conditions nécessaires à leur épanouissement. Dans un contexte d'augmentation des situations sensibles et de mesures judiciaires, je voudrais tout d'abord remercier, en notre nom à tous, l'ensemble des agents du Département mobilisés au quotidien pour assurer les missions de protection de l'enfance, qui s'inscrivent au cœur des compétences de notre collectivité. Des missions qu'ils exercent avec beaucoup d'abnégation, mais qui se heurtent à 3 obstacles majeurs : le déficit d'attractivité des secteurs social et médico-social qui conduit à une pénurie de professionnels ; la complexification des accompagnements qui nécessite une approche de plus en plus pluridisciplinaire, depuis l'accueil jusqu'à la prise en charge médicale et psychiatrique ; enfin, l'engagement insuffisant de l'État en matière de santé, de handicap ou d'accompagnement de l'enfance délinquante.

Au cours de l'année passée, l'aggravation globale de la situation sociale, tout comme la volonté de la chaîne judiciaire de mieux en mieux accompagner les parents dans la bonne prise en compte des besoins fondamentaux des enfants, ont conduit à une forte hausse des mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (+13 % en 2023), des placements (+15 % en 2023) et des mineurs non accompagnés en mise à l'abri (+90,77 % entre 2022 et 2023).

Dans ce contexte, soucieux de faire face aux nouveaux défis de la protection de l'enfance, nous restons pleinement mobilisés dans le cadre de notre Schéma Départemental en faveur de l'Enfance, afin de diversifier et développer de nouvelles modalités d'accueil et de prise en charge (par exemple, à travers la création de nouveaux lieux de vie, d'une unité de vie socio-éducative médicalisée avec le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande) et l'extension du Centre Départemental de l'Enfance et de Famille à Brive-la-Gaillarde, effective depuis quelques mois), afin de moderniser et sécuriser les procédures et les pratiques des professionnels de l'enfance, grâce à un renforcement de la formation et à la centralisation des données avec le logiciel SOLIS ; avec la poursuite des campagnes de recrutement d'assistants familiaux (ASSFAM) dans le cadre de notre Académie des Métiers et avec la valorisation et la sécurisation de l'activité des 166 assistants familiaux corrèziens qui réalisent près de 70 % des accueils sur le Département (que je tiens également à remercier à la hauteur de leur engagement).

Pour mettre en œuvre ces dispositions, il vous est proposé d'affecter à notre politique de prévention et de protection de l'enfance pour 2024, une enveloppe globale de 29,87 M€, soit une hausse de + 19,22 % par rapport au budget primitif 2023.

Mme TAYSSE – J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'attention, ainsi que l'enquête qui a été réalisée par la CGT (Confédération Générale du Travail) auprès des assistants familiaux, puisque cette problématique de recrutement est récurrente. Vous soulignez, à juste titre, la forte implication humaine et professionnelle de ces personnes, mais pour autant, les vocations sont difficiles à générer. J'ai compris, à la lecture de cette enquête, à quel point l'aide sociale à l'enfance est en souffrance. Certes, les situations sont complexes. Certes, elles sont de plus en plus nombreuses : vous avez signalé une augmentation de 15 % des mesures judiciaires. Cependant, je crois que les indicateurs fournis par cette enquête doivent être regardés, avec distance et de manière dépassionnée.

J'ai relevé des signaux d'alerte qui, en aucun cas, ne correspondent à un jugement sur la qualité du travail des travailleurs sociaux, qu'il s'agisse des assistants familiaux ou des travailleurs sociaux dédiés à l'enfance. Ces professionnels ont leur mission chevillée au corps et, pourtant, ils disent souffrir d'un manque d'informations quant aux enfants qu'ils accueillent. Les assistants familiaux constatent également que les travailleurs sociaux de l'enfance disposent d'une connaissance insuffisante des enfants accueillis. L'enquête révèle que des informations très importantes

sont cachées, ou ne sont pas annoncées au moment où l'enfant est placé dans une famille d'accueil, ce qui pose parfois de gros soucis. Je pense, par exemple, à des problèmes de conduite addictive ou à des antécédents d'attouchements ou de viols, qui ont des répercussions au sein de la famille et de la fratrie. Ces éléments ne peuvent pas être passés sous silence dans le cadre d'un accueil. Je m'étonne également que, seulement dans 30 % des cas, un contrat d'accueil de l'enfant soit passé pour les assistants familiaux. Cela me paraît largement insuffisant. Je vous sais adepte de la contractualisation, vous en faites la démonstration dans le cadre du rSa justement : j'estime que, dans le cadre de l'accueil de ces enfants, c'est absolument impératif, tout comme l'établissement d'un dossier personnalisé consignait les informations nécessaires à tous les acteurs du projet de l'enfant.

Un second besoin criant consiste dans le manque d'écoute, voire de considération. Je ne jette la pierre à personne, mais les assistants familiaux notent que leur parole n'est pas toujours prise en compte. Seulement 20 % d'entre eux se sentent véritablement écoutés. Le constat est désagréable, mais il doit susciter notre attention. Nous devons regarder cette réalité en face et nous poser les bonnes questions, pour trouver des solutions intelligentes. Leurs préconisations ne sont pas suivies d'effet. Je donne l'exemple très courant de la difficulté pressentie par la famille d'accueil lors d'un retour de nuitée chez les parents. Ils préviennent et ne sont pas écoutés. Résultat : l'enfant revient du weekend dans sa famille complètement chamboulé, parce que cela s'est mal passé, parfois même dans la violence. Peu, voire pas de suite est donnée à leurs questions adressées par mail aux travailleurs sociaux de l'enfance. J'insiste : je ne leur jette pas la pierre. Comment pourrait-on reprocher à ces travailleurs sociaux d'être dépassés par une mission inatteignable ? Le nombre de dossiers suivis fait que, à un moment donné, même en allant au-delà de leurs limites intellectuelles, morales et physiques, ils ne peuvent plus tenir. Mais 80 % des assistants familiaux ne reçoivent pas de réponse à leurs questions et ont la sensation que les travailleurs sociaux de l'enfance sont accaparés par la gestion des urgences. Or, gérer les urgences signifie que plus rien n'est sous contrôle.

J'attire également l'attention sur le manque de soutien et de protection. Je trouve alarmant que, en 1 an, 90 informations préoccupantes aient été émises à l'encontre des familles d'accueil. L'enfant provient déjà d'une famille biologique dont le comportement a conduit à une décision judiciaire et à un placement. C'est un comble que de le retrouver dans une famille d'accueil, censée constituer une solution alternative visant à apporter du bien-être et un équilibre, à son tour frappée du sceau de la suspicion, voire de l'accusation avec retrait immédiat de l'enfant. Cela constitue un véritable traumatisme, tant pour l'enfant que pour la famille d'accueil.

Je souhaite aborder le manque de moyens matériels. Les frais d'entretien de l'enfant sont restés au même niveau depuis des années, sans tenir compte de l'inflation, tout comme l'aide matérielle allouée à l'accueil d'un nouvel enfant qui engendre parfois des aménagements. Accueillir un enfant ou un bébé n'induit pas les mêmes besoins en matériels et en aménagements que l'accueil d'un adolescent. Dans bien des cas, les familles d'accueil en sont de leur poche, donc contribuent financièrement à satisfaire les besoins pour un accueil dans de bonnes conditions.

J'ai été interpellée par la rareté des visites et des rencontres : 1 par an, dans la plupart des cas, d'une durée de 10 à 30 minutes pour 40 % d'entre elles, et dans une limite d'1 heure. Il y a là une anomalie. À l'évidence, le besoin n'est pas satisfait pour rendre la mission de service public qui nous incombe. L'une des explications tient, bien évidemment, au nombre de dossiers attribués aux travailleurs sociaux, qui excède leurs capacités de traitement et de suivi sérieux. Mais je pense aussi que, plus fondamentalement, un défaut existe en termes de formation initiale des assistants familiaux, dont Madame la Vice-Présidente notait, à juste titre, que la mission se complexifie en même temps que les difficultés rencontrées par les jeunes aujourd'hui. Il est essentiel d'apporter à ces professionnels des fondamentaux théoriques, juridiques et techniques pour remplir leur mission honorablement. C'est une première forme de reconnaissance. La culture partagée est primordiale pour intervenir de manière conjointe, coordonnée, et donc garantir une efficacité entre les assistants familiaux et les travailleurs sociaux de l'enfance, mais également les parents. La culture commune et partagée fait cruellement défaut aujourd'hui et ne peut passer que par la formation initiale et la formation continue.

Nous en revenons toujours au nœud du problème. Je pense que nous pouvons faire mieux. Mais faire mieux a un coût. Le secteur est à bout de souffle, comme en témoignent les difficultés de recrutement et la valse des cadres. Les travailleurs sociaux de l'enfance démissionnent, sont en arrêt maladie, se succèdent aux audiences pour accompagner

un enfant sans être bien informés du dossier, etc. Je ne leur jette pas la pierre, je le répète : on ne peut accuser des travailleurs sociaux d'être dépassés quand la mission qu'on leur confie est impossible. Je pense qu'un travail de fond doit être mené. La majorité des situations révèle des manques. Seulement 20 % des assistants familiaux se sentent véritablement écoutés, obtiennent des réponses à leurs questions ou voient leurs préconisations suivies. Il faut regarder cette vérité en face. Si nous voulons être fiers, demain, de notre action politique, nous devons faire preuve d'humilité. Je ne dis pas que c'est simple, mais il faut véritablement apporter des réponses, de toute urgence, et cela passera par des moyens complémentaires plus significatifs que ceux qui sont apportés actuellement. Je rappelle que les départements consacrent en moyenne 70 % de leur budget au champ du social, qui est le cœur de métier de la collectivité, la Corrèze affiche 58 %. J'y reviendrai toujours, parce que c'est là qu'est la source du problème.

M. LE PRESIDENT – J'ai pu rencontrer la CGT afin de remettre les choses à leur place. 2 points doivent être signalés. Tout d'abord, je suis pénalement responsable et, deuxièmement, je suis confronté très directement dans ma famille à ces questions-là. Ma mère a été assistante familiale, j'ai des frères de lait. Je comprends donc très bien les problématiques rencontrées et dispose de toute la compassion nécessaire. Mais il faut également savoir prendre du recul.

Nous prenons le sujet à bras le corps. Nous disposons d'une colonne vertébrale qui n'est pas atteinte de scoliose, mais dont la moelle épinière fonctionne mal. Cela signifie que nous devons réinjecter du lien. Dans l'enquête, les assistants familiaux se définissent comme des travailleurs sociaux, mais c'est faux. Les travailleurs sociaux sont les personnes qui les encadrent. Par contre, à l'instar des collèges où les agents ne reçoivent aucune considération de la part du corps enseignant, les assistants familiaux font partie d'une communauté éducative. Les professionnels doivent se respecter les uns et les autres. Les ASFAM ne sont pas une sous-catégorie : ils constituent le pilier central qui s'occupe des 2/3 des enfants placés. Leur rôle est majeur. Par conséquent, ils doivent obtenir une réponse aux questions qu'ils posent et le manque d'encadrement constitue un argument fallacieux qui ne justifie pas le manquement. Le fait que les travailleurs sociaux aient le temps de s'interroger sur le nombre de mesures qui leur sont attribuées est assez significatif de la situation. La Corrèze est en dessous de la moyenne des autres départements en termes d'activité. 1 607 heures divisées par 30 mesures donnent 46 heures dédiées à un enfant. J'ai donc du mal à comprendre qu'une partie des enfants ne fasse pas de bilan de santé et ne présente pas de bilan annuel, ou que les contrats d'accueil soient manquants alors qu'ils ne sont constitués que de 2 pages,

Par ailleurs, un dysfonctionnement majeur repose dans le projet de l'enfant. Nous insistons dans cette Assemblée sur la place de l'enfant au cœur du dispositif, mais le projet de l'enfant n'est pas élaboré. Pourtant, l'ordonnance de placement et quelques éléments essentiels suffisent à établir un contrat. Aucune formation n'est nécessaire pour accomplir cette tâche. Il nous faudra mobiliser le Centre de Santé pour passer en revue l'ensemble des enfants non suivis sur le plan médical sur une période intensive d'une quinzaine de jours. Nous en avons conscience. Nous réglerons tout ce qui peut l'être d'ici l'été.

Un autre sujet majeur consiste dans la prise de congés : les ASFAM ont davantage besoin de repos que de formation. Nous travaillons sur des solutions, dont certaines nous ont été suggérées par ces professionnels. Nous lançons un appel à projets sur 3 lieux de vie pour disposer de 18 places supplémentaires. Un centre spécifique sera créé pour accueillir les cas les plus compliqués, afin de les sortir des familles où ils posent problème. Par ailleurs, nous établirons des rotations pour ménager les répits des ASFAM.

Quant aux moyens, le service obtient ce qu'il veut. Mais plus les moyens augmentent, moins la situation progresse. C'est pourquoi nous voulons renforcer la vigilance. Pour rappel, en 2015, 16,6 M€ ont été alloués. Le chiffre est passé à 16,7 M€ en 2016, puis 17,2 M€ en 2017, 18,5 M€ en 2018, 19,8 M€ en 2019, 20,7 M€ en 2020 et 2021, 22 M€ en 2022, 28,2 M€ en 2023, 29,8 M€ en 2024. Nous prévoyons 30 M€ pour l'exercice suivant. Par conséquent, la problématique ne repose pas uniquement sur les moyens, mais également sur l'efficacité. Nous espérons qu'avec un nouveau directeur et un audit, les choses rentreront dans l'ordre.

Je ne comprends pas d'où vient le chiffre de 90 informations préoccupantes. Pour 2023, 21 ont été recensées (dont 8 en signalement direct au parquet et 9 transmises au parquet). Une information préoccupante neutralise la présomption d'innocence et elles ne sont que 9 à avoir engendré un retrait de l'agrément. Elles sont tout à fait exceptionnelles.

Quant au recrutement, nous sommes passées de 174 en 2015 à 195 en 2017. Nous sommes redescendus à 177 en 2020, 161 en 2021, 156 en 2022, 164 en 2023, 166 en 2024. Je ne considère pas que ces chiffres témoignent d'une baisse drastique des ASFAM. La moyenne est de 2,7 enfants par ASFAM, ce qui induit des niveaux de revenus suffisants. En revanche, un seul enfant à charge relève du sacerdoce. Nous devons réfléchir à attribuer 2 enfants dès la première année pour que l'aide financière soit suffisante.

Le sujet est pris à bras le corps. Un audit débutera à compter du 1^{er} mai et sera centré sur la mesure à court terme. Nous sommes conscients que le nombre d'enfants concernés est de plus en plus élevé, ainsi que la gravité de leur situation. Le sujet revient sur tous les bureaux des départements de France. Oui, des dysfonctionnements existent, je ne les masque pas et je partage la plupart de tes propos. Oui, nous agissons, car je pense qu'il ne faut pas grand-chose pour que la problématique se résolve.

Mme TAYSSE — Je pense que certains actes écrits sont incontournables, sans nécessité de rédiger des parchemins volumineux.

*La délibération n° 207 relative au Budget Primitif 2024 de la politique de Prévention
et de Protection de l'Enfance
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 voix contre.*

RAPPORT N° 208

COLLÈGES PUBLICS — BUDGET PRIMITIF 2024 — CONVENTION-CADRE — EPLE/DÉPARTEMENT

Mme TAURISSON — Notre engagement fort en faveur de la jeunesse se traduit par une attention particulière envers les collèges du Département.

La loi du 21 février 2022, dite « 3DS », relative à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, contient une disposition qui renouvelle le cadre de collaboration entre les établissements publics locaux d'enseignement et leurs collectivités de rattachement.

Cette disposition permet au Département, moyennant la signature d'une convention, d'exercer une autorité fonctionnelle à l'égard des adjoints gestionnaires des collèges pour les domaines qui relèvent strictement de la compétence de la collectivité. L'adoption de la convention que je sou mets aujourd'hui à votre approbation, permettra notamment au Département de donner des instructions de manière directe aux adjoints gestionnaires sur toutes les questions relevant de l'organisation, de la restauration, de l'internat, de l'entretien et de la maintenance des bâtiments. Je vous précise que la rédaction de cette convention a été effectuée en collaboration avec des représentants des principaux et des gestionnaires de tous les collèges de Corrèze tout au long de l'année 2023. Les groupes de travail ont porté notamment sur les ressources humaines, la construction et la gestion du budget, la restauration, l'exercice des relations partenariales. Après adoption de la proposition de convention jointe au présent rapport, celle-ci sera présentée aux Conseils d'Administration des collèges pour une mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2024.

*La délibération n° 208 relative au budget primitif des collèges publics
Convention-cadre - EPLE/Département
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 209

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE — ACTIONS TRANSPORTS : ÉLÈVES HANDICAPÉS, HANDIMOBILE — BUDGET PRIMITIF 2024

Mme TAURISSON — Conformément à l'engagement pris lors de cette mandature, nous poursuivons notre action en faveur de la jeunesse avec une attention particulière au bien vivre des 10 500 collégiens qui fréquentent les 25 collèges publics et les 5 collèges privés corréziens.

Pour mémoire, lors de la séance du 1^{er} décembre dernier, notre Assemblée a voté des dotations principales de fonctionnement à hauteur de 2 484 451 € pour les collèges publics, et 877 169 € pour les collèges privés. Pour 2024, je vous propose de valider 9 935 320 € de crédits de paiement : 5,5 M€ pour le soutien aux collèges, aux familles et à la jeunesse, et 4,4 M€ pour le transport scolaire adapté.

Avec les 5,5 M€ consacrés aux collèges et à notre politique d'accompagnement des familles, nous pourrions continuer à soutenir financièrement les collèges et les familles dans un contexte d'inflation, à travers nos dispositifs déjà connus de dotations complémentaires pour les établissements à hauteur de 800 000 € et d'aides aux familles à hauteur de 518 000 € ; à accompagner les sorties pédagogiques, culturelles, sportives, ainsi que les séjours des élèves, dans le cadre des classes de découverte, des classes d'intégration ou de notre partenariat avec l'ODCV (Œuvre Départementale des Centres de Vacances).

Par ailleurs, dans le cadre du plan pour le "Bien vivre au collège", nous poursuivons notre effort pour fournir aux collégiens une alimentation saine, équilibrée, locale, qui répond aux enjeux de la transition écologique et à l'éducation du goût. Nous poursuivons également nos efforts pour améliorer le cadre de vie et d'apprentissage des élèves, à travers une importante programmation de travaux de modernisation et de rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que des projets de végétalisation des cours et des espaces communs ; pour encourager également l'engagement citoyen et la participation des élèves à la vie de leur établissement, dans le cadre de l'appel à projets écoresponsables, auquel nous dédierons une enveloppe de 20 000 € pour 2024 ; enfin, pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences dans le cadre de notre grand plan d'action, mené toujours aux côtés de l'Education Nationale, pour sensibiliser les classes de 6^{ème}, les parents d'élèves et toutes les personnes, équipes pédagogiques ou non, qui gravitent autour des élèves.

Forts d'un premier bilan plus que positif réalisé auprès des 30 collèges engagés dans ce dispositif, nous vous proposons d'allouer à ce dernier 25 000 € et d'affecter un montant de 4 446 000 € aux actions de transport adapté pour les élèves en situation de handicap, à raison de 3 440 000 € pour le dispositif de droit commun (qui bénéficie à l'heure actuelle à 372 élèves pour l'année scolaire 2023/2024), et d'1 M€ pour le dispositif de transport à la demande Handimobile (auquel 321 personnes ont eu recours en 2023).

Mme TAYSSE — Quid de l'équipement numérique des collèges ? Vous avez évoqué, lors de la dernière plénière, un socle numérique de base et une dotation complémentaire liée à l'appel à projets des établissements. Les modalités de ce dernier sont-elles définies ?

Mme TAURISSON – A l'heure actuelle, nous sommes sur le terrain : l'équipe du Service Education ainsi que la Direction des Systèmes d'Information visitent chaque établissement pour identifier le référent numérique et le matériel qui serait le plus en adéquation avec les besoins et attentes. Cela ne signifie pas que nous donnerons forcément à chacun tout ce qu'il souhaite. Nous étudierons les besoins généraux et les analyserons ensuite afin de déterminer précisément le matériel à fournir.

*La délibération n° 209 relative aux actions en faveur des Collèges Publics, de l'Education et de la Jeunesse –
Actions Transports : élèves handicapés, Handimobile – Budget Primitif 2024
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 210

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE – BUDGET PRIMITIF 2024

M. LESCURE – Le Département apporte un soutien financier constant aux projets portés par les acteurs qui font vivre la culture en Corrèze. Notre collectivité a, par ailleurs, entrepris une redynamisation des sites emblématiques, dont elle assure la gestion. Les chiffres de fréquentation, partout en augmentation, viennent récompenser les investissements réalisés ces dernières années et attestent de la satisfaction des Corrèziens.

Afin de poursuivre ce soutien essentiel à l'attractivité de notre territoire, l'enveloppe consacrée à la politique culturelle sera cette année de 2 238 100 €, en hausse de 2,7 % par rapport à 2023. Plus d'1,5 M€ financeront directement les projets de nos partenaires à travers nos différents dispositifs d'accompagnement : développement des Enseignements et des Ateliers d'Education Artistique, Evénements à Vocation Départementale, Actions Culturelles des Territoires, Ingénierie Patrimoniale... A ces dispositifs de soutien qui ont désormais fait leurs preuves, nous avons souhaité ajouter 2 autres possibilités de financement : une enveloppe de 15 000 € pour soutenir les radios associatives corréziennes et une enveloppe de 20 000 € pour accompagner les projets corréziens de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération du Département.

De plus, l'année 2024 sera fortement marquée par l'évolution du Musée du Président Jacques CHIRAC, avec l'ouverture d'un nouveau parcours scénographique dédié à l'histoire de la V^{ème} République. Dans la continuité du salon doré, la galerie présidentielle présentera les parcours des 8 Chefs d'Etat qui se sont succédé sous la V^{ème} République, les différentes dimensions internationales et nationales de la fonction présidentielle, ainsi que des objets symboliques. Par ailleurs, dans le contexte du 80^{ème} anniversaire de la Libération, le Musée de la Résistance Henri QUEUILLE s'attachera à célébrer l'événement à travers une nouvelle exposition intitulée « Résistance, Art, Emblèmes et Symboles » qui, du 2 avril au 29 novembre, rendra hommage à la Résistance Nationale et haut-corrézienne par le prisme artistique.

Enfin, en prolongement de notre action et des propositions de notre Assemblée citoyenne, l'accent sera mis à Sédières sur l'organisation d'animations populaires, culturelles et festives accessibles à tous. Outre la promotion des talents corréziens et des produits "Origine Corrèze", le domaine ouvrira ses portes à Fernando COSTA, un artiste aux attaches corréziennes fortes, dont les œuvres colorées illumineront les salles du château.

La délibération n° 210 relative au Budget Primitif 2024 de la Politique Culturelle Départementale est adoptée à la majorité par 37 voix pour et 1 abstention.

RAPPORT N° 211

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES — BUDGET PRIMITIF 2024

Mme CORNELISSEN – Gardiennes de la mémoire locale, les Archives Départementales ont pour missions la collecte, la conservation, le classement, la communication et la valorisation des documents produits et reçus par les services exerçant une mission de service public sur le territoire corrézien. Cela représente actuellement quelque 17 km linéaires de documents papier et plus de 9 téraoctets de données électroniques.

Comme chaque année, la mission première des Archives Départementales sera consacrée à la bonne conservation des documents pour les rendre accessibles aux citoyens. Nous maintiendrons, par ailleurs, notre soutien aux communes pour la restauration de leurs archives afin de préserver le patrimoine local. Nous poursuivrons également notre politique de valorisation à travers des expositions et des publications destinées à toucher un public le plus large possible.

L'année 2024 sera marquée à cet égard par une exposition estivale consacrée à l'évolution de la représentation cartographique de la Corrèze, depuis le Moyen-Age jusqu'aux systèmes d'information géographique contemporains. Afin d'illustrer cette thématique, l'exposition présentera des documents authentiques, ainsi que des reproductions issues des fonds des Archives Départementales et des Archives Nationales. Du reste, des cartes interactives seront réalisées par la Direction des Systèmes d'Information.

Enfin, dans l'optique de mettre en lumière la Corrèze par le prisme de la photographie, les Archives ont également réalisé un important travail de compilation et de valorisation de l'œuvre de Michel CHADEYRON, donnant lieu à la publication de 4 livrets de clichés qui illustrent la vie quotidienne, l'évolution du sel et de son pays sur plusieurs décennies.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, je vous propose d'allouer une enveloppe de 155 600 € aux Archives Départementales en 2024.

La délibération n° 211 relative au Budget Primitif 2024 des Archives Départementales est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 212

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE — BUDGET PRIMITIF 2024

Mme VIDAL — La Bibliothèque Départementale joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une politique culturelle de proximité pour tous et partout, notamment en milieu rural, en proposant une offre diversifiée qui s'appuie sur un réseau de 107 bibliothèques et 28 écoles.

Comme vous le savez, 2023 et 2024 sont des années de transition essentielles pour la Bibliothèque Départementale.

Ainsi, 2023 aura permis un travail de mise en place avec la dissolution de l'Association des Amis de la Bibliothèque, suivie de la réinternalisation de la mission de formation des bibliothécaires bénévoles et professionnels du réseau, ainsi que la création d'une journée professionnelle annuelle.

2024 sera, quant à elle, consacrée à la préparation du nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique, ainsi qu'à la coconstruction du Contrat Départemental de Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en veillant à élargir la réflexion aux nouvelles attentes et pratiques culturelles des usagers et partenaires. En parallèle, soucieux de fournir un service de qualité aux Corrégiens, nous poursuivrons l'offre de ressources numériques dans le cadre du service de Médiathèque Numérique de la Corrèze. Cette année, nous prolongerons notre partenariat avec le réseau des bibliothèques corréziennes de lecture publique, à travers l'organisation du festival itinérant Coquelicotantes, du programme Jeunes en Librairie, du Prix de l'Album Jeunesse et du Prix des Lecteurs Corrégiens, dont la 10^{ème} édition en 2023 a remporté un franc succès.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions en 2024, je vous propose d'allouer à la Bibliothèque Départementale une enveloppe totale de 291 894 €.

La délibération n° 212 relative au Budget Primitif 2024 de la Bibliothèque Départementale est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 213

POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE – BUDGET PRIMITIF 2024 – SOUTIEN AUX SPORTS

Mme PADILLA-RATELADE – Pour 2024, je vous propose d'affecter 1 688 700 € pour soutenir les projets des sportifs corréziens, professionnels ou amateurs, conforter la vitalité de nos clubs et poursuivre les actions du Département en faveur des sports de pleine nature. Notre priorité sera de soutenir à hauteur de 1 330 200 € le dynamisme du mouvement sportif porté par les comités départementaux, les clubs "Elite" et "Corrèze", nos sportifs de haut niveau ainsi que les sections sportives des collèges corréziens. Nous consacrerons également une enveloppe de 150 000 € à l'accompagnement des grands événements sportifs.

En cette année marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, nous sommes attentifs à mettre plus de sport sous toutes ses formes dans la vie des Corrèziens et à associer ces derniers à l'aventure olympique. A cet égard, je tiens à saluer l'engagement des 17 Corrèziens officiellement retenus par les instances olympiques pour contribuer à la réussite des Jeux. Pleinement engagés en faveur des sports de pleine nature, nous leur dédions un peu plus de 350 000 € en cohérence avec notre plan Voies Vertes Pâles. De plus, l'année 2024 sera marquée par le renouvellement de la labellisation des Stations Sport Nature, l'organisation de nouvelles manifestations sportives au domaine de Sédières et l'achèvement des équipements de la Véloroute "La Vagabonde".

Enfin, en partenariat avec le Comité des Randonnées Pédestres de la Corrèze, nous rééditerons les Balades Secrètes en Corrèze qui permettent d'allier découverte de parcours éphémères et dégustations de produits "Origine Corrèze".

*La délibération n° 213 relative au Budget Primitif 2024 de la Politique Sportive Départementale –
Soutiens aux sports
est adoptée à l'unanimité.*

La séance est levée à 17 heures.

